

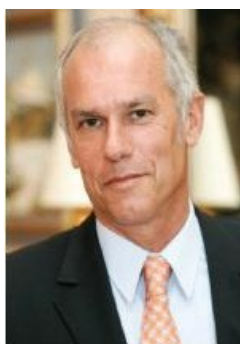


Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur

PROJET D'ACTION STRATÉGIQUE DE L'ÉTAT EN PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR 2011-2013

Secrétariat Général pour les Affaires Régionales - 2011



Le Projet d'Action Stratégique de l'État (PASE) définit la stratégie de l'État en Provence-Alpes-Côte d'Azur pour la période 2011-2013. Il témoigne d'un engagement fort de l'État pour accompagner le devenir de la région et lui permettre de faire face aux nouveaux défis qui se posent à elle dans les domaines économiques, sociaux, environnementaux et culturels.

Ce document fixe cinq grandes priorités : la sécurité des citoyens, l'emploi, la préservation de l'environnement, la lutte contre les inégalités et la modernisation de l'action de l'État.

Il constitue ainsi une réponse adaptée aux problématiques régionales. Les actions prévues affirment, en particulier, l'engagement en faveur de l'emploi, le soutien aux entreprises et la volonté de promouvoir l'innovation dans tous les domaines. Le PASE s'articule pleinement avec les priorités nationales et communautaires issues, par exemple, des lois « Grenelle » ou de la Stratégie « Europe 2020 » de l'Union Européenne. Dans cette optique, plusieurs politiques sont conduites dans un cadre interrégional et transfrontalier.


Le PASE, qui a été élaboré au terme d'une large concertation régionale, est désormais l'outil de référence pour chaque agent de l'État. Il permet également aux citoyens et aux partenaires de l'État, notamment les collectivités territoriales, de mieux connaître son action et de mieux comprendre la cohérence des politiques engagées.

Au delà de cette vision stratégique, le PASE est un dispositif opérationnel puisque chaque grande priorité y est déclinée en actions concrètes dont les financements, les échéances et les services responsables sont clairement identifiés. Dans une logique constante de performance de l'action de l'État, la mise en œuvre de ces actions sera régulièrement mesurée durant toute la période d'exécution.

Les objectifs que j'ai souhaité fixer sont clairs :

- Garantir la sécurité des citoyens : c'est le premier devoir de l'État. Il se traduira, par exemple, par des opérations de contrôle plus nombreuses sur les installations industrielles dangereuses ou par la mise en place de stratégies locales de prévention des risques, qu'ils soient naturels, sanitaires ou technologiques.
- Agir en faveur de l'emploi : priorité absolue de l'État en Provence-Alpes-Côte d'Azur, elle se fonde non seulement sur un soutien à la compétitivité et l'innovation des entreprises mais aussi sur une ambition d'excellence pour la recherche publique et les filières de formation.
- Préserver l'environnement : dans les domaines de la biodiversité, du changement climatique, du traitement des déchets, de l'énergie, des transports... l'État continuera à mettre en œuvre les engagements du « Grenelle de l'Environnement » pour accompagner la région sur la voie du développement durable.
- Combattre les inégalités : pour aider les habitants et les territoires les plus fragilisés de la région, l'État renforcera sa politique de cohésion sociale en mettant la priorité sur l'accès au logement et aux services publics, notamment en matière de santé, ainsi qu'en soutenant les initiatives en faveur de l'emploi.
- Améliorer l'efficacité et la performance de l'action de l'État : cet engagement est au centre de la Révision générale des politiques publiques (RGPP) dans laquelle l'État en Provence-Alpes-Côte d'Azur s'est, bien entendu, déjà inscrit. Ces efforts seront poursuivis afin de conforter les actions de modernisation au travers, notamment, d'une optimisation renforcée des dépenses publiques et d'un développement des mutualisations entre les services de l'Etat.

Face à l'ensemble de ces défis, les services de l'État en Provence-Alpes-Côte d'Azur sont plus que jamais mobilisés pour répondre aux attentes des citoyens.


Hugues PARANT
Préfet de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

SOMMAIRE



■ PRÉFACE.....	2
<u>PARTIE 1. ÉTAT DES LIEUX</u>	5
■ UN PATRIMOINE NATUREL ET CULTUREL EXCEPTIONNEL.....	6
■ DES ÉVOLUTIONS SOCIALES AUX CONSÉQUENCES MULTIPLES POUR LE TERRITOIRE RÉGIONAL.....	11
■ UNE ÉCONOMIE COMPÉTITIVE MAIS IMPACTÉE PAR LA CRISE ÉCONOMIQUE.....	18
■ UNE VOLONTÉ DE S'INSCRIRE DANS LES PRIORITÉS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE.....	29
<u>PARTIE 2. LES PRIORITÉS STRATÉGIQUES</u>	33
■ PRIORITY 1: GARANTIR LA SÉCURITÉ DES CITOYENS.....	34
■ PRIORITY 2: AGIR POUR L'EMPLOI ET LA COMPÉTITIVITÉ.....	35
■ PRIORITY 3: PRÉSERVER L'ENVIRONNEMENT.....	42
■ PRIORITY 4: COMBATTRE LES INÉGALITÉS SOCIALES ET TERRITORIALES.....	46
■ PRIORITY 5: MODERNISER L'ÉTAT AU SERVICE DES CITOYENS.....	50
<u>PARTIE 3. PLAN D'ACTION ET OUTILS DE SUIVI</u>	56
■ PRIORITY 1.....	58
■ ACTION 1: Prévenir les risques naturels et technologiques.....	59
■ ACTION 2: Maîtriser les risques sanitaires.....	64
■ ACTION 3: Sécuriser l'approvisionnement électrique de l'Est-PACA.....	67
■ PRIORITY 2.....	69
■ ACTION 4: Renforcer la compétitivité des entreprises de la région.....	70

■	ACTION 5: Rechercher une meilleure adéquation orientations professionnelles/offre d'emploi.....	73
■	ACTION 6: Conduire la région vers une croissance et un développement durables.....	77
■	ACTION 7: Développer une économie innovante.....	84
■	ACTION 8: Généraliser a toute la région l'accès à internet très haut-débit et promouvoir les usages des technologies de l'information.....	88
■	ACTION 9: Promouvoir une agriculture durable.....	90
■	PRIORITÉ 3.....	95
■	ACTION 10: Préserver l'eau et la biodiversité.....	96
■	ACTION 11: Construire et rénover des logements économes en énergie.....	99
■	ACTION 12: Développer des modes de transports collectifs.....	101
■	ACTION 13: Lutter contre le changement climatique/préparer l'adaptation de la région à ses effets...	103
■	PRIORITÉ 4.....	104
■	ACTION 14: Agir pour l'insertion sociale et professionnelle des personnes les plus en difficulté et garantir l'égalité entre les hommes et les femmes.....	105
■	ACTION 15: Favoriser l'accès au logement des plus défavorisés.....	109
■	ACTION 16: Agir pour la réussite éducative des jeunes en difficultés.....	111
■	ACTION 17: Elargir l'accès à la culture.....	113
■	ACTION 18: Réduire les inégalités sociales et territoriales de sante.....	115
■	PRIORITÉ 5.....	117
■	ACTION 19: Optimiser la dépense publique	118
■	ACTION 20: Poursuivre la gestion rationnelle du parc immobilier de l'État.....	121
■	ACTION 21: Moderniser la gestion des ressources humaines des services de l'État.....	123

Partie 1/

État des lieux de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur

Superficie : 31 400 km²

Population : 4 920 000 habitants

Cantons : 237

Communes : 963

Départements : Alpes-Maritimes, Alpes-de-Haute-Provence, Bouches-du-Rhône, Hautes-Alpes, Vaucluse et Var

1 UN PATRIMOINE NATUREL ET CULTUREL EXCEPTIONNEL

De la diversité géographique et de l'histoire de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur résulte un patrimoine culturel et naturel d'une rare richesse. Cette région contrastée, où se juxtaposent de nombreuses activités humaines et une grande variété de milieux, doit toutefois faire face à un grand nombre de risques, tant naturels que technologiques.

1.1 DES RICHESSES HISTORIQUES ET CULTURELLES DE PREMIER PLAN

La région dispose d'un **patrimoine antique** sans équivalent au niveau national avec les villes d'Arles, de Fréjus, d'Orange ou de Vaison la Romaine. Plus de 2 200 édifices sont **protégés au titre des monuments historiques** et plus de 300 labellisés au titre du « Patrimoine du XX^{ème} siècle »¹.

Cinq sites sont classés au **patrimoine mondial de l'humanité par l'UNESCO** : le centre historique et le Palais des Papes à Avignon, les monuments romains et romans d'Arles, le théâtre antique et l'arc de triomphe d'Orange, les fortifications de Vauban à Briançon et Mont-Dauphin, dans les Hautes-Alpes. Par ailleurs, cinq villes et pays sont **classés « d'art et d'histoire »** (Arles, Briançon, Fréjus, Grasse, Menton) et deux communautés d'agglomération (Ventoux-Comtat-Venaissin et Provence-verte).

Terre de festivals, la région accueille plusieurs **manifestations majeures**, de référence internationale en termes de budget, de création et de production, de public et de rayonnement: festivals de **théâtre** d'Avignon, d'**art lyrique** d'Aix-en-Provence, de **cinéma** de Cannes, Rencontres internationales de la photographie d'Arles, Festival de piano de La Roque d'Anthéron ou Chorégies d'Orange.

Mais la région comporte aussi un **grand nombre d'institutions culturelles** dans le domaine du **spectacle vivant** : deux centres dramatiques nationaux à Nice et Marseille, deux centres chorégraphiques nationaux à Aix-en-Provence et à Marseille, quatre scènes nationales à Gap, Cavaillon, Martigues et Marseille, sept scènes conventionnées, quatorze scènes de musiques actuelles, quatre opéras, deux orchestres permanents, deux centres de création musicale et un centre national des arts de la rue.

Dans le domaine des **arts plastiques**, si les noms de Cézanne et de Van Gogh sont liés à la Provence, la lumière de la Méditerranée, et notamment celle de la Côte d'Azur, attire de très nombreux peintres depuis la fin du XIX^{ème} siècle. Elle a été le séjour de Renoir, Bonnard, Picasso, Matisse, Chagall, Léger, Cocteau pour ne citer que les plus illustres.

C'est une des raisons pour lesquelles la région possède de très **nombreux musées** - 119 musées de France - dont trois musées nationaux - Fernand Léger à Biot, Marc Chagall à Nice et Picasso à Vallauris- une des plus anciennes et des plus fameuses fondations consacrées à l'art moderne, la **Fondation Maeght** à Saint-Paul de Vence, et a accueilli plus récemment de grandes collections privées : la Fondation Gottfried Honneger à l'Espace de l'art concret à Mouans-Sartoux et la Collection Lambert en Avignon.

1 Liste des sites classés patrimoine du XX^{ème} siècle: www.patrimoine-xx.culture.gouv.fr/pages/coned_paca.html

Des artistes de renommée internationale, des collectionneurs français et étrangers y résident toujours et participent largement au rayonnement culturel de la région. Il faut également mentionner les centres d'art que sont la Villa Noailles à Hyères, la Villa Arson à Nice, le Centre international de recherche sur le verre (CIRVA) à Marseille.

Après Avignon en 2000, Marseille-Provence a été désignée comme **capitale européenne de la culture en 2013**. Le projet qui a été retenu se positionne résolument sur les rapports entre Europe et Méditerranée dont Marseille-Provence serait la base avancée, la plate forme d'accueil, de transmission, et de production pour des créateurs d'Europe et de Méditerranée dans toutes les disciplines de l'art.

Ce projet est construit autour de deux axes :

- international : « le partage des midis », en référence à Claudel, le lien entre le nord et le sud de la Méditerranée;
- local : « la cité radieuse », en référence à Le Corbusier, reposant sur le postulat que l'art et la culture sont le ferment du renouveau urbain.

Un **fort impact de Marseille-Provence 2013** en termes d'équipements réaménagés ou nouveaux, de manifestations, d'ateliers, de mise en réseau est attendu sur tout le périmètre d'Aubagne-La Ciotat jusqu'en Arles, en passant par Aix-en-Provence, l'Étang, la Côte bleue et la Camargue. Le travail collectif engagé par l'État, les collectivités territoriales et les structures culturelles ainsi que l'ouverture sur la Méditerranée et l'apport d'artistes internationaux devraient donner à ce territoire une forte visibilité et une attractivité renouvelée.

Tous ces éléments placent la région Provence-Alpes-Côte d'Azur au **tout premier rang des régions françaises** du point de vue des arts et de la culture et imposent aux pouvoirs publics, singulièrement à l'État, un certain nombre de devoirs en termes de politiques publiques. Aussi, de **nombreux financements croisés** viennent soutenir le travail des grandes institutions culturelles, des équipes artistiques indépendantes et des programmes de restauration et de valorisation du patrimoine.

Une **coopération s'est établie avec le Conseil régional** depuis de nombreuses années à travers le soutien au Fonds régional d'art contemporain (**FRAC**) - la construction d'un nouveau bâtiment pour l'accueillir à Marseille est inscrite dans le contrat de projets État-Région (**CPER**) - au Fonds régional d'acquisition pour les musées (**FRAM**), à l'Agence régionale des arts du spectacle (ARCADE: formation, observation et accompagnement des équipes), à l'Agence régionale du livre (ARL: information, coordination des professionnels du secteur), et à l'établissement de conventions pour l'éducation culturelle et artistique.

Dans le cadre du CPER, il convient de noter également l'appui à la Fabrique, en Avignon, lieu de travail et de montage de production porté par le festival d'Avignon, ainsi que le soutien apporté au projet du Théâtre Liberté à Toulon.

La **relation avec les grandes villes** est, bien sûr, majeure : soutien au financement d'institutions culturelles portées par les villes ou financement conjoint d'institutions, centres dramatiques nationaux de Nice et de Marseille, centres chorégraphiques nationaux d'Aix et de Marseille, Centre interrégional de conservation et de restauration du patrimoine, comme des artistes installés sur leur territoire.

Le **plan de relance** a fortement contribué à l'aménagement du territoire avec une dizaine de projets dont les cathédrales Sainte-Réparate de Nice, l'Amphithéâtre de Fréjus, les Châteaux de Villelaure et les remparts de Courthézon dans le Vaucluse, le Musée des civilisations de l'Europe et de la Méditerranée - MUCEM - et la restauration du Fort Saint-Jean à Marseille ■

1.2 DES MILIEUX NATURELS ET UNE DIVERSITÉ PAYSAGÈRE REMARQUABLES

A. Un "joyau" de la biodiversité française

Des cimes alpines au littoral camarguais, la région connaît des variations extrêmes de reliefs, de climats et de substrats qui constituent les facteurs explicatifs majeurs d'une **diversité naturelle exceptionnelle**, offrant des paysages et un cadre de vie remarquables.

Elle abrite près des **deux-tiers des espèces végétales françaises**, un tiers des espèces d'insectes, plus de **dix espèces de mammifères marins**, et de très nombreuses espèces d'oiseaux migrateurs et nicheurs, qui sont certes des indicateurs de la qualité de nos milieux mais aussi représentent un faire-valoir pour le territoire en attirant de nombreux observateurs.

En effet, au-delà des chiffres, la nature régionale est avant tout un **patrimoine commun**, une chance pour l'habitant ou le visiteur de passage et une constante invitation à la contemplation et au respect dans un souci de transmission aux générations futures.

En témoignent les cinq parcs naturels régionaux existants (quatre autres en préfiguration) et les trois parcs nationaux (plus un dernier, en cours de création, celui des Calanques). Le **réseau Natura 2000** couvre quant à lui 31% du territoire régional (contre 12,5% au niveau national) et concerne 72% des communes de la région.

L'inventaire des Zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) confirme cette richesse en inventoriant 928 zones, dont 100 pour le milieu marin, touchant ainsi 96% des communes régionales. On dénombre également 12 réserves nationales (sur 147 en France) et 219 sites classés (sur 2648 en France) qui illustrent encore la qualité naturelle et paysagère de la région. Les mesures de protection des espaces naturels couvrent ainsi près de 11% du territoire.

La région PACA se caractérise par une très forte dominante d'espaces naturels qui couvrent les trois-quarts de la superficie régionale, soit en proportion deux fois plus que la moyenne nationale. A l'inverse, les zones agricoles sont proportionnellement trois fois moins importantes. La proportion de zones artificielles est quant à elle comparable à la moyenne nationale.

Malgré tout, l'activité agricole contribue largement à façonner et entretenir « *des paysages remarquables* » de façon directe, par les cultures locales identifiantes (lavande, vergers, etc.), ou indirectement par les pratiques anciennes comme l'irrigation. Elle participe au maintien de la biodiversité.

B. Un environnement fragile

Pris dans une concurrence entre activités de production agricoles et industrielles, besoin en logement, politiques de préservation de la biodiversité et des paysages, gestion des risques naturels et technologiques, les espaces ruraux, urbains, et surtout péri-urbains, sont l'objet de conflits d'usage particulièrement saillants dans notre région.

Certains espaces sont particulièrement fragilisés, au premier rang desquels les espaces naturels et agricoles situés dans le tissu urbain ou contigus à l'urbanisation existante, qui constituent pourtant des coupures vertes nécessaires au maintien de trames écologiques et à la qualité de vie.

L'urbanisation génère une accélération de la consommation de l'espace dont les impacts sont insuffisamment maîtrisés sur les ressources en sols, en eau, sur la biodiversité et sur la qualité des paysages. Les terres agricoles, très convoitées, résistent mal à la pression foncière (infrastructures, logements, etc.) faisant courir le risque d'une perte irréversible de cette ressource, notamment, mais pas seulement, dans ses parties les plus fertiles.

C. La spécificité de l'espace mer et littoral

La région souffre d'un **manque de visibilité de l'économie maritime**. En matière de développement économique, la spécificité de l'espace mer et littoral commence à peine à être prise en compte. Jusqu'à présent, avaient été privilégiés les aspects portuaires et touristiques liés à la mer. Les procédures de planification territoriale, multiples et enchevêtrées, n'apportent qu'une vision hétérogène sans cohérence régionale et ne constituent pas des outils de protection de cet espace sur le long terme.

Une **nouvelle approche du littoral** par les acteurs est nécessaire, afin que les solutions des uns ne deviennent pas les problèmes des autres et que n'apparaissent pas des stratégies contradictoires.

D. Les zones rurales et de montagne

L'espace rural et la montagne sont des territoires fragiles. Les **écarts de développement entre les Alpes du Nord et les Alpes du Sud** sont importants et probablement irréversibles. Cependant, la structuration des territoires ruraux et de montagne en Pays ou Parcs a permis de soutenir la cohésion sociale et territoriale et les actions de développement.

Les dispositifs de droit commun et les dispositifs spécifiques (chartes forestières, systèmes productifs locaux, sites pilotes d'agriculture durable et pôles d'excellence rurale, programme LEADER animé par les Groupes d'action locale) contribuent :

- au maintien du tissu socio-économique ;
- au développement d'un secteur touristique qui doit créer de nouveaux produits face au risque de décroissance de l'activité hivernale dans les stations de basse et moyenne altitudes et au déficit d'activités en saisons intermédiaires ;
- à accroître la présence, la proximité et l'accessibilité des services publics grâce à des expériences multiples (relais services publics, points publics, espaces ruraux emploi-formation, plates-formes de services publics, maisons de services publics, espaces régionaux Internet citoyen) qui ont montré leur efficacité pour les besoins des populations;
- à la recherche de la maîtrise foncière par le soutien à l'élaboration de stratégies foncières des territoires de projet. Malgré la faible densité de population, la réelle disponibilité du foncier en zone de montagne est faible car une grande partie du territoire est accidentée, protégée ou soumise à des risques divers.

La grande proximité des espaces ruraux avec l'urbanisation dense permet de trouver des débouchés aux produits agricoles (marchés de proximité et circuits courts, notamment sur des produits présentant des signes officiels de qualité) ou d'accueillir les urbains dans leurs pratiques touristiques d'hiver ou rurales ■

1.3 L'OMNIPRÉSENCE DES RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES

Toutes les communes de PACA sont concernées par au moins un risque. Ces derniers se caractérisent par leur diversité, leur **niveau d'aléa souvent très fort** et les nombreux enjeux situés dans les zones correspondantes :

- 85 % des communes sont soumises au **risque d'inondation**. La sensibilité à ce risque est accrue par une présence humaine croissante dans les zones exposées. Au Rhône, qui fait l'objet d'un plan spécifique, viennent s'ajouter différents cours d'eau au régime particulier, comme la Durance, les fleuves côtiers tels le Var ou des cours d'eau de montagne au régime torrentiel ;
- Le **risque sismique** atteint des niveaux exceptionnellement élevés en PACA par rapport au reste de la France métropolitaine. La réévaluation récente de l'aléa et le coût que représente le respect des normes de construction pour de tels aléas conduisent à des difficultés locales importantes;
- Le risque **feu de forêt** est également très prégnant, avec la coexistence pour les départements littoraux d'une forêt méditerranéenne et d'un mitage omniprésent ; les départements alpins ou le Vaucluse connaissent eux aussi ce type de risque;
- Les **mouvements de terrain** affectent la région, en particulier dans les départements alpins; peut être cité aussi le risque d'affaissements miniers, en particulier autour du bassin houiller de Gardanne (13), très étendu et urbanisé.
- En matière de risque industriel, il existe en PACA une **soixantaine de sites classés en SEVESO seuil haut** qui doivent faire l'objet de plans de prévention des risques technologiques.
- A ces établissements industriels s'ajoute les **nombreuses canalisations** qui, comme on a pu le voir avec l'accident de l'oléoduc de la Société du Pipeline Sud-Européen survenu dans la plaine de la Crau le 7 août 2009, posent des questions de sécurité et de pollution accidentelle.

Si la présence d'une industrie lourde importante autour de la zone industrialo-portuaire de Fos et de l'Étang-de-Berre est à l'origine de risques industriels importants, elle est aussi génératrice d'émissions polluantes industrielles significatives.

Ces émissions s'ajoutent à celles du transport (routier, maritime, aérien), intense en raison non seulement de l'activité économique mais aussi de la position de la région comme point de passage vers l'Italie ou vers l'Espagne, et à celles du logement et du tertiaire, à la hauteur de la forte densité de la population présente sur le littoral régional ■

2 DES ÉVOLUTIONS SOCIALES AUX CONSÉQUENCES MULTIPLES POUR LE TERRITOIRE RÉGIONAL

Région très attractive, notamment pour les jeunes et les actifs, PACA voit sa population augmenter sans discontinuer depuis de nombreuses années. A l'image du territoire national, elle est cependant marquée par un vieillissement notable et par un fort accroissement des écarts de richesse, symptomatique d'un taux de chômage élevé et d'inégalités sociales et territoriales croissantes (2.1). Ce dynamisme démographique n'est pas sans conséquence, particulièrement sur le logement, l'aménagement du territoire et la préservation des espaces naturels (2.2).

2.1 UNE POPULATION EN MOUVEMENT

A. Des caractéristiques démographiques propres

■ Un dynamisme constant

Avec plus de **4 920 000 habitants**, Provence-Alpes-Côte-d'Azur est la 3^{ème} région pour le nombre d'habitants et accueille chaque année en moyenne 40 000 habitants supplémentaires depuis 1999. Cette croissance démographique est liée aux trois-quarts à l'arrivée de migrants de tous âges issus pour moitié des régions limitrophes et de la région Ile-de-France. Les migrants venus de pays étrangers représentent quant à eux 9,8% de la population. Le seuil des 5 millions d'habitants, initialement prévu pour 2020, devrait être atteint en 2012.

La hausse de population concerne l'**ensemble du territoire régional**, aussi bien les aires urbaines que l'espace rural. Certaines zones des Alpes-de-Haute-Provence et du Var connaissent une progression particulièrement importante et les prévisions à horizon 2030 montrent que la pression démographique va continuer à s'exercer durablement sur le littoral méditerranéen, avec un taux de croissance annuel moyen supérieur à 1%.

A ce stade, il faut souligner :

- au niveau des **mouvements intra-régionaux**, l'existence de déplacements démographiques internes, notamment entre centres urbains, périphéries métropolitaines et arrières-pays, selon des tendances de spécialisation socio-spaciales;
- au niveau de l'attractivité externe, le littoral attire en priorité les néo-arrivants, en particulier dans les centres urbains.

La région compte **onze villes de plus de 50 000 habitants**, qui forment un ensemble urbain peu hiérarchisé mais dense, de l'Italie jusqu'au Languedoc-Roussillon et le long de la vallée du Rhône.

Les **agglomérations** d'Aix-Marseille, Nice, Toulon et Avignon concentrent les **deux tiers de la population régionale** sur un territoire restreint et se caractérisent par une situation « d'éclatement urbain ». Le phénomène urbain est bien plus marqué qu'au niveau national, 91 % de la population régionale habitant dans des espaces urbains (contre 77,8 %).

■ Une population vieillissante mais une part des jeunes qui recule moins vite qu'ailleurs

Le phénomène du vieillissement touche l'ensemble de la population française, marquant particulièrement la région où la population âgée est importante. La région compte aujourd'hui **25% de plus de 60 ans**. D'après les projections de population de l'INSEE, **en 2040** cette part devrait s'élever à **34%** dont un tiers de plus 75 ans².

Le **solde migratoire régional des personnes de 60 ans et plus** est positif et situe PACA au huitième rang des régions françaises. Cependant, il est intéressant de remarquer que tous les départements de la région gagnent deux fois plus d'actifs que de retraités et que la région se positionne d'ailleurs au second rang des régions de province pour l'accueil des jeunes de 20 à 29 ans.

En 2010, la région comptait **1,44 millions de jeunes de moins de 25 ans, soit 29,3% de la population (contre 31,1% au niveau national)**. Dans la région, les départements des Bouches-du-Rhône et de Vaucluse sont ceux dont la part des jeunes de moins de 25 ans est la plus importante (31,2% et 30,4%). Dans les autres départements, cette part s'élève aux environs de 27%.

La région compte **157 000 étudiants en 2011**, mais seuls 20 % des jeunes de 16 à 29 ans poursuivent leurs études dans le supérieur, ce qui place la région au 7ème rang, loin derrière l'Île de France (25%). Les étudiants de PACA ne sont que 20 % à vivre dans un logement indépendant (contre 25% au niveau national).

L'**insertion professionnelle** des jeunes de la région se fait toujours dans de moins bonnes conditions qu'au niveau national et seulement 74% des jeunes sortis du système éducatif en 2004 étaient en emploi en 2007 (77% au niveau national). La situation s'est par ailleurs dégradée par rapport à la génération précédente puisque 77 % des jeunes sortis du système éducatif en 1998 étaient en emploi en 2001 (82% au niveau national).

B. L'accroissement des écarts de richesse

■ Un taux de chômage historiquement élevé

En mars 2006, le **taux de chômage** amorçait une baisse, ininterrompue durant 2 ans, de 0,25 point par trimestre en moyenne. Depuis juin 2008, soit trois mois avant la crise financière, la courbe du chômage a cependant commencé à se retourner dans la région.

Le taux de chômage régional s'établissait à **11,1%** de la population active au **premier trimestre 2011** (avec de fortes disparités départementales et le maintien d'un chômage structurel des femmes).

Le département des Bouches-du-Rhône conserve le taux le plus haut (**12,1%**) et l'ensemble des autres départements de la région a subi une hausse sur trois ans supérieure à 2 points. Les Alpes-Maritimes connaissent une progression de l'ordre de 2,4 points mais conservent un taux (**9,4%**) plus bas que celui du Var (**11,2%**), du Vaucluse (**11,2%**), et des Alpes-de-Haute-Provence (**10,3%**). Le département des Hautes-Alpes se maintient à **8%** avec une augmentation sur trois ans limitée à 1,7 point.

Les départements alpins se caractérisent par une forte saisonnalité de leur économie et un marché du travail à la fois souple (allers-retours fréquents entre emploi et chômage) et précaire (importance de l'intérim et des CDD) avec de nombreux pluriactifs. Il en résulte un taux de chômage relativement faible mais également une forte dépendance par rapport à l'activité touristique hivernale comme estivale.

² L'INSEE parie par contre sur une stabilisation du nombre de personnes âgées dépendantes.

La région est donc marquée par un taux de **chômage élevé**. Le taux de croissance des emplois (supérieur à la moyenne nationale) ne permet pas de diminuer cet écart. Le taux d'activité est encore relativement faible, même si les migrations résidentielles et l'augmentation du taux d'activité féminin³ pourraient contribuer à réduire ce handicap dans les prochaines années.

■ Des inégalités sociales et territoriales

La proportion de ménages pauvres est particulièrement élevée dans la région puisqu'en 2006, environ **15% des habitants vivaient sous le seuil de pauvreté** (contre 13,2% au niveau national). Parallèlement d'importantes disparités sont constatées: les 10 % d'individus les plus aisés ont un niveau de vie plancher 3,3 fois supérieur au niveau de vie plafond des 10 % d'individus les plus modestes. Cet écart est plus élevé que la moyenne nationale et situe PACA au troisième rang national derrière l'Ile-de-France et la Corse.

Ces inégalités se traduisent notamment par :

- **La précarisation des populations occupant un emploi**, du fait des difficultés économiques et de la spécificité du tissu économique régional.
- **La « pauvreté monétaire »**, qui concerne 718 000 habitants vivant avec moins de 880 euros mensuels par unité de consommation, touche particulièrement les familles monoparentales, les personnes seules, les jeunes de moins de 30 ans et les femmes. Tous les départements de la région ont un taux de pauvreté supérieur à la moyenne nationale mais des disparités existent⁴;
- **Un nombre élevé de bénéficiaires de minima sociaux**: en 2010, 173 000 personnes étaient allocataires du Revenu de solidarité active (RSA), soit **3,5 %** de la population régionale. Comme c'était le cas pour le Revenu minimum d'insertion et l'Allocation de parent isolé, le taux d'allocataires du RSA est sensiblement supérieur à la moyenne nationale (**2,6 %**). Il est particulièrement élevé dans les Bouches-du-Rhône (**4,5%**);
- **Des inégalités persistantes entre les femmes et les hommes**: alors que les femmes sont plus diplômées, elles restent pénalisées par les stéréotypes (faible orientation vers des métiers de qualité, violences sexistes, etc.) et rencontrent des difficultés pour concilier vie familiale et vie professionnelle (temps partiels, interruptions de carrières, moindre accès à des retraites complètes).

Ces freins touchent particulièrement les plus précaires (56% des bas salaires sont des femmes) notamment les femmes chef de famille, les jeunes filles mais aussi les salariées (écart de salaires supérieur à 20% avec les hommes). Ces difficultés influencent l'accès aux soins, au logement et à la mobilité.

Face à ces constats, les politiques publiques peinent à intégrer une approche différenciée entre les femmes et les hommes comme le préconise pourtant l'Union européenne;

3 A diplôme égal et à la sortie de leur formation, les femmes sont deux fois plus inactives que les hommes.

4 Le département du Vaucluse est le plus touché (18,1%) suivi des Bouches-du-Rhône (16,6%) et des Alpes de Haute-Provence (15,8%). Le département des Hautes-Alpes (13,4%) se caractérise par une pauvreté « ciblée » qui concerne davantage les personnes âgées et les personnes seules au sein de l'espace rural. Enfin, les Alpes Maritimes (13,9%) et le Var (14,2%) font partie des départements à pauvreté moyenne.

Elles ont aussi pour conséquence:

- **Des phénomènes de précarité concentrés dans les milieux urbains défavorisés:** près d'un million d'habitants réside dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville. Les Zones Urbaines Sensibles de la région se caractérisent par une **forte concentration de logements HLM** (63 % contre 16% dans les communes de localisation) et abritent une **population jeune** (1 habitant sur 3 a moins de vingt ans). La mise en œuvre du Programme national de rénovation urbaine, très hétérogène entre les territoires (tant en matière d'ambition que de taux de réalisation), n'a pour l'heure apportée qu'une réponse partielle à cette problématique;
- **Des territoires ruraux parmi les plus pauvres de France:** tous les départements de la région PACA ont un taux de pauvreté dans la population rurale supérieur à la moyenne nationale. La pauvreté en milieu rural se caractérise par des populations souvent isolées, confrontées à des problèmes de mobilité et qui font peu valoir leurs droits. La situation des jeunes ruraux sous qualifiés, peu mobiles et confrontés à des difficultés de logement est jugée préoccupante.

C. Une situation sanitaire favorable

L' **espérance de vie** des habitants de PACA est **parmi les plus élevées d'Europe** (78,2 ans pour les hommes et 84,6 ans pour les femmes en 2007). Il existe cependant une forte surmortalité pour les 15-24 ans, par accidents et suicides notamment. A noter que les taux de reconnaissance des maladies professionnelles causées par l'amiante (cancer de la plèvre et mésothéliome) sont plus importants au sein des zones d'emploi de Fos-sur-mer, de l'Étang-de-Berre, de la Ciotat, d'Aubagne et de Toulon que dans le reste de la région. Pour ces deux pathologies, il existe en PACA une surmortalité de 13% par rapport à la France (période 2001-2007).

Les situations sociales et environnementales constituent les principaux déterminants des inégalités de santé et induisent de forts contrastes territoriaux. La région connaît ainsi des **problèmes sanitaires importants** et souvent révélateurs de la précarité sociale. Le poids des fortes **inégalités dans l'accès aux soins** s'accompagne d'une fréquence élevée de certaines pathologies et problèmes de santé.

Le territoire régional, pourtant bien doté par rapport aux autres, connaît d'importantes inégalités dans la répartition des services de santé. De plus, la perspective des départs en retraite des générations du baby boom va avoir un impact important sur la démographie médicale, notamment sur l'offre de soins de premiers secours.

A noter que le **taux moyen d'équipement en établissements d'hébergement pour les personnes âgées dépendantes** est proche de la moyenne nationale. On constate cependant un manque d'homogénéité dans leur répartition sur le territoire.

Parmi les préoccupations dans les relations entre qualité de l'environnement physique et état de santé, il faut retenir la **qualité de l'eau et de l'alimentation**, inférieure à la moyenne nationale, et celle de **l'air**, avec de nombreux dépassements des seuils réglementaires de pollution atmosphérique par l'ozone ■

2.2 DES ÉVOLUTIONS MAL MAÎTRISÉES EN TERMES D'AMÉNAGEMENT ET DE SERVICES

A. Tensions fortes sur le foncier et le logement

■ Entre 1999 et 2006, les **surfaces artificialisées ont progressé de 4400 hectares**, dont 870 hectares dans les villes-centres, 1600 hectares dans les communes de banlieue et 1150 hectares dans les couronnes péri-urbaines. Le modèle de développement dominant est un **développement urbain spontané**, insuffisamment dense et souvent facteur d'étalement urbain, principalement fonction des opportunités foncières.

De plus, la compétition sur le foncier agricole péri-urbain ou dans les zones d'urbanisation diffuse a des effets négatifs sur la compétitivité de l'ensemble de l'agriculture par fragilisation du potentiel productif (destruction des réseaux d'irrigation, phénomène des voisinages environnementaux conflictuels).

Cette **dispersion urbaine**, en dehors des agglomérations, découle de la **pression démographique régionale** et de la construction insuffisante de logements accessibles au plus grand nombre dans les grandes agglomérations, ces dernières ayant parfois tendance à exporter leurs problèmes de production de logements sur les territoires voisins. La **pression immobilière** est ainsi devenue très préoccupante dans le moyen et le haut pays, qui voient se développer un habitat diffus dont le coût réel des équipements et des services publics induits est souvent reporté sur les générations suivantes.

Malgré une production immobilière soutenue, l'**importance des besoins en logements** n'a cessé de croître alors même que les prix de vente inflationnistes des logements neufs se sont écartés du revenu des habitants. L'impact de cette inflation est d'autant plus important que 3 ménages sur 4 sont éligibles au logement social de par leurs revenus alors que ce dernier ne représente que 12% du parc total (contre 17 % au niveau national).

■ Le **parc social**, au rythme de développement insuffisant, est marqué par un **taux de rotation très inférieur** aux moyennes nationales et reste difficile à développer du fait de coûts (foncier, construction) élevés et, parfois, d'un rejet de la part des élus et des habitants.

On estime à 345 000 le nombre de personnes se trouvant en situation de mal logement dans la région, ce qui nécessiterait pour redresser la situation une production voisine de 40 000 logements par an pendant une décennie.

En conséquence, le parc privé locatif accueille une partie relativement importante des populations les plus fragiles dans des conditions qualitatives et quantitatives peu satisfaisantes. Le parc privé en accession, du fait de la concurrence avec d'autres publics, est souvent inaccessible aux ménages travaillant dans la région.

Cette insuffisance d'offres de logements a une incidence sur la dynamique de développement économique régional et sur le développement non maîtrisé du logement qui se fait sur des modes consommateurs d'espaces, peu structurés et en extension des agglomérations. Par ailleurs, le **renforcement de ségrégations socio-spatiales** et de concurrence foncière entre habitat, activités et espaces naturels se ressent de plus en plus fortement.

B. Des besoins croissants de services et d'équipements

a. L'insuffisance des transports collectifs et les difficultés d'organisation des déplacements

La **route reste le principal vecteur** utilisé par les transports, y compris les transports en commun. Ce mode de transport engendre de véritables difficultés, notamment l'insécurité routière qui place la région en deuxième position en France des régions les plus meurtrières.

Les **difficultés de circulation sont notables**, en particulier autour des grandes agglomérations et sur les grands axes autoroutiers, tout comme les conséquences environnementales majeures (PACA figure parmi les trois régions françaises qui émettent le plus de polluants atmosphériques, le secteur des transports étant responsable de la moitié de ces émissions) induites par le trafic routier.

Les Alpes-de-Haute-Provence et les Hautes-Alpes souffrent, quant à elles, d'une insuffisance de leur réseau routier, notamment sur les axes Dignes/Durance et Gap/Grenoble. Les infrastructures ferroviaires y sont encore plus limitées, empêchant le développement de ce moyen de transport. Ainsi, on ne compte qu'une seule voie, non électrifiée, entre Gap et Valence et cinq heures de trajet sont nécessaires pour rejoindre Briançon depuis Marseille (et inversement).

■ Les déplacements sont caractérisés par une **insuffisance des transports collectifs** tant d'un point de vue quantitatif que qualitatif et une absence de coordination entre les autorités de transport.

La **dispersion urbaine** dans la région rend difficile et compromet la rentabilité des réseaux de transports collectifs, ce qui constitue un handicap lourd pour la métropolisation de la 3^{ème} région économique française. Il existe cependant des zones denses où un report plus important vers le transport collectif serait efficace et économiquement viable.

On constate aujourd'hui un engorgement des axes routiers, où les trafics locaux s'ajoutent aux flux longue distance, conduisant à l'asphyxie des métropoles et compromettant le développement des activités économiques et touristiques. Les infrastructures de transports, sur les axes majeurs comme sur les relations internes à la région, sont souvent saturées et parfois très insuffisantes.

Concernant le **transport de marchandises**, l'utilisation du ferroviaire et du combiné reste faible sur l'axe littoral. En revanche, la rive droite de la vallée du Rhône possède des réserves de capacité. La région PACA, et plus particulièrement les secteurs de Marseille, de l'ouest de l'Etang de Berre et de l'aire avignonnaise sont bien positionnés pour le **report modal de fret** (ferroviaire et fluvial). Ces derniers représentent une opportunité rare en France pour contribuer aux objectifs de report modal du Grenelle et pour atteindre les engagements internationaux de réduction des émissions de gaz à effets de serre. Des difficultés se concentrent toutefois aux nœuds en approche des agglomérations et sur la bande littorale où le fret entre en concurrence avec les TER et les TGV.

■ *Certains espaces sont particulièrement saturés*

- **La Côte d'Azur**, du fait de la fréquentation touristique et du transport de marchandises (79% du transit de marchandises entre l'Italie et la région);
- **L'aire marseillaise** où s'additionnent les trafics de visiteurs, de résidents, de transport de marchandises ainsi que le trafic lié aux activités économiques locales;
- **La vallée du Rhône**, qui concentre l'essentiel du trafic Nord-Sud et le réseau routier de la **vallée de la Durance**.

Les grands projets d'infrastructures sont de plus en plus difficiles à mettre en œuvre : rarefaction des ressources budgétaires, occupation du sol mal maîtrisée, maîtrise foncière faible, acceptabilité sociale de plus en plus difficile à obtenir, notamment du fait de la sensibilité environnementale croissante du grand public (protection des milieux naturels, préoccupations de santé-qualité de l'air, bruit, changement climatique).

■ *Dans le domaine des transports, la région est confrontée à deux difficultés :*

- celle d'**assurer un bon fonctionnement des réseaux** permettant d'accéder au territoire régional : la région a un fort potentiel d'ouverture vers l'extérieur avec le Grand Port Maritime de Marseille, les ports de Toulon et Nice, les corridors ferroviaires, autoroutiers et fluviaux et les infrastructures aéroportuaires (2ème et 4ème aéroports français à Nice et Marseille). Elle est également le lieu d'un transit important Est-Ouest (Espagne-Italie) et Nord-Sud (Péninsule Ibérique-Europe du Nord).
- celle de permettre le **développement de relations internes plus efficaces** notamment en matière de qualité de services. La préservation de la mobilité durable des personnes pour l'accès aux zones d'emplois et touristiques, en faisant face à la saturation grandissante des réseaux existants (axes routiers, axe ferroviaire littoral, etc.), est la priorité majeure.

b. Les dynamiques d'implantation des activités

Les politiques d'accueil d'activités ont été **trop longtemps communales** et rarement conçues sous l'angle de la complémentarité (par exemple pour les zones d'activités), d'économie de moyens publics et d'espace. Par ailleurs, les besoins des générations futures (la réservation foncière) ne sont pas suffisamment anticipés, tant du point de vue de la qualité des espaces que de la compétitivité des territoires.

Les **choix d'implantation** des entreprises sont fortement liés à l'offre de services en termes d'accès, de qualité d'équipements pour faciliter l'accueil des entreprises et améliorer la vie des salariés. Les zones d'activités en région doivent afficher une spécialisation pour attirer de nouvelles activités et mailler l'ensemble du territoire régional et auraient besoin d'être modernisées et requalifiées (aménagement et services).

c. Une armature numérique contrastée

La **demande sociale dans le domaine numérique** (téléphonie mobile, haut débit, services dématérialisés) **s'est fortement accrue** ces dernières années, comme en témoignent les débats menés dans le cadre des Assises des territoires ruraux⁵. La qualité de la couverture numérique des territoires est en effet un facteur important de leur **attractivité**, avec un enjeu fort de développement des services et des usages.

L'éligibilité au haut débit de la région est globalement bonne avec cependant de profondes disparités liées aux densités de population très contrastées: ainsi, si en septembre 2009 la population régionale est desservie en haut débit (512 Kb/s) à hauteur de **99,45%**, ce taux est toutefois ramené à la même date à **91,91% s'agissant de l'accès à 2 Mb/s**⁶.

La région se singularise par ailleurs par un nombre limité d'initiatives territoriales structurantes en matière d'**aménagement numérique** (c'est-à-dire centrées sur les réseaux de collecte), ce qui peut s'avérer problématique pour le développement d'offres pour les entreprises sur les zones d'activité et pour un déploiement large de la fibre optique, qui constitue la priorité des années à venir ■

⁵ Pour en savoir plus: www.assises-territoires-ruraux.gouv.fr

⁶ Au 1er septembre 2009, plus de 11000 lignes n'étaient pas éligibles au 512kb/s. Environ 155000 pour ce qui concerne le 2 Mb/s.

3 UNE RÉGION COMPÉTITIVE MAIS IMPACTÉE PAR LA CRISE ÉCONOMIQUE

La région PACA se situe, par son PIB par habitant, au troisième rang des régions françaises après l'Ile-de-France et Rhône-Alpes et parmi les cinq premières pour les revenus salariaux moyens. Bien que ses atouts économiques diversifiés la protège en partie en période de crise **(3.1)**, la répartition inégale de ses richesses a cependant conduit les pouvoirs publics à impulser des dynamiques pour soutenir les territoires à enjeux et favoriser l'innovation **(3.2)**.

3.1 UNE ÉCONOMIE RÉGIONALE « GÉNÉRALISTE »

A. Des atouts indéniables

■ Des secteurs industriels de pointe qui structurent la région

La région est **relativement peu industrielle** (174^{ème} position en Europe pour le poids de son industrie avec 11% de l'emploi et du PIB régional) et l'industrie représente 14,4% de la valeur ajoutée contre 20% en France. Son profil dans ce domaine est diversifié: industries agroalimentaires, activités de transformation liées aux activités portuaires (pétrochimie, métallurgie), construction navale et aéronautique (40 000 emplois dont 45% de niveau cadre) ainsi que microélectronique (40% de la production nationale). Elle est cependant faussement généraliste car bien que présente partout, elle est en fait très spécialisée dans chacun des secteurs.

Les industries sont principalement regroupées dans **quatre pôles économiques majeurs** (Marseille-Aix-Fos - Sophia-Antipolis et Est des Alpes-Maritimes - Aire toulonnaise - Aire avignonnaise) et sont fortement créatrices de richesses. On assiste cependant à un éparpillement de petites entreprises de moins de dix salariés et une présence marquée, mais en petit nombre, de grands établissements.

L'industrie est particulièrement dynamique, notamment dans le secteur des composants électroniques (le Centre Microélectronique de Provence « Georges Charpak » contribuant à son ancrage dans la région), de la pharmacie, du secteur eau-gaz-électricité et ses emplois sont relativement qualifiés : 44% d'ouvriers contre 55% au niveau national, 16% de cadres contre 14% au niveau national.

■ **Plusieurs grands équipements et des projets d'envergure nationale et internationale** contribuent à l'attractivité de l'espace régional : le projet de fusion thermonucléaire contrôlée **ITER** (premier projet de recherche mondial), le centre du Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives (CEA) à Cadarache, la Ligne à Grande Vitesse destinée à relier l'Est de la région au réseau européen, les Opérations d'intérêt national Euroméditerranée et Plaine du Var, la zone industrialo-portuaire de Fos, le port de Marseille/Fos (1^{er} port français et méditerranéen et 4^{ème} européen) et le Grand Projet Rade à Toulon.

Enfin, il faut noter la réussite des actions entreprises dans le cadre de la reconversion du site minier de Gardanne vers les industries de **haute technologie dans le domaine de la microélectronique**, ainsi que la reconversion des chantiers navals de La Ciotat qui se positionnent dorénavant sur des activités de réparation et de maintenance des navires de haute plaisance en liaison avec les entreprises du bassin toulonnais, et enfin la reconversion des industries de la défense.

■ **L'emploi régional** a augmenté de 22% de 1997 à 2007 contre 13 % à l'échelon national. On trouve, en Provence-Alpes-Côte d'Azur, une main d'œuvre hautement qualifiée investie dans des pôles d'excellence industrielle et technologique. Jusqu'en 2008, le poids de l'emploi de la région dans le total national a légèrement progressé pour s'établir à 7,4% (quinzième année de hausse consécutive de l'emploi dans la région).

Au 31 décembre 2008, environ 1 221 000 salariés sont employés en Provence-Alpes-Côte d'Azur, au sein de plus de 149 000 établissements. Environ 74% des emplois sont dans des PME de moins de 250 salariés (54,9% en France), dont 22% dans les TPE.

■ *Un dialogue social dynamique*

Les relations entre les organisations patronales et syndicales sont caractérisées par une réelle vivacité du dialogue social aux différents niveaux : région, départements, dans certains territoires et dans les entreprises.

Cependant, cette pratique provient essentiellement des entreprises de 50 salariés et plus. Dans les TPE, la négociation reste faible en dehors des dispositifs spécifiques imposant un accord collectif.

■ *De forts revenus liés à l'économie résidentielle*

L'économie résidentielle est constituée des transferts de revenus sur le territoire qui vont plutôt des territoires productifs vers les territoires résidentiels. La région PACA est marquée par **l'importance du flux de revenus résidentiels** qui s'orientent essentiellement vers ses aires urbaines qui concentrent populations et touristes.

L'économie résidentielle dans la région est fortement liée aux pensions de retraites, aux dépenses de tourisme et aux « navetteurs ». Ces derniers, qui travaillent dans une autre région mais résident en PACA, injectent 375 millions d'euros dans l'économie régionale. Le montant total des pensions déclarées en 2005 par les 1,08 millions de retraités vivant dans la région était de 17,5 milliards d'euros soit 20,6% du revenu disponible brut des ménages.

La région enregistre un total de dépenses de tourisme de l'ordre de 14,5 milliards d'euros soit 15% du total national (pour 8% de la population du pays). Ces dépenses représentent un montant de l'ordre de 17% de celui du revenu disponible brut des ménages de la région.

■ *Une région attractive pour les investissements étrangers*

En 2009, la région reste l'une des **principales destinations françaises pour les investissements étrangers** (3^{ème} rang en termes de projet, 6^{ème} rang en termes d'emploi). 1700 entreprises à capitaux étrangers portent plus de 40 000 emplois. Les États-Unis sont de loin le premier investisseur, suivis par les pays d'Europe du Nord et plus récemment par l'Espagne et l'Italie. Ces investissements étrangers concernent les technologies de l'information, les sciences du vivant, les services, le tertiaire et la logistique.

■ Un fort engagement dans la recherche et le développement notamment de la part des PME

La région se situe au **4^{ème} rang national pour les dépenses de recherche et développement** publiques et privées (3^{ème} pour le public). Cet engagement est d'autant plus fort pour ce qui concerne les PME dont les investissements en Recherche et Développement s'élèvent à 25% des dépenses totales de Recherche et Développement de l'ensemble des entreprises régionales (15% au niveau national). Hormis les « start-ups » innovantes, les TPE n'ont pas les ressources nécessaires pour investir dans l'innovation.

Les compétences régionales couvrent un large spectre de domaines avec une spécialisation en Sciences Humaines et Sociales et une légère avance en Sciences de la Vie et Sciences de l'Univers. Cependant, la valorisation de la recherche reste encore insuffisante et il existe un réel décalage entre la recherche privée et publique.

Le **potentiel scientifique** est également puissant : positionnée au troisième rang des régions françaises, Provence-Alpes-Côte-d'Azur représente 7% du potentiel national en termes de moyens (21 200 chercheurs dont 54% dans le public), 7% des publications, 5,5% des brevets.

L'ensemble des **grands organismes de recherche nationaux** est présent dans la région, l'Institut de Recherche pour le Développement ayant même installé son siège national à Marseille. Ce potentiel a vocation à être valorisé non seulement dans le cadre des pôles de compétitivité mais aussi en lien avec les centres de recherche présents sur le territoire.

Dans une économie fondée sur le savoir, l'**innovation** constitue un levier essentiel de développement. Dans ce domaine, la région est classée 75^{ème} dans l'innovation Scoreboard (2007). Elle occupe la 31^{ème} place en Europe pour la part d'emploi dans les services à forte intensité de connaissance

■ Un système éducatif et scientifique de qualité

Parmi les atouts de la région, on peut citer les six universités et les quatorze écoles d'ingénieurs généralistes présentes sur son territoire (même si ce nombre d'écoles s'avère insuffisant au regard des besoins) accueillant **157 000 étudiants en 2011 et la plaçant ainsi au 3^{ème} rang national**.

Les académies d'Aix-Marseille et de Nice disposent d'une **offre de formation supérieure diversifiée** et constituent avec les régions Ile de France, Rhône-Alpes et Nord-Pas-de-Calais, les principaux pôles d'enseignement supérieur en France. Les effectifs étudiants ont fortement progressé depuis 1990 et la région reste attractive pour les étudiants français. On constate cependant, depuis l'année 2000, un infléchissement des taux d'accès à l'enseignement supérieur, notamment dans les filières scientifique et technologique (baisse de 30% des effectifs étudiants entre 2000 et 2005).

Cette offre d'enseignement supérieur, couvrant un large spectre de disciplines, souffre toutefois d'un manque de lisibilité et d'une dispersion des centres de décision. La déficience de coopération entre les établissements universitaires ralentit par ailleurs la construction de pôles scientifiques forts, visibles et attractifs, face à une concurrence européenne ou internationale de plus en plus aiguë.

La fusion des universités de l'académie d'Aix-Marseille (hors Avignon), prévue en 2012, devrait contribuer à rationaliser en partie le système universitaire. Les opérations « Campus » sur Aix (quartier des Facultés) et Marseille (Luminy) et « Campus prometteur » sur Nice-Sophia-Antipolis permettront, quant à elles, un regroupement scientifique, la réhabilitation des locaux étudiants et l'amélioration des connexions et des dessertes vers les différents sites universitaires.

■ *Une inadéquation entre l'offre et la demande de qualification*

Malgré des résultats globalement satisfaisants pour le système éducatif, demeurent de lourds problèmes d'insertion professionnelle à sa sortie: fuite des diplômés du supérieur vers d'autres régions, emplois souvent offerts à des jeunes très qualifiés, ce qui a pour conséquence d'obstruer les débouchés pour les jeunes les moins qualifiés, etc.

La dynamique du système régional de production des qualifications est la suivante :

- un noyau, persistant, de personnes qui sortent de l'appareil de formation initiale sans qualification et risquent d'être exclues de façon durable du système d'emploi ;
- une part de la population active qui présente des caractéristiques décalées par rapport aux attentes des entreprises, et elle même en attente de reconnaissance ou de renforcement de sa qualification ;
- une montée de cohortes de jeunes vers le supérieur, qui privilégient les formations universitaires non professionnelles, en particulier chez les filles ;
- un déficit de qualifications de base et intermédiaires, aggravé dans des filières de formations et d'emplois qui souffrent d'un manque d'attractivité (filières industrielles et du BTP).

Tout cela laisse présager le maintien de difficultés dans "l'approvisionnement" du marché du travail, face à une demande en qualifications diversifiées.

B. Des secteurs économiques déjà fragiles affaiblis par la crise

■ *La crise permanente de l'appareil industriel*

Les services externalisés qui sont liés à l'activité industrielle (9 % des emplois contre 16 % au niveau national) et l'importance du tertiaire (83 % des emplois contre 77 % au niveau national) sont essentiels à la compréhension du tissu économique régional. La région **manque d'entreprises moyennes** et concentre surtout des TPE et de grands établissements dont les centres de décision sont le plus souvent situés en dehors de la région.

Les secteurs industriels en difficulté ou soumis à risques sont nombreux : le bois et le papier, la chimie, la construction navale, la métallurgie. Certaines zones, alliant systèmes productifs spécialisés et fort taux de chômage, sont particulièrement vulnérables : Etang-de-Berre et Fos, Digne, Briançon, Châteaurenard, Salon de Provence, Arles, Marseille, Aubagne.

La crise touche en outre des secteurs qui ont été des fleurons régionaux mais qui souffraient déjà depuis de nombreuses années : microélectronique, pétrochimie, construction navale et aéronautique. A titre d'exemple, depuis les années 90, le secteur de la construction aéronautique et navale a perdu 36% de ses effectifs et la crise s'ajoute à cette situation difficile.

■ *Les effets économiques et sociaux de la crise en PACA*

Comme les autres régions françaises, la région PACA est touchée par la **crise économique et financière**. Les effets de cette crise se font sentir sur le marché du travail, touchant en particulier les jeunes, les seniors et les hommes.

Depuis le début de l'année 2009, le taux de chômage a augmenté dans des proportions historiques (fin de contrat, licenciement économique, fin de mission d'intérim) et le recours au chômage partiel s'est répandu.

La détérioration a été forte dans l'industrie, en particulier dans la métallurgie et la fabrication de composants électroniques et électriques. Dans la construction, l'emploi salarié a reculé pour le second trimestre après cinq ans de hausse. Dans le tertiaire, la baisse a été plus modérée qu'au niveau national.

■ *Des territoires inégalement dotés pour faire face aux mutations économiques*

Face aux **mutations économiques**, les 18 zones d'emploi de la région n'ont pas les mêmes atouts ni les mêmes fragilités. Une analyse réalisée par l'INSEE⁷ montre que le pourtour de l'Etang-de-Berre cumule le degré d'exposition le plus fort et les difficultés potentielles les plus grandes à absorber des chocs : la production y est fortement dépendante de la demande extérieure, l'emploi salarié y est très concentré et spécialisé, et le chômage de longue durée important.

En revanche les zones d'emploi qui abritent les métropoles régionales semblent les moins exposées aux risques liés aux mutations économiques, notamment celles de Nice et de Cannes/Antibes. Ces dernières bénéficient d'un tissu productif diversifié et d'un taux de chômage parmi les plus faibles de la région. A noter la fragilité des territoires alpins récemment impactés par la fermeture de sites de Défense à Briançon et Barcelonnette.

■ L'agriculture régionale est extrêmement diverse mais très menacée par les autres usages du foncier. Elle éprouve des **difficultés d'adaptation structurelles** à la concurrence, dans un contexte d'ouverture des marchés, et ses outils commerciaux sont insuffisamment efficaces.

Les perspectives d'exploitation de la biomasse agricole restent à explorer. A cela s'ajoute la question de la **dualité sociale et économique** d'un modèle de production faisant fortement appel à la main-d'œuvre (50% de plus que la moyenne nationale) et confronté à la concurrence des pays à faibles coûts salariaux.

La **forêt**, croissante en superficie mais souvent difficile d'accès, a une faible rentabilité et fait l'objet de financements orientés vers la défense contre les incendies. Les milieux forestiers constituent pourtant un gisement de biomasse énergétique, et font l'objet d'une attente sociale forte de la part des populations régionale et touristique. Les projets récents témoignent d'une volonté de les valoriser. Le **secteur de la pêche** connaît depuis plusieurs années des difficultés d'adaptation aux contraintes d'exploitation de la ressource et à celles du marché.

■ **Le développement des entreprises à l'international est faible** : 3% seulement des entreprises régionales exportent. Les PME connaissent encore mal les marchés extérieurs, les procédures, et manquent de moyens financiers. Dans le domaine de l'accompagnement des entreprises à l'international, les Chambres de commerce et d'industrie ne sont toujours pas mutualisées sous l'égide de la Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie.

■ **L'activité touristique**, pour laquelle le marché est aujourd'hui régulé par la demande (et non plus par l'offre), est **soumise à de fortes concurrences** (concurrence interne entre produits et entre destinations, concurrence externe avec les destinations étrangères traditionnelles ou émergentes, concurrence de plus en plus forte entre les usages des espaces, notamment sur la façade littorale). Après une période de croissance ininterrompue depuis 2005, la fréquentation touristique est repartie à la baisse depuis 2008 (-1,7% par rapport à 2007). Cette activité est marquée par les loisirs sportifs en mer, littoral et montagne ■

⁷ Collection « SUD INSEE l'essentiel », janvier 2010, n°128. Téléchargeable sur le site www.insee.fr

3.2 LES DYNAMIQUES IMPULSÉES PAR LES POLITIQUES PUBLIQUES

A. Les dispositifs de soutien à l'innovation

■ La stratégie régionale de l'innovation (SRI)

La stratégie régionale de l'innovation, **élaborée en 2009** à la demande de la Commission européenne, a été l'occasion pour l'État, le Conseil régional, les collectivités territoriales et l'ensemble des représentants de l'économie, de la recherche et de la formation de mettre en œuvre une **politique volontariste de soutien à l'innovation**, qu'elle soit technologique, organisationnelle ou sociale.

Cette démarche a permis d'établir un **diagnostic partagé précis sur les atouts et les faiblesses** de la région et d'identifier les principaux enjeux pour le renforcement de la dynamique d'innovation et la structuration du système d'accompagnement en région.

Elle se décline en quatre orientations stratégiques :

1. Renforcer la dynamique d'innovation par les grappes d'entreprises et les pôles de compétitivité⁸: il s'agit prioritairement de mettre à disposition des ressources d'innovation R&D, de soutenir l'approche « usages », de favoriser les coopérations interclusters, et de développer les compétences pour l'animation des pôles;
2. Accompagner les entreprises dans leur démarche d'innovation: en confortant l'ancrage industriel par l'innovation, en renforçant l'offre d'accompagnement des réseaux d'innovation, en mettant à disposition des financements et des compétences pour innover, en sensibilisant le plus largement à l'innovation;
3. S'affirmer sur deux grandes thématiques: l'économie créative et celle de la méditerranée durable, sur lesquelles la région peut afficher des positions à l'international sur des segments stratégiques;
4. S'inscrire dans une perspective d'innovation sociétale et territoriale: en encourageant la responsabilité sociétale des entreprises, en innovant par les politiques publiques et en suscitant l'innovation par les territoires.

■ L'accompagnement des dynamiques numériques

Dans le domaine de l'**aménagement numérique**, l'établissement en 2010 d'un réseau de communications électroniques à très haut débit par la Communauté du Pays d'Aix (13) permet de développer des offres de services concurrentielles en direction des entreprises. Le Conseil général de Vaucluse et la Communauté d'agglomération Toulon Provence Méditerranée s'engagent également dans des projets structurants de réseaux d'initiative publique qui pallient les insuffisances de l'offre privée.

Cette **implication des collectivités, accompagnée par l'État**, est appelée à se développer dans les années à venir, soit par le biais de projets de déploiement, soit par le biais d'actions d'accompagnement des initiatives des acteurs privés (pose de fourreaux par anticipation, cartographie des réseaux, mise en place de « guichets uniques » dans les collectivités, etc.), pour garantir une connectivité de qualité aux individus et aux organisations.

⁸ Pour une définition des grappes d'entreprises et des pôles de compétitivité, cf. le site internet de la DATAR à la rubrique « aménagement du territoire » www.datar.gouv.fr

Cela implique que soit appréhendée globalement la **société de l'information** en intégrant, par delà les réseaux de communications électroniques, les usages et les services (éducation, inclusion numérique, services publics, santé, services aux entreprises, tourisme, mobilité, etc.).

A ce titre, il faut signaler la dynamique de mutualisation impulsée dans le domaine de l'information géographique, avec un fort partenariat État-collectivités concrétisé au travers du Centre Régional d'Information Géographique (**CRIGE**).

■ *Les pôles de compétitivité et les Pôles d'excellence rurale*

La puissance publique a pris conscience, sous l'impulsion européenne, de la nécessité de consacrer des moyens au **rapprochement des acteurs en faveur de l'innovation économique**. C'est la construction de filières économiques intégrées entre le monde de la recherche, celui de la formation et le monde de l'entreprise qui a rendu plus lisible ces dernières années une innovation existante mais dispersée.

En PACA, depuis juillet 2005, **dix pôles de compétitivité**⁹ ont été labellisés dans les technologies de pointe :

- Solutions Communicantes Sécurisées
- Mer (avec la région Bretagne)
- Eurobiomed (santé - avec la région Languedoc-Roussillon)
- Eau (avec la région Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées)
- Pégase (domaine aéronautique et spatial)
- Capénergies (énergies non génératrices de gaz à effet de serre)
- Optitec (optique-photonique)
- Risques
- Fruits et légumes (avec les régions Rhône-Alpes et Languedoc-Roussillon)
- Parfums, arômes, senteurs, saveurs

Le pôle Trimatec (technologies industrielles innovantes) est basé en Languedoc-Roussillon mais intervient dans la région.

Les pôles ont contribué à alimenter un fonctionnement en réseau des acteurs régionaux sur des projets collaboratifs de recherche et développement et sur des domaines qui dépassent le périmètre de l'innovation technologique, notamment l'export. On constate aujourd'hui que ces pôles sont encore peu ou mal reliés entre eux. Le lien entre les territoires et les entreprises est lui aussi trop ténu. Les stratégies territoriales intègrent encore lentement les projets économiques, les atouts et les savoir-faire locaux.

Les pôles d'excellence rurale (PER) sont nés d'un appel à projets national en 2006 et ont rencontré en PACA un fort succès permettant aux acteurs publics et privés, dans un partenariat étroit, d'assurer l'investissement sur des projets valorisant l'identité locale. Ces PER ont porté sur des enjeux divers comme Excell'air dans les Hautes-Alpes, les métiers du livre dans les Alpes-de-Haute-Provence, le bois dans le Buëch, « couleur matière-couleur lumière » dans le Vaucluse, « santé et technologie » dans les Alpes maritimes.

■ *L'innovation touristique en milieu rural*

Avec 34 millions de touristes par an, la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur est la **première région d'accueil des touristes français**, deuxième pour les touristes étrangers. Le chiffre d'affaires du tourisme dépasse 10 milliards d'euros et ce secteur emploie 12% des actifs.

⁹ Site de la DATAR sur les pôles de compétitivité: www.competitivite.gouv.fr

Pour encourager la diversification des activités touristiques et pour que les territoires de la région valorisent leurs atouts propres, évitant ainsi la concurrence entre eux, les territoires de Pays ou de PNR ont construit des projets originaux, dans un partenariat public-privé destiné à changer leur image¹⁰ en s'appuyant sur les Groupes d'Action Locale (GAL), dans le cadre du programme LEADER.

B. Le soutien aux dynamiques de projets et d'espaces à enjeux

Le Ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement encourage les services de l'État à développer une approche nouvelle du territoire et de ses enjeux. Cette approche doit veiller notamment à la mixité des formes urbaines et des usages, en inscrivant le modèle de développement urbain dans une démarche ville durable de type « écocité » et en favorisant la mise en cohérence des fonctions métropolitaines, notamment en matière de transports collectifs et de logistique prenant en compte l'interface ville-port.

■ *Des métropoles avec une organisation et une structuration institutionnelle insuffisantes*

En PACA, trois projets ont été retenus lors de l'appel à projets lancé par la DATAR en juin 2003 (Marseille-Aix-Etang-de-Berre, Toulon et Nice). Il s'agissait de construire un contenu et une gouvernance, en mobilisant les acteurs locaux autour d'une réflexion sur la métropolisation. Les trois périmètres de coopération métropolitaine représentent **3 174 377** habitants (population 2007) soit environ **68,28% de la population régionale**.

- **L'aire métropolitaine Marseillaise**

Le périmètre de coopération métropolitaine regroupe actuellement **7 établissements publics de coopération intercommunale des Bouches du Rhône**¹¹ et représente 1 785 101 habitants. Cette coopération métropolitaine s'est construite à une échelle pertinente pour la vie des entreprises et des populations.

Malgré les difficultés liées à certains enjeux (comme celui du traitement des déchets), les élus ont collaboré pour valider un diagnostic, des objectifs et un **programme de travail** que l'État soutient financièrement depuis novembre 2005. Les agences d'urbanisme ont été les acteurs techniques des travaux qui ont servi à partager des connaissances; ce premier pas a été perçu par les acteurs comme très fructueux mais il ne s'est pas poursuivi collectivement même si le phénomène de métropolisation paraît désormais reconnu et utile.

- **La Métropole Azurienne**

Elle existe de fait sous la forme d'une conurbation qui court le long du littoral depuis Théoule jusqu'à Menton (et même au delà sur les deux franges) mais fut portée au niveau institutionnel par dix acteurs du littoral des Alpes Maritimes¹² sur un périmètre de 4 intercommunalités.

10 Ainsi, dans les Alpes de Haute Provence, le Pays SUD valorise ses paysages, le Pays de Haute Provence l'accueil chez les habitants et artisans, et dans les Alpes Maritimes, le Pays des Paillons valorise les déplacements doux.

11 La communauté Urbaine Marseille-Provence-Métropole, la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix, la Communauté d'agglomération Pays d'Aubagne et de l'Etoile, le SAN Ouest-Provence, la Communauté d'Agglomération de l'Ouest de l'Etang de Berre, la Communauté d'Agglomération Arles-Crau-Camargue-Montagnette et la Communauté d'Agglomération Agglopolle-Provence)

12 Le Département des Alpes-Maritimes, les Communautés d'Agglomérations de Nice Côte d'Azur, de Sophia Antipolis, de la Riviera Française et du Pôle Azur Provence, la Ville de Cannes, le Centre Hospitalier Universitaire de Nice, l'Université de Nice-Sophia Antipolis, la Chambre de Commerce et de l'Industrie de Nice Côte d'Azur et l'Agence d'aménagement du Département

Il s'agit des périmètres de la communauté urbaine de Nice Côte-d'Azur, des communautés d'agglomération de Sophia-Antipolis, de la Riviera Française et de Pôle Azur-Provence et celui de la ville de Cannes. Elle représente 863 813 habitants (population 2007).

Cette approche métropolitaine s'est trouvée renouvelée et renforcée avec l'instauration de l'Opération d'Intérêt National de la Plaine du Var, appelée à constituer le véritable cœur de la métropole. A noter que le projet de loi sur la réorganisation territoriale conduit à penser un territoire élargi à la zone de montagne et aux intercommunalités de l'est du département.

- **La Métropole Toulonnaise**

Le périmètre de coopération métropolitaine correspond à celui de la Communauté d'agglomération Toulon Provence Méditerranée, de la communauté de communes Sud-Sainte Baume, de la communauté de communes de la vallée du Gapeau et de quelques communes isolées, et regroupe **525 463 habitants** (population 2007).

La construction métropolitaine a été dans ce territoire une **réelle opportunité d'élaborer une stratégie et une gouvernance à une échelle élargie**, étendue à l'aire du SCOT. Depuis le début des travaux, portés par l'agence d'urbanisme de l'aire toulonnaise, le processus métropolitain progresse dans de bonnes conditions et a même abouti à l'émergence du « **grand projet Rade** » qui commence à se mettre en œuvre, articulant aménagement urbain dans l'interface ville-port et développement économique autour du technopôle de la mer.

Dans ces trois ensembles urbains, le stade d'organisation des acteurs métropolitains et l'insuffisance des fonctions métropolitaines de tertiaire supérieur ne permettent pas actuellement d'assurer le rayonnement international escompté.

■ *Des Pays et des Parcs Naturels, porteurs de stratégie globale de développement depuis 2004*

Pour assurer une certaine équité territoriale et favoriser l'émergence d'opérations pertinentes et cohérentes avec le territoire, le législateur a encouragé depuis 1999 à la fois **la coopération intercommunale**, qui a considérablement progressé dans la région depuis 10 ans, et la **construction de projets de territoire**.

En Provence-Alpes-Côte-d'Azur, les trois parcs nationaux fonctionnent depuis de nombreuses années jouant ainsi un rôle important dans leur environnement territorial. Ceux situés en zone de montagne (Écrins et Mercantour) sont porteurs de projets de développement, au travers de leurs chartes en cours de validation, au sein desquels les sports et activités de pleine nature représentent un vecteur de dynamisation et d'innovation.

Par ailleurs, **quatorze pays** se sont organisés en concertation entre élus et société civile, ont choisi leurs priorités et conçu et mis en œuvre des projets de développement. Les Parcs Naturels Régionaux sont associés à cette politique.

Ces territoires de projet ont fait la preuve de l'intérêt d'un partenariat diversifié à des échelles pertinentes, avec une ingénierie territoriale qui accompagne la conception, le montage et la mise en œuvre d'opérations et des résultats en matière de maintien et de création d'emploi.

Peu à peu, **ces territoires se sont différenciés les uns des autres** par les priorités qu'ils se sont donnés en matière de compétitivité. La contribution à la dynamique économique régionale et le développement engendré sur ces territoires est aujourd'hui avéré, en particulier dans les deux départements alpins quasiment entièrement organisés en Pays et PNR, mais aussi dans quelques territoires des quatre autres départements de la région.

■ *Des espaces à enjeux d'intérêt régional et national*

Le Contrat de projets État/Région a défini des espaces à enjeux. Ceux-ci méritent un accompagnement et une intervention particulière en matière d'aménagement et de développement au regard, notamment, des dynamiques à l'œuvre, de la complexité des enjeux et de la multiplicité des acteurs en présence:

- ***Le Val de Durance***

L'État et le Conseil régional ont engagé en novembre 2006 une démarche partenariale dans le double objectif d'accueillir dans les meilleures conditions le **projet de recherche internationale ITER** et d'engager dans le même temps un **processus de développement et d'aménagement durable**. Le concept de « vallée des énergies nouvelles » et une consultation d'urbanisme, de paysage et de développement durable préparent la phase opérationnelle pour l'accueil d'entreprises spécifiques et celui des salariés des entreprises du chantier.

- ***L'ouest de l'Etang-de-Berre (avec la Zone Industriale-portuaire de Fos)***

Ce territoire a subi de plein fouet les effets de la crise. Son **potentiel de développement économique est incontestable** mais il est aujourd'hui en danger après avoir été l'espoir des années 80 par son développement industriel et la création d'emplois que celui-ci avait engendrée. Aujourd'hui, les risques qui pèsent sur les activités pétrochimiques et métallurgiques portées par des grands groupes mondiaux dans un faible nombre d'établissements fragilisent considérablement l'emploi en leur sein et chez leurs sous-traitants.

- ***Technopole de Sophia-Antipolis***

Première technopole européenne, elle regroupe plus de 1 400 entreprises de toutes nationalités et près de 30 000 emplois directs en recherche scientifique de pointe dans les domaines des technologies de l'information et de la communication, des sciences de la vie, de l'énergie, de la gestion de l'eau, des risques et du développement durable. On y trouve aussi plusieurs laboratoires de recherche (CNRS, INSERM, INRA, etc.), des centres de recherches ainsi qu'un campus de l'Université de Nice et un des campus de la nouvelle école de management Skema Business School.

Même si la crise économique ne l'a pas épargnée, cette zone témoigne toujours d'un grand dynamisme et l'État continue à être directement en mesure d'y intervenir, notamment par le foncier qu'il détient.

- ***Opération d'intérêt national de la « Plaine du Var »***

La Directive territoriale d'aménagement (DTA) des Alpes maritimes, approuvée le 2 décembre 2003, a reconnu ce site comme **secteur stratégique mais très fragile sur le plan environnemental**. Espace de près de 10 000 hectares, exposé à un certain nombre de risques naturels (notamment inondation), ce territoire est aujourd'hui inscrit dans le cadre d'une Opération d'Intérêt National.

Dernier **grand espace libre et aménageable au sein de la métropole azurienne**, la Plaine du Var a pour vocation l'accueil d'activités dans le domaine de l'environnement et de l'énergie. Pour réussir ce pari économique, sont organisées et développées des réflexions en matière de déplacement, de logement, de tourisme d'affaires, de protection contre les inondations et de marketing territorial. La phase d'investissements lourds est encore à venir.

- **Opération d'intérêt national « Euroméditerranée »**

Lancée en 1995 sur un périmètre initial de 310 hectares, cette Opération d'Intérêt National avait pour première ambition de dynamiser l'aire métropolitaine marseillaise par l'aménagement dans Marseille d'un grand quartier d'affaires, d'un programme de logements réhabilités et neufs et des équipements et espaces publics d'envergure (« Euromed, accélérateur de Métropole »).

Le site retenu est situé sur le **littoral** et à **proximité immédiate de l'hypercentre** tout en recelant des opportunités de développement de transports en commun ; il marque l'entrée nord de la ville et donc son articulation avec le reste de l'aire métropolitaine marseillaise.

Après 15 ans, les réalisations témoignent d'une **transformation de la ville** avec une grande partie des 500 000 m² de bureaux prévus, 3800 logements neufs construits (sur un objectif final de 4000) et 3400 logements réhabilités (sur un objectif de 6000), la création de 28 000 emplois et l'implantation de 800 entreprises. Les opérations majeures récentes concernent le réaménagement de la gare Saint-Charles, la réhabilitation de la Friche de la Belle-de-Mai et la rénovation de la rue de la République.

L'OIN commence à produire un effet d'entraînement significatif pour les quartiers et les populations paupérisés de ce site. Aujourd'hui, avec **l'extension du périmètre au Nord**, sur 169 hectares supplémentaires marqués par les infrastructures ferroviaires, routières et par des friches industrielles, l'effet « vitrine » de l'opération Euroméditerranée devrait être accentué ■

4

UNE VOLONTÉ DE S'INSCRIRE DANS LES PRIORITÉS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

4.1 DES AVANCÉES SUR DES PROBLÈMES COMPLEXES, LONGTEMPS PEU PRIS EN COMPTE

A. Des ressources en eau dont la qualité doit être sécurisée

Plus de 80% de l'eau consommée en PACA provient des eaux superficielles, grâce à l'aménagement de la **Durance et du Verdon** et au réseau de canaux. Cependant, si l'approvisionnement en eau potable est ainsi sécurisé sur une grande partie du territoire régional, des **problèmes de disponibilité** existent ou sont à prévoir sur les secteurs non desservis par les aménagements (zones alpines en amont des barrages, secteurs côtiers en expansion démographique). En outre, l'eau distribuée à partir de ressources souterraines connaît parfois une qualité insuffisante faute de protection de certains périmètres de captage.

Par rapport à d'autres régions françaises et au regard de l'importance de sa population, la **qualité des eaux en région PACA est globalement satisfaisante**. Pourtant, selon l'état des lieux de la Directive Cadre sur l'Eau¹³, 50% des masses d'eau n'atteindront pas le « bon état » d'ici 2015.

Les effluents urbains et industriels sont les principales sources de **pollution** à l'échelle régionale. La pollution agricole¹⁴ peut toucher localement certaines masses d'eau souterraines, notamment les aquifères alluviaux de la vallée du Rhône et de la Durance (nitrates et pesticides) et certains cours d'eau littoraux. Deux territoires sont particulièrement fragiles et exposés : la Durance et l'Etang-de-Berre.

B. Une volonté de rattraper le retard sur la question des déchets

Chaque habitant de la région produit en moyenne 800 kg de déchets par an alors que la moyenne nationale n'est que de 600 kg. Pour les seuls déchets ménagers, la production est de plus de 500 kg/h/an pour une moyenne nationale de 350 kg environ. Un des objectifs du Grenelle de l'environnement est la réduction de la production d'ordures ménagères de 7% d'ici à 2012.

Malgré de **nouveaux centres de stockage des déchets ultimes** et le développement de **filières de valorisation**, la capacité de traitement est globalement insuffisante dans la région, particulièrement dans les grandes agglomérations qui n'ont toujours pas mis en place la collecte sélective. Les **décharges non autorisées** sont encore nombreuses et le nombre de décharges à réhabiliter reste très significatif. Seul le département du Vaucluse dispose d'un panel d'installations répondant à peu près à ses besoins.

¹³ La directive-cadre sur l'eau (2000/60/CE) du 23 octobre 2000 établit le cadre pour une politique communautaire dans le domaine de l'eau (JOCE 22/12/2000)

¹⁴ Cette problématique entre dans les enjeux du programme Ecophyto

La production de **déchets des entreprises et notamment du BTP** est la plus importante de France par habitant (450 kg/h/an). Les déchets inertes (déblais et gravats de démolition) qui constituent la catégorie de déchets la plus importante en tonnage, ne sont valorisés que pour moitié. Les déchets spéciaux (établissements de soins, secteurs énergétiques, industriels) représentent des volumes relativement importants, avec un traitement satisfaisant pour le secteur industriel.

Les déchets des entreprises industrielles, artisanales et agricoles commencent à être pris en compte dans les politiques publiques d'intervention, notamment par le biais d'actions collectives. Le renforcement de la connaissance et du suivi (création d'un **Observatoire régional des déchets**), de la formation (guide régional, démarches de management environnemental) et de la concertation (Commissions locales d'information et de surveillance) est indispensable.

C. Une forte dépendance énergétique et des espaces entiers en péril

La région ne **produit que 10 % de l'énergie qu'elle consomme** et répond seulement à 50% de ses besoins en électricité (principalement hydroélectrique et thermique) à travers un réseau saturé et peu maillé. La forte progression de la consommation régionale s'explique par l'activité industrielle (zone de Fos-Berre) et la croissance démographique avec une affluence de population pendant les périodes touristiques.

La région se situe parmi les deux régions françaises qui souffrent d'une situation de **péninsule électrique** (sur sa partie Est) et donc d'une fragilisation nécessitant impérativement une sécurisation électrique. La solution qui avait été trouvée pour l'approvisionnement de l'Est de la région via la ligne Boutre-Carros a été abandonnée suite à l'annulation de la procédure par la juridiction administrative en 2006.

Des solutions pérennes de sécurisation de l'alimentation électriques ont par ailleurs été étudiées et annoncées par le Ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer le 1er décembre 2008. Ces solutions, actuellement mises en œuvre, ciblent une maîtrise de la demande en énergie et passent par le développement des énergies renouvelables.

Malgré un potentiel régional intéressant, les énergies renouvelables (solaire, éolien, bois) et locales sont mal valorisées. Le développement des énergies renouvelables est encore limité même si PACA est désormais la **première région productrice française**. L'implantation des installations éoliennes et photovoltaïques se heurte à des conflits d'usage sur le foncier et porte des contradictions entre le développement de la production d'énergie et la nécessaire préservation des espaces naturels, des paysages et surtout de l'agriculture.

D. Les risques liés au changement climatique

Alors que l'application des engagements nationaux et internationaux implique une **réduction de l'émission des gaz à effet de serre**, principale cause du changement climatique, la région reste fortement émettrice notamment en raison de son intense activité dans les secteurs de l'industrie, de l'énergie, des transports et du bâtiment.

Les conséquences du changement climatique se font pourtant d'ores et déjà ressentir dans la région: élévation de la température moyenne, sécheresses et épisodes caniculaires plus fréquents, déplacement de l'aire de répartition des espèces végétales et animales, modification des dates de certaines récoltes agricoles, recul des glaciers de montagne, etc. Ces conséquences pourraient s'aggraver dans les années à venir sans une politique d'adaptation forte qui permettrait de réduire la vulnérabilité régionale.

4.2 LES ENGAGEMENTS DÉJÀ PRIS PAR L'ÉTAT

A. Sur le logement et la construction

Suite à la loi Solidarité et Renouvellement Urbains (SRU)¹⁵ et dans la perspective de l'application des lois Grenelle¹⁶, mettant en évidence la nécessité d'une réduction de l'extension urbaine, la recherche de **possibilités d'intervention en zone urbaine et péri-urbaine** est envisagée.

Cette évolution est la conséquence de la **nécessité de protéger les espaces naturels et agricoles**, de **s'adapter aux changements climatiques** en cours et de faire face à l'inéluctable **raréfaction des énergies fossiles**. En effet, l'étalement urbain a des conséquences négatives en matière d'émission de CO₂, de mixité urbaine, d'efficacité des services publics et de durabilité des modes de vie.

Une telle politique passe par le développement d'une ingénierie commune centrée sur la connaissance des territoires, la déclinaison opérationnelle d'actions foncières et l'encouragement des élus à la mise en œuvre d'actions en faveur du logement social et très social et des professionnels du logement à la réalisation d'opérations d'ensemble respectueuses du développement durable.

Dans le cadre du Grenelle de l'environnement, l'État a lancé un **Plan de rénovation de ses bâtiments**. Par ailleurs, un programme d'information et de sensibilisation des professionnels du bâtiment a été établi pour 2010 dans les domaines suivants:

- techniques (consommation thermique du bâtiment)
- financiers (aides de l'État à l'amélioration de la performance énergétique)
- méthodologiques (diffusion de l'expérience acquise dans le volet « État exemplaire »)

Enfin, des actions ont été engagées envers les collectivités territoriales et les bailleurs sociaux pour l'amélioration énergétique de leurs parcs de logement et envers les particuliers avec des aides spécifiques.

B. Sur les transports et la logistique

PACA figure parmi les trois régions françaises qui émettent le plus de polluants atmosphériques¹⁷ et le secteur des transports est responsable de la moitié de ces émissions. Les transports et la logistique ont de fortes interactions avec les enjeux du Grenelle de l'environnement. Ils sont en effet générateurs de nuisances, consommateurs d'espace, émetteurs de pollution et de gaz à effet de serre.

C'est pourquoi l'État et le Conseil régional ont prévu, pour la période 2007-2013, de financer des actions contribuant au développement des transports collectifs à hauteur de 1300 millions d'euros. L'enveloppe de l'État s'élève à 285 M€ dont 235 M€ pour le ferroviaire, 45 M€ pour le développement du transport maritime et 5 M€ pour développer l'inter-modalité (marchandises ou voyageurs).

15 Loi n°2000-1208 du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbains.

16 Loi n°2009-967 du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement (dite « Grenelle 1 ») et loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (dite « Grenelle 2 »).

17 Les seuils d'alerte sont régulièrement dépassés et le niveau de pollution reste élevé en général.

De plus, au début de l'année 2009, dans le cadre de l'appel à projets « ville et transports durables », sept projets de transports en commun en site propre (TSCP) à Cannes, Grasse, Marseille, Nice et Sophia-Antipolis ont été retenus et seront subventionnés. **Afin de poursuivre le développement des transports collectifs en ville**, un deuxième appel à projets a été lancé le 4 mai 2010 par le Ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer.

C. Sur la santé

Un plan régional santé environnement 2009-2013¹⁸, élaboré après consultation dans l'ensemble des départements de la région, a été doté de 490 millions d'euros sur les cinq années de sa durée. Ce plan retient trois priorités:

- Sécuriser et garantir l'accès de tous à une ressource en eau de qualité afin de réduire les risques sanitaires liés aux différents usages ;
- Réduire et contrôler les expositions à la pollution atmosphérique;
- Favoriser la connaissance, la recherche, l'information et l'éducation sur les risques actuels et émergents liés à l'environnement

D. Sur la gestion de l'énergie électrique : les réseaux intelligents

Les réseaux électriques ont traditionnellement fonctionné en sens unique, l'énergie circulant des centrales de production vers le consommateur final. L'explosion du nombre de raccordements sur les réseaux basse tension des productions décentralisées d'énergies renouvelables, la difficulté de faire accepter de nouveaux ouvrages de production ou de grand transport, la mise à disposition de technologies numériques gérant une quantité de données considérable pour un faible coût ont conduit à l'apparition du concept de **réseaux intelligents** (*smart grids* en anglais).

Ces réseaux s'appuient sur l'informatique pour optimiser la gestion de l'énergie électrique et permettre sa **circulation dans les deux sens**, intégrant ainsi la production renouvelable. Ils contribuent ainsi à l'efficacité énergétique des ménages en les rendant acteurs de leur consommation, par le biais d'Internet notamment.

E. Sur les industries vertes de demain

L'**Agenda Europe 2020**, proposé par la Commission européenne début 2010, met l'accent sur le développement d'une économie intelligente, durable et inclusive insistant sur le « *green business* », perçu aujourd'hui comme le nouveau moteur industriel.

La prise en compte croissante des **enjeux environnementaux** ouvre de nombreux marchés pour les entreprises : énergies alternatives, bâtiments verts, gestion des ressources rares, technologies propres. Alors que les incitations en faveur du développement durable sont de plus en plus importantes, l'offre de solutions n'est pas encore à la hauteur de cette demande.

Le développement de filières écotechnologiques est un enjeu fondamental en termes de création d'emplois pour la région Provence-Alpes-Côte d'Azur. La région possède en effet deux atouts : une configuration géographique complexe nécessitant le développement de solutions innovantes ayant vocation à être exportées et un potentiel économique important, notamment au travers des pôles de compétitivité Capénergies, Eau, Gestion des risques, voire Mer et SCS, et, dans une moindre mesure, Trimatec ■

¹⁸ Site consacré au Plan Régional Santé Environnement: www.prse-paca.fr

Partie 2/

Les priorités stratégiques de l'État dans la région PACA pour la période 2011-2013

L'état des lieux qui précède a permis de dégager les caractéristiques de la région PACA et de souligner ses forces et ses faiblesses. En s'appuyant sur ce diagnostic préalable, les services de l'État dans la région ont déterminé l'organisation de leur action pour la période 2011-2013 autour de **cinq grandes priorités**:

- 1. Garantir la sécurité des citoyens.**
- 2. Agir pour l'emploi et la compétitivité.**
- 3. Préserver l'environnement.**
- 4. Combattre les inégalités sociales et territoriales.**
- 5. Moderniser l'État au service des citoyens**

PRIORITÉ 1 : GARANTIR LA SÉCURITÉ DES CITOYENS

i Pour faire face à la montée des risques naturels et technologiques, l'État a la responsabilité, en coopération avec les institutions et populations concernées, de renforcer sa politique de prévention. Les inondations subi par le département du Var en 2010 et 2011 ont rappelé la grande vulnérabilité du territoire face aux risques naturels. En conséquence, l'État s'attachera dans les trois prochaines années, à travers l'élaboration de schémas départementaux des risques et de plans de prévention des risques, à approfondir la connaissance de ces risques, à diffuser les informations disponibles et à limiter l'impact des catastrophes naturelles ou technologiques.

ORIENTATION 1-A :

PRÉVENIR LES RISQUES MAJEURS ET RÉDUIRE LA VULNÉRABILITÉ DES CITOYENS

-La prévention des risques naturels et technologiques

Les Plans de Prévention des Risques naturels et technologiques (PPRNT) sont élaborés par l'État en concertation avec chaque commune concernée et constituent l'outil réglementaire de base de la prévention des risques. Leur élaboration sera poursuivie dans toute la région avec comme priorité les zones inondables, celles soumises aux risques d'incendies et les 39 établissements classés « Seveso seuil haut » qui ne disposent pas encore de tels plans. En parallèle, des actions spécifiques visant à sécuriser les canalisations d'hydrocarbures seront menées. De plus, la loi « Grenelle II » prévoit la rénovation de la gestion des risques d'inondation. Cette nouvelle politique devra être déclinée au niveau régional par les services de l'État concernés.

-La prévention des risques sanitaires

A travers le Plan Régional Santé-Environnement, l'optimisation de la veille et de l'alerte sanitaires ainsi que la structuration du dispositif de gestion de crise seront recherchées. Une des actions "pilotes" visera à rendre opérationnels, sur l'ensemble du territoire régional, les plans blancs élargis prévus à l'article L 3131-8 du code de la santé publique.

-La sécurisation de l'approvisionnement électrique

L'État poursuivra son implication et son appui dans le projet de sécurisation de l'alimentation électrique de l'Est de la région. Ce dernier repose sur le développement du réseau électrique et des énergies renouvelables ainsi que sur la maîtrise de la demande en énergie électrique. De façon plus générale, à l'échelle du territoire régional, l'État favorisera le développement des énergies renouvelables dans le respect des enjeux de chaque territoire (agriculture, biodiversité, paysage, etc). Le déploiement des réseaux intelligents sera encouragé afin d'optimiser la consommation.

PRIORITÉ 2: AGIR POUR L'EMPLOI ET LA COMPÉTITIVITÉ

i Qu'il s'agisse de soutenir les territoires en difficulté, de contribuer au développement des métropoles, des territoires ruraux, littoraux et de montagne ou de faire en sorte que la région se dote des réseaux les plus performants indispensables à son avenir, l'action des services de l'État est multiple et se conçoit comme une réponse aux mutations économiques et sociales que connaît le territoire régional.

L'Etat et ses partenaires territoriaux ont décidé d'engager, sur le long terme, une stratégie de valorisation du potentiel d'innovation des entreprises, de l'enseignement supérieur et de la recherche pour permettre à la région d'être plus attractive sur les marchés d'avenir (éco-technologies, tourisme et agriculture durables, etc.) et de se positionner au centre d'une compétition européenne et mondiale.

Les pôles de compétitivité, qui rassemblent sur un territoire donné des entreprises, des laboratoires de recherche et des établissements de formation sont un des éléments clefs de cette stratégie. Leur action, fondée sur des projets collaboratifs et innovants, sera soutenue.

En articulation avec cette stratégie, l'excellence dans les domaines de l'enseignement supérieur et de la recherche sera valorisée. Elle s'inscrira dans le cadre des orientations nationales et locales, en lien avec les différents acteurs administratifs, professionnels et scientifiques. Par ailleurs, dans un souci de convergence entre les fonctions supérieures et économiques, l'adéquation des dispositifs d'enseignement et de recherche aux besoins de l'économie locale sera encouragée.

ORIENTATION 2-A:**VALORISER LE POSITIONNEMENT MÉDITERRANÉEN ET LES ÉCHANGES INTERNATIONAUX**

Le positionnement méditerranéen de la région est un atout en matière de développement des échanges avec les autres pays du bassin méditerranéen que l'État souhaite valoriser. Plus largement, le territoire régional bénéficie d'une notoriété internationale grâce à sa qualité de vie, sa culture, son histoire et ses paysages. Celle-ci doit permettre à la région de renforcer sa place dans une économie mondialisée, par l'apport d'investissements étrangers, l'organisation de grandes manifestations et d'événements professionnels, culturels et touristiques.

-Le développement des entreprises à l'international

La croissance économique que connaissent nombre de pays offre de larges possibilités de développement pour les entreprises de la région PACA à potentiel export. Afin de les aider à accroître leurs exportations et ainsi participer au développement économique régional et au soutien de l'emploi, les dispositifs publics d'accompagnement et d'appui au commerce extérieur ont été renforcés.

Par l'intermédiaire de l'établissement public industriel et commercial UBIFRANCE (Agence française pour le développement international des entreprises) et en coordination structurée avec les organisations consulaires, l'État accompagne les entreprises régionales à chacune des étapes de leur démarche à l'export et propose, en partenariat avec les réseaux bancaires, des solutions de financement pour la mise en œuvre des projets internationaux.

-Favoriser les échanges universitaires, culturels et la coopération scientifique

Pour améliorer la compréhension des cultures, langues et institutions étrangères et faciliter l'acquisition des compétences nécessaires dans une économie mondiale fondée sur la connaissance, les relations universitaires, culturelles et scientifiques avec les pays étrangers, particulièrement ceux du bassin méditerranéen, doivent être encouragées. Cette politique est garante d'une meilleure visibilité internationale de la région et permet de valoriser ses compétences et talents.

Elle doit être poursuivie, notamment, à travers la construction de partenariats formalisés avec des universités et laboratoires de recherche étrangers et l'intégration dans des réseaux scientifiques. Dans cette perspective, l'action de l'Institut méditerranéen de recherche avancée (IMERA), qui accueille des chercheurs de renommée internationale en résidence, pourrait être appuyée et une politique d'accueil des étudiants et chercheurs étrangers (hors Union Européenne) menée.

-Le développement des infrastructures portuaires et de leurs services

L'augmentation accélérée du trafic maritime, due en particulier à l'acheminement par porte-conteneurs de produits manufacturés, offre aux ports maritimes de la région des opportunités de développement important. L'État continuera à accompagner le développement et la modernisation des infrastructures portuaires de la région (outils, accès routier, ferroviaire et fluvial, etc.) en participant à la définition et au financement des projets qui y concourent.

-Le patrimoine marin : vecteur de ressources, de recherche et de développement économique durable

La mer Méditerranée renferme un patrimoine floristique et faunistique d'une richesse exceptionnelle. Tout développement économique s'appuyant sur ce patrimoine doit tenir compte de sa protection. Dans ce cadre de développement durable, l'exploitation des ressources énergétiques renouvelables (éolien en mer) est à poursuivre. De plus, la valorisation des zones littorales, sur lesquelles se concentrent les activités humaines, doit passer par des projets d'aménagement concertés qui prennent en compte de façon pérenne les enjeux environnementaux et la nécessaire adaptation aux effets du changement climatique (érosion du littoral, etc). ■

ORIENTATION N°2-B:

FAVORISER LA COOPÉRATION ENTRE LES ENTREPRISES, LE SYSTÈME ÉDUCATIF, LA RECHERCHE ET L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR DANS UNE PERSPECTIVE CONVERGENTE D'INNOVATION

Anticiper et accompagner les mutations technologiques et progresser vers une économie de la connaissance est un des éléments du développement régional. Cette stratégie nécessite une meilleure harmonisation entre, d'une part, la formation, les qualifications et les diplômes, et, d'autre part, les besoins de l'économie. Il s'agit aussi de mieux valoriser économiquement les excellences scientifiques et technologiques de la région, notamment par le biais de partenariats avec les entreprises, et de contribuer à l'essor des initiatives économiques innovantes. Dans ce domaine, c'est une vision dynamique des relations entre système d'emploi et système éducatif-recherche-enseignement supérieur qui doit prévaloir.

-Plus de partenariats Enseignement supérieur/Recherche avec les entreprises

Les liens entre l'enseignement supérieur/recherche et les entreprises sont un vecteur de l'économie. Pour les renforcer ou en nouer de nouveaux, plusieurs dispositifs publics seront mis en œuvre: Fonds Unique Interministériel pour financer les projets de recherche et développement des pôles de compétitivité (entreprises et laboratoires de recherche), appel à projets de l'Agence nationale de la recherche, etc.

Pour contribuer à l'accroissement des connexions entre les entreprises et le monde de l'université et de la recherche, l'action des différentes politiques de polarisation territoriales tels que les PRES (pôle de recherche et d'enseignement supérieur), les pôles de compétitivité et les grappes d'entreprises, sera poursuivie et renforcée. Le Programme « investissements d'avenir », financé par le Grand emprunt, permettra également d'étendre la collaboration entre l'industrie et la recherche publique autour de défis communs dont la concrétisation aboutira à des applications industrielles.

-Développer l'esprit entrepreneurial et l'appui à la création d'entreprises innovantes

Les services de l'État mettront en œuvre dans les trois prochaines années l'ensemble des outils à leur disposition pour encourager l'esprit d'entreprise et l'initiative économique. L'accent sera mis, en particulier, sur les initiatives innovantes à potentiel de croissance. Plus généralement, dans l'objectif de densifier le tissu économique, les démarches de création, transmission ou reprise d'entreprises seront appuyées, notamment par la mutualisation de l'offre de service des différents acteurs qui interviennent dans ce domaine (pépinières d'entreprises, incubateur d'entreprises, plate-forme initiative locale, etc.).

Par ailleurs, les dispositifs de suivi post-crédation (accompagnement spécifique à mettre en œuvre compte tenu du taux de mortalité élevé des entreprises au cours des premières années d'existence en région) feront l'objet d'une attention particulière.

-Mobiliser et accompagner le système éducatif secondaire et universitaire vers les métiers scientifiques et technologiques et vers le tissu économique

Afin d'apporter une réponse appropriée à la diminution des taux d'accès aux filières scientifiques et technologiques de l'enseignement secondaire et supérieur, des réunions d'information seront proposées au cours de la scolarité. De plus, une réflexion sera menée visant à favoriser le contact des jeunes avec les métiers scientifiques et techniques dans le cadre de leur formation.

-Améliorer la gestion des compétences et des qualifications en vue d'une meilleure adéquation à l'offre d'emploi régionale

Le développement du capital humain revêt un caractère stratégique en tant qu'élément de dynamisation de la croissance. Il est au cœur des politiques d'innovation et de compétitivité des entreprises et des territoires. Ainsi, le maintien d'un niveau élevé de croissance suppose que les individus soient formés et bénéficient tout au long de leur parcours professionnel de mesures destinées à améliorer leur capacité d'adaptation au changement.

La gestion stratégique par les compétences doit, par conséquent, être suscitée, soutenue et accompagnée en région en visant une élévation de la qualification des actifs et une stimulation de l'innovation, en particulier au sein des petites et moyennes entreprises (PME) et des très petites entreprises (TPE). Cette démarche s'appuiera notamment sur le développement d'outils permettant aux entreprises de construire une véritable gestion des ressources humaines (référentiels métiers, outils de positionnement, appui conseil à la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC), etc.). Elle tendra par ailleurs à accompagner les opérations de sensibilisation de dirigeants et de représentants des partenaires sociaux à la GPEC ■

ORIENTATION N°2-C :**DÉVELOPPER UNE INDUSTRIE, UN TOURISME ET UNE AGRICULTURE DURABLES**

Le retour de la croissance et de l'emploi est une des priorités de l'État et de ses partenaires. Ce retour ne doit cependant pas intervenir au détriment de la préservation des équilibres environnementaux, de la lutte contre les pollutions et de la nécessaire adaptation aux changements climatiques. En effet, les objectifs de protection de l'environnement, décidés au niveau européen et national, imposent désormais une transformation des usages économiques. Dès lors, les notions de durabilité et de responsabilité doivent devenir parties intégrantes de l'activité économique. Loin de constituer une contrainte, la prise en compte de ces notions par l'industrie, le tourisme ou encore l'agriculture, apparaît au contraire comme le moteur d'une nouvelle croissance.

-Vers le développement et la diversification dans le secteur du tourisme

Le tourisme représente un enjeu important dans l'économie régionale. A ce titre l'État accompagnera les acteurs de ce secteur dans les mutations imposées par les évolutions climatiques et la concurrence internationale. Dans cette perspective, seront encouragés les projets économiquement viables et innovants pouvant constituer de nouveaux créneaux d'activités et gisements de richesse. Le plan qualité tourisme, les dispositifs tourisme et handicap, le soutien à la rénovation des centres de vacances et la formation professionnelle participeront également à conforter la filière.

-La croissance verte au sein des filières et des territoires : vecteur de développement économique

Le développement de l'innovation dans le domaine des éco-technologies est désormais un critère de compétitivité pour les entreprises. L'État dispose de plusieurs outils qui pourront être mis en œuvre pour la stimuler: Prêts verts (OSEO) destinés à la modernisation des appareils productifs, Fonds vert (FEDER) pour financer les projets éco-technologiques, actions de sensibilisation des entreprises aux normes environnementales, groupe de travail « croissance verte » faisant suite aux États généraux de l'industrie. Parmi les 18 filières de croissance verte recensées au niveau national, certaines ont été identifiées comme particulièrement porteuses en PACA (stockage du CO₂, Bâtiments/villes/territoires durables, agriculture durable, chimie durable, etc.). Ces filières seront suivies, soutenues et valorisées afin qu'elles puissent structurer leur offre.

-Une agriculture et une forêt conformes aux principes du développement durable

Pour répondre aux nouvelles attentes de la société, l'agriculture et la forêt doivent produire mieux en préservant davantage les ressources naturelles et la biodiversité. Dans le cadre de la loi de modernisation de l'agriculture de juillet 2010, de nouvelles stratégies nationales visent à réduire l'usage des pesticides, développer des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement, améliorer la performance énergétique des exploitations et créer un nouveau modèle agricole français dans une optique de développement durable.

Leur mise en œuvre sera poursuivie et passera notamment par une déclinaison régionale des plans « Ecophyto » et de « développement de l'agriculture biologique ». Dans ce domaine, la région doit viser l'excellence et profiter de la dynamique actuelle de conversions en agriculture biologique pour rester la première région « bio » de France. Le développement de l'agriculture biologique dans la région doit être poursuivi et sera encouragé par l'État.

Un effort particulier devra être apporté afin de structurer l'émergence de circuits courts d'approvisionnement alimentaire. Les services de l'État veilleront, par ailleurs, à la gestion durable des forêts, notamment sous l'angle de la conservation de la diversité biologique et du maintien des potentialités des sols, en évitant toute évolution irréversible. ■

ORIENTATION N°2-D :**CONDUIRE UNE POLITIQUE D'AMÉNAGEMENT VISANT À RALENTIR LA CONSOMMATION D'ESPACE ET À FAVORISER UN DÉVELOPPEMENT URBAIN INTÉGRÉ**

L'artificialisation accélérée des sols de la région, qui résulte de la satisfaction de la demande des acteurs de l'activité économique et de la demande en logements, entraîne une pression grandissante sur l'environnement (surconsommation énergétique liée aux déplacements, dégradation des paysages, perte de la biodiversité, etc.) et occasionne une augmentation des dépenses publiques liées à la construction et l'entretien des réseaux.

Le renversement de cette tendance revêt une importance particulière pour la région. Dès lors, il importe aujourd'hui de densifier les zones déjà construites là où les conditions le permettent, de limiter l'étalement urbain et de repenser conjointement mobilité et occupation de l'espace. Cette politique d'aménagement permettra de préserver les ressources indispensables à la satisfaction des besoins des générations futures. Elle devra par ailleurs favoriser un développement urbain intégré assurant la mixité des fonctions et des populations, l'attractivité commerciale ainsi que la qualité architecturale et environnementale.

-Une stratégie d'aménagement garante d'un urbanisme maîtrisé et qui favorise la mixité sociale, fonctionnelle et l'économie d'espace

En réponse à la forte pression foncière et à l'augmentation des conflits d'usage des sols que connaît la région, l'État veut veiller à ce que l'utilisation du foncier préserve les espaces agricoles et naturels. Cet objectif consiste à densifier les zones déjà artificialisées dans le but de ralentir le mitage des zones rurales et péri-urbaines, de rentabiliser les équipements publics (routes, réseaux électriques, d'eau et d'assainissement) et de réduire les consommations d'énergies par un développement de l'offre de transports publics et des modes de transport doux.

Pour y parvenir, l'État confortera l'action de l'Établissement public foncier (EPF) sur les territoires urbains et péri-urbains, notamment par l'intégration de cet objectif dans le Programme pluriannuel d'intervention de l'établissement. De plus, les services de l'État feront valoir cette position dans toutes les instances traitant du logement et du foncier (Comité régional de l'habitat, conseils d'administration de l'EPF et des Opérations d'intérêt national, etc).

-Les questions d'aménagement du territoire, traitées de manière intégrée, notamment dans les zones urbaines sensibles et les territoires ruraux

Concevoir un projet d'aménagement du territoire selon une approche intégrée implique d'apporter une réponse à l'ensemble des problématiques et besoins de la population tels que l'accessibilité aux services, la sécurité, l'absence de nuisance et de pollution, la qualité environnementale, la connexion aux réseaux de transports, etc. Cette approche multi-critères demande une expertise accrue dans la conception des projets.

En réponse à ces nouvelles exigences, l'État souhaite renforcer les capacités d'ingénierie publique et d'assistance à maîtrise d'ouvrage. Ce renforcement sera centré sur l'observation, la connaissance des territoires et la déclinaison en phases opérationnelles, au service des acteurs locaux. Il bénéficiera en particulier aux zones urbaines sensibles, caractérisées par des regroupements de populations en difficulté sociale et économique, ainsi qu'aux zones rurales où certaines populations (ménages pauvres, personnes âgées, etc.) connaissent de nombreuses difficultés.

-Faciliter un accès économe au foncier pour les activités économiques et le logement

La maîtrise de la consommation d'espace, en particulier dans un souci de préservation de la biodiversité ou de gestion des risques, nécessite d'apporter une réponse aux besoins de l'activité économique et à la demande en logement.

En lien étroit avec les collectivités territoriales, à qui la responsabilité de nombreux outils réglementaires dans le domaine de l'urbanisme (Schémas de cohérence territoriale, Plans locaux d'urbanisme, etc.) a été confiée, l'État recherchera, en zone urbaine et péri-urbaine, les espaces dédiés aux projets économiques et de constructions de logements.

Une attention sera également portée à la préservation du foncier agricole, en particulier aux terres à fort potentiel agronomique, et à en limiter le mitage, notamment en zones péri-urbaines. Face aux enjeux majeurs de développement que connaît la région, l'État veillera à ce que ce foncier soit mobilisé dans des conditions de temps, de coût et de localisation adaptés à ces projets.

-Développer l'attractivité numérique des territoires

Afin d'accélérer le déploiement des réseaux en fibre optique et de réussir la généralisation de l'accès à l'internet à très haut débit, les actions publiques sont un complément indispensable des initiatives privées. Ainsi, une instance régionale de concertation sur l'aménagement numérique, co-pilotée par l'État et le Conseil régional, sera mise en place en 2010-11.

Elle aura pour mission principale d'élaborer une stratégie de cohérence régionale, qui sera déclinée en schémas directeurs territoriaux de niveau départemental, et de suivre sa mise en œuvre (en prévision, notamment, des appels à projets qui seront lancés dans le cadre des Investissements d'avenir). La connaissance des réseaux et des services de communications électroniques est un impératif stratégique sur lequel l'implication des services de l'État devra être développée avec, par exemple, la mise en place d'un système d'information géographique à l'échelle régionale. ■

PRIORITÉ 3 : PRÉSERVER L'ENVIRONNEMENT

i Dans le contexte de modernisation de son action initiée par la révision générale des politiques publiques, l'État joue en région un rôle de premier ordre dans la définition et la mise en œuvre des stratégies d'aménagement.

Engagée en concertation étroite avec les acteurs du territoire (collectivités territoriales, établissements publics de coopération intercommunale, représentants de la société civile, etc.), l'action de l'État s'inscrit pleinement dans les nouvelles priorités définies par le Grenelle de l'Environnement visant à concilier les logiques d'aménagement avec la préservation des ressources naturelles.

Elle est issue des lois Solidarité et renouvellement urbain (SRU), du 13 décembre 2000, et Urbanisme et habitat, du 2 juillet 2003, qui placent les exigences de solidarité au cœur de l'aménagement du territoire.

ORIENTATION N°3-A :

PRIVILÉGIER LES DÉMARCHES D'AMÉNAGEMENT DURABLE QUI RÉDUISENT LES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFETS DE SERRE DES TERRITOIRES

L'accroissement général des mobilités, qu'elles soient quotidiennes (alternance domicile-travail-loisirs) ou liées au tourisme, doit désormais se faire en convergence avec les exigences environnementales récemment renforcées par le Grenelle de l'Environnement. La satisfaction d'une partie de ces exigences passe, notamment, par le développement des modes de transport alternatifs à la route et par l'amélioration de l'efficacité thermique des bâtiments.

-La multimodalité des transports de personnes et de marchandises

Dans la mesure où elle privilégie les modes de déplacement doux (vélo, marche) ou les transports collectifs (ferroviaires, routiers), la multimodalité contribue à résorber l'asphyxie des métropoles liée au trafic de marchandises et aux véhicules particuliers. Sur le fondement d'un Profil régional des transports de voyageurs et de marchandises (en cours d'élaboration), l'effort financier de l'État sera poursuivi.

Il s'agira d'accroître l'offre de transports en commun (ferroviaires et routiers) et permettre la constitution de pôles d'échanges (voyageurs) ou de plates-formes de transports combinés (marchandises) destinés à favoriser les relations entre modes de transport. Par ailleurs, dans le cadre du Plan campus, les liaisons entre campus par le biais de transports collectifs seront développées.

-Produire plus de logements basse consommation et réhabiliter les logements sociaux (parcs public et privé) de façon à en faire des bâtiments basse consommation

La performance énergétique des logements constitue un enjeu majeur d'économie d'énergie. Pour les constructions neuves, la loi n° 2009-967 du 3 août 2009 (dite « Grenelle 1 ») a fixé comme objectif la généralisation des bâtiments basse consommation (BBC) d'ici 2012 et des bâtiments à énergie positive à l'horizon 2020.

L'effort de réduction des consommations énergétiques des bâtiments devra, par ailleurs, porter sur la rénovation du parc existant. Les objectifs de cette politique énergétique sont multiples : réduire les consommations énergétiques et les émissions de gaz à effet de serre de ces bâtiments, améliorer le confort, l'accessibilité et la sécurité, valoriser le patrimoine bâti, réduire les dépenses énergétiques et donc améliorer le pouvoir d'achat des ménages, mais également maintenir et créer des emplois.

Afin d'atteindre ces objectifs, dans les constructions neuves comme dans les constructions existantes, les services de l'État mettront en œuvre des mesures de sensibilisation et d'incitation. Ils s'engageront par ailleurs dans l'élaboration du « plan bâtiment exemplaire ».

-Contribuer à l'atténuation du phénomène du changement climatique

Si la lutte contre le changement climatique doit être mondiale, des actions plus locales peuvent contribuer à rendre cette lutte plus efficace. C'est la raison pour laquelle la loi « Grenelle 2 », du 12 juillet 2010, oblige les collectivités territoriales de plus de 50000 habitants l'obligation de réaliser un plan climat énergie territorial (PCET). Ces plans devront prévoir un ensemble de mesures concrètes que les collectivités s'engageront à mettre en œuvre pour réduire les émissions de gaz à effet de serre.

En cohérence avec le futur Schéma Régional Climat-Air-Énergie (SRCAE), l'État pilotera un réseau régional destiné à accompagner les collectivités déjà engagées dans l'élaboration d'un PCET. De plus, afin d'accélérer le lancement de nouveaux plans, un appel à projets régional sera ouvert en 2011. Il s'agira de soutenir la mise en œuvre de PCET exemplaires, ambitieux, opérationnels et intégrés de façon transversale dans l'ensemble des politiques du territoire. ■

ORIENTATION N°3-B:**S'ASSURER DE LA GESTION RAISONNÉE DES RESSOURCES DANS LES POLITIQUES D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET RÉDUIRE LA VULNÉRABILITÉ DES CITOYENS**

Parvenir à une gestion raisonnée des ressources naturelles et énergétiques est une des préoccupations majeures de l'État dans la région Provence-Alpes-Côte d'Azur. La raréfaction des énergies fossiles et les exigences environnementales liées, notamment, à l'adaptation aux changements climatiques, à la préservation de la qualité des eaux et de l'air et au maintien de la biodiversité impliquent, en effet, la mise en place d'une gestion durable du territoire.

-Protéger et valoriser le patrimoine naturel par l'élaboration de la Trame verte et bleue et la création d'aires marines protégées porteuses d'activité durables

La constitution d'une Trame verte et bleue nationale, mesure phare du Grenelle Environnement, vise à enrayer le déclin de la biodiversité en créant un réseau d'échanges pour que les espèces animales et végétales puissent circuler, s'alimenter, communiquer et se reproduire. La Trame verte et bleue est un outil d'aménagement du territoire. Elle est constituée, d'une part, de grands ensembles naturels et de corridors les reliant ou servant d'espaces tampons, et, d'autre part, des cours et masses d'eau ainsi que des bandes végétalisées qui les longent.

La Trame verte et bleue sera pilotée localement en association avec les collectivités locales et en concertation avec les acteurs de terrain, sur une base contractuelle, dans un cadre cohérent garanti par l'État. Au niveau régional, des études ont déjà été lancées sur la définition des continuités écologiques dans le département du Var.

Elles serviront de base aux orientations nationales de la Trame et permettront d'élaborer le Schéma régional de cohérence écologique, fondement de la mise en place de la Trame dans la région dès 2012. Cette dernière sera conduite en stricte cohérence avec la loi Solidarité et renouvellement urbain (SRU), qui repose sur une gestion économe des sols dans les politiques d'urbanisme.

Au niveau maritime, la mise en place d'aires marines protégées permettra d'associer des objectifs de protection de la nature à long terme avec des objectifs locaux de développement socio-économique (pêche, plaisance, etc.). Par ailleurs, un certain nombre d'actions pourront être soutenues (labelisation « ports propres », libération du domaine public maritime, déclinaison à l'échelle régionale de la stratégie de façade relative aux mouillages, etc.). D'autres outils combinant protection et gestion seront déployés comme les 13 documents d'objectifs Natura 2000 qui vont être lancés sur l'espace maritime suite à la désignation des sites Natura 2000 en mer.

-Assurer une utilisation raisonnée et économe des ressources et améliorer la qualité des milieux

Le Grenelle de l'Environnement a fixé des objectifs ambitieux en matière de gestion de l'eau dans le but de préserver cette ressource et restaurer son bon état écologique d'ici 2015. Ainsi, un effort particulier sera engagé dans le domaine de l'assainissement afin de concourir à la mise en conformité des stations d'épuration d'ici fin 2011. De plus, la déclinaison régionale du plan « Ecophyto » tendra à réduire l'usage des produits phytosanitaires en agriculture à l'horizon 2018 et les captages d'eau potable les plus menacés feront l'objet de mesures de protection efficaces d'ici 2012.

Pour ce qui concerne la protection des milieux, la complémentarité entre les outils de protection disponibles (parcs nationaux, réserves naturelles, réserves biologiques, arrêtés de protection de biotope) sera recherchée.

-S'adapter aux effets du changement climatique

Le Plan National Adaptation Climat, en cours d'élaboration avec le Conseil Régional, présentera les options et domaines d'investigations des pouvoirs publics en matière de réduction de la vulnérabilité des territoires aux effets induits par la modification des conditions climatiques (fragilisation des sols, inondations, incendies, perte de biodiversité, nouveaux risques sanitaires, quantité et qualité de la ressource en eau, etc). Sur cette base, les services régionaux de l'État devront déterminer les mesures à mettre en œuvre au niveau local pour garantir la sécurité et la santé publique, réduire les inégalités devant les risques, limiter les coûts, tirer parti des bénéfices éventuels et préserver le patrimoine naturel.

Ce travail a déjà été engagé dans le cadre d'une étude interrégionale sur l'adaptation du Grand Sud-Est aux effets du changement climatique. Cette étude s'articule avec la procédure d'élaboration du Schéma Régional Climat-Air-Énergie, qui comportera un volet « adaptation aux effets du changement climatique » et avec la procédure du Schéma Régional de Cohérence Écologique dont la trame verte et bleue doit permettre aux espèces de se déplacer en fonction des changements climatiques. ■

PRIORITÉ 4 : COMBATTRE LES INÉGALITÉS SOCIALES ET TERRITORIALES

i Les inégalités sociales au sein de la population se creusent dans la région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Qu'elles concernent le logement, la santé, l'éducation ou encore l'emploi, elles représentent une menace à long terme pour la cohésion régionale et appellent une action correctrice forte de la part des pouvoirs publics, en particulier l'État.

A travers une stratégie de réduction de ces inégalités sociales et territoriales, les services de l'État dans la région porteront leurs efforts en priorité sur l'accès aux droits et services publics fondamentaux, au logement et soutiendront les initiatives économiques et l'emploi, vecteurs d'intégration sociale.

Ces orientations s'adressent en priorité aux publics les plus fragilisés de la région comme les personnes en situation financière précaire, les personnes mal logées, les populations immigrées, les personnes âgées solitaires et les personnes handicapées.

ORIENTATION N°4-A :**DÉVELOPPER L'ACCÈS AU LOGEMENT DANS SA DIVERSITÉ**

Le nombre de personnes rencontrant des difficultés pour se loger est en augmentation constante dans la région PACA. Or, la saturation des dispositifs d'hébergement et l'allongement des listes d'attente pour obtenir un logement social ne permettent pas d'apporter une solution satisfaisante à cette situation.

Les services régionaux de l'État seront donc tout particulièrement mobilisés au cours des trois prochaines années afin d'identifier les besoins et développer les moyens nécessaires à la mise en œuvre effective, dans les conditions prévues par la loi, du droit au logement.

De plus, l'insuffisance de la construction au cours des dernières décennies et l'envolée des prix de l'immobilier retarde l'accès au parc social d'une partie de la population, la contraignant à occuper des logements parfois très dégradés: c'est pourquoi l'État confortera l'action du Pôle de lutte contre l'habitat indigne et favorisera la coordination entre tous les acteurs chargés de cette problématique.

-Renforcer le pilotage régional de la politique d'hébergement et d'accès au logement pour tous en développant en particulier les outils partagés d'observation

Les demandes d'hébergement comme les attentes des populations relevant de la loi du 5 mars 2007 instituant le droit au logement opposable (DALO) ne peuvent pas toujours être satisfaites. Dans l'objectif d'une meilleure anticipation des besoins, des outils permettant de les répertorier sont à développer. Des moyens supplémentaires tels que la mobilisation du contingent préfectoral et la répartition dans le parc social sont à mettre en place.

-Lutter contre l'habitat indigne

La notion d'habitat indigne comprend l'habitat précaire, l'habitat permanent dans les campings, les logements insalubres et les locaux non adaptés. Dans la région, un pôle technique de lutte contre l'habitat indigne a été mis en place. Il contribue activement à ce que l'ensemble des services amenés à traiter cette problématique puissent, d'une part, mieux connaître les moyens d'actions de chacun d'entre eux, et, d'autre part améliorer leur coordination.

L'action de ce pôle et ses moyens d'observation sont à conforter encore. De plus, le logement étant déterminant pour la santé, notamment par son impact important sur certaines pathologies (surnutrition, légionellose, souffrances psychiques, etc), la lutte contre l'habitat indigne supposera une plus forte coordination entre les nombreux partenaires institutionnels, dont les collectivités territoriales. ■

ORIENTATION N°4-B:

FAVORISER L'ACCÈS AUX DROITS, AUX SERVICES PUBLICS DE PROXIMITÉ ET AUX RESSOURCES FONDAMENTALES NOTAMMENT DANS LES ZONES URBAINES SENSIBLES ET DANS LES TERRITOIRES RURAUX

Dans le cadre de sa politique de lutte contre les inégalités sociales, l'État mettra la priorité sur les jeunes, en particulier ceux qui n'ont aucune qualification et qui sont éloignés du marché du travail. Mais son action tendra aussi à garantir sur tout le territoire régional un accès à des services publics de qualité, notamment dans le domaine de la santé et de la culture.

-La réussite éducative des jeunes en difficulté

La réussite éducative des jeunes en difficulté, notamment ceux issus des quartiers défavorisés, nécessite une forte mobilisation interministérielle autour de nombreux dispositifs : dispositifs de droit commun de l'éducation nationale (programme ambition réussite, etc), dispositifs spécifiques de la politique de la ville (équipe de réussite éducative, « cordées de la réussite », etc), mesures du plan « agir en faveur de la jeunesse » (lutte contre le décrochage, livret de compétence, fonds d'expérimentation pour la jeunesse). Il s'agira de mieux coordonner ces politiques, optimiser et développer les expérimentations, et en évaluer leurs effets.

-L'accès à la culture

L'objectif de démocratisation de l'accès à la culture doit être placé au cœur des politiques publiques. Les actions en matière de politique de la ville et d'égalité des chances, d'éducation artistique et culturelle, les actions bénéficiant aux populations empêchées (public en milieu rural, en prison, à l'hôpital, handicapés) seront valorisées, ainsi que le partenariat avec les réseaux associatifs, le mécénat des entreprises et le développement du numérique. Les politiques interministérielles seront renforcées (ministères de la culture, de la Santé et des Sports, de la jeunesse, de la Justice, de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, de l'agriculture). La culture étant un facteur déterminant du développement local, l'échelon régional doit jouer un rôle central dans la mise en œuvre de cet objectif.

-Les inégalités sociales et territoriales de santé

Les inégalités sociales de santé peuvent être corrigées par des mesures renforçant l'accès à des moyens de prévention, aux structures de prise en charge médico-sociales ainsi qu'aux soins et aux services de santé pour les plus démunis.

Il s'agira par exemple d'apporter une réponse à la disparition progressive des soins et services de proximité, notamment les médecins généralistes sur certaines parties du territoire régional (Quartiers nord de Marseille / Départements Alpains) et d'envisager la création de maisons de santé ou de pôles ou plate-formes qui feraient converger des prestations sanitaires et sociales, des technologies de l'information et de la communication, ou des infrastructures. Les établissements publics de santé pourront être restaurés et réhabilités pour continuer à garantir un accès aux soins à la population, notamment dans le champ de la santé mentale.

-Les inégalités entre les hommes et les femmes

Les efforts cibleront l'amélioration de l'accès des femmes à l'information et aux responsabilités dans le monde économique, politique ou social. Les travaux sur la prévention des stéréotypes seront menés, notamment dans l'orientation et l'accompagnement vers un emploi de qualité. La prise en compte des besoins des hommes et des femmes pour mieux articuler vie professionnelle et vie personnelle sera renforcée en lien avec les actions d'aménagement du territoire (accès aux services) et la gestion des compétences dans les entreprises. ■

ORIENTATION N°4-C:**FAVORISER L'INSERTION PAR L'ÉCONOMIE**

La situation de l'emploi constitue une préoccupation permanente pour l'État en région PACA et est prise en compte dans chacune de ses actions. Plus généralement, l'insertion sociale, dont l'emploi est un élément déterminant, reste un objectif constant des politiques publiques. Pour y parvenir, des mesures d'accompagnement des publics les plus éloignés de l'emploi sont encore à renforcer.

-Développer l'insertion sociale et professionnelle notamment pour les publics les plus éloignés de l'emploi

L'existence d'un niveau élevé de chômage et le caractère sélectif du marché du travail nécessite la mise en œuvre de mesures d'accompagnement adaptées facilitant l'accès ou le retour à l'emploi. Dans ce domaine, la coordination des actions conduites par les services de l'État sera recherchée dans un souci de créer des synergies entre les acteurs du service public de l'emploi, les collectivités territoriales et les entreprises.

De même la synergie entre les opérateurs de l'insertion (Pôle emploi, les plans locaux pour l'insertion par l'économie (PLIE), les maisons de l'emploi et le réseau des missions locales pour l'insertion des jeunes est à améliorer. Une meilleure coordination visera notamment à organiser des parcours plus cohérents conduisant à l'emploi durable.

-Soutenir et valoriser le développement de l'économie sociale et solidaire

Au niveau national, 100 millions d'euros seront dédiés à l'économie sociale et solidaire dans le cadre des investissements d'avenir, financés par le Grand emprunt. Sous l'égide de la Caisse des Dépôts et Consignations, il s'agira de financer, d'une part des actions qui contribuent à une meilleure visibilité du secteur et à une plus grande reconnaissance des entreprises qui y travaillent et, d'autre part, des actions de sensibilisation à l'économie solidaire (enseignement secondaire et supérieur, formation continue). L'enjeu est, par ailleurs, de faire bénéficier les acteurs de l'économie sociale d'aides à l'innovation et de lever les freins à l'entrepreneuriat social. ■

PRIORITÉ 5 : MODERNISER L'ÉTAT AU SERVICE DES CITOYENS

i Améliorer l'efficacité et la performance de l'action de l'État et l'adapter de façon continue aux besoins des citoyens est au centre de la Révision Générale des Politiques Publiques (RGPP) qui est en cours. C'est aussi le but de la Loi organique relative aux lois de finance d'août 2001 (LOLF) qui régit désormais le fonctionnement de l'État. LOLF et RGPP doivent permettre de concilier de nécessaires économies budgétaires et des demandes légitimes mais toujours plus coûteuses de la population, notamment en termes de services publics, de santé et de transports.

L'État dans la région s'est bien entendu engagé dans ce processus qu'il poursuivra en tenant compte des cinq critères qu'il a décidé d'intégrer à chacune de ses actions: l'emploi, l'environnement, l'innovation, les technologies de l'information et de la communication et l'égalité homme-femme.

ORIENTATION N°5-A:

ACCOMPAGNER LES GRANDS PROJETS PORTEURS D'ENJEUX RÉGIONAUX ET FAVORISER L'ATTRACTIVITÉ DES TERRITOIRES EN MUTATION

En matière d'aménagement du territoire, l'action de l'État en région PACA est basée sur deux axes complémentaires :

- *Porter assistance aux territoires en difficulté.*
- *Accompagner les grands projets à fort potentiel.*

Cette double action a pour objectif de rendre les territoires attractifs pour les citoyens et les entreprises et d'y développer les emplois et les compétences.

-Une stratégie partagée d'attractivité, de promotion et de rayonnement des territoires à enjeux

A travers sa stratégie d'intervention qui vise à améliorer l'attractivité de tout le territoire régional, l'État portera néanmoins une attention particulière à trois types de territoire:

-les territoires de croissance tels que les grands projets, les filières d'excellence de portée internationale et les territoires à enjeux: ITER, OIN « Euroméditerranée » et « Eco-Vallée de la Plaine du Var », Technopoles de Sophia-Antipolis et de l'Arbois, territoires ruraux et de montagne excentrés (dont le potentiel de développement durable est important), Grand port maritime de Marseille, zone industrialo-portuaire de Fos, opération « Marseille 2013 », Forum mondial de l'eau 2012, Grand projet rade à Toulon, etc ;

-les territoires concernés par les restructurations Défense ;

-les territoires concernés par des mutations économiques qui bénéficient de la mise en œuvre des conventions de revitalisation entre l'État et les entreprises procédant à des licenciements.

-Privilégier une organisation territoriale innovante au service du développement

L'évolution de l'organisation du territoire français doit permettre, en élargissant les périmètres des intercommunalités, de construire des projets plus consensuels et de qualité. Pour encourager les territoires à se démarquer les uns des autres, l'État soutiendra l'expérimentation en matière économique, de services et d'aménagement. En particulier, l'État soutiendra les projets économiques des territoires fragilisés ou stratégiques pour l'économie régionale, s'ils s'inscrivent en cohérence avec un projet d'aménagement durable du territoire. Ces projets devront être conduits à la bonne échelle territoriale et seront à compléter par d'autres outils en fonction de la thématique à traiter, par exemple par la réalisation de Plans Climats Territoriaux, de plans de protection de l'atmosphère ou de plans de déplacements urbains.

-Favoriser la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences sur ces projets

La qualité des processus de gestion des ressources humaines et la capacité à développer de nouvelles formes de professionnalisation des actifs et des collectifs de travail sont des facteurs de performance et de compétitivité. Dans cette perspective, les démarches visant à aider les entreprises à relever, par le développement des compétences, le défi de l'innovation et de la compétitivité seront encouragées. Celles-ci doivent être considérées comme une réelle opportunité d'investissement de moyen et long termes pour les entreprises comme pour les actifs concernés.

-Favoriser la mobilité, les équipements et les services afin d'accueillir dans de bonnes conditions les entreprises, les salariés et les étudiants sur les territoires stratégiques et les campus universitaires

Pour rendre attractifs ces territoires, les pouvoirs publics doivent organiser l'accessibilité, les équipements et les services dans les zones d'activités économiques dès lors qu'elles se spécialisent sur des filières stratégiques contribuant au rayonnement de la région PACA. Cette politique, à destination aussi bien des entreprises privées que de leurs salariés, implique de prendre en compte simultanément les questions de l'hébergement et du transport collectif ainsi que celles, plus globale, du développement durable qui s'impose désormais à toute ambition économique structurée sur le territoire régional.

Pour ce faire, il s'agit d'élaborer un profil régional des transports de voyageurs et de marchandises. L'objectif est d'assurer une qualité de service pour les passagers et les marchandises, notamment en densifiant les lieux de résidence et l'offre de services.

-Garantir un socle de services publics essentiels aux populations sur tout le territoire

L'accès à des services publics de qualité, répartis de manière homogène sur tout le territoire régional est une revendication essentielle des populations. Dans les territoires les plus reculés, les stratégies de mutualisation doivent permettre d'y répondre. Dans cette optique, les relais ou maisons de service public concentrent et coordonnent l'offre et couvrent progressivement les territoires les plus marginalisés grâce à la politique contractualisée. Cette action sera poursuivie et étendue dans les trois années à venir. L'effort doit également porter sur les outils liés aux technologies de l'information et de la communication (télé-procédures, espaces publics numériques, etc.).

De même, des dispositifs de transports collectifs faciliteront la mobilité des populations. Au niveau des services liés à la petite enfance et aux personnes âgées, l'État, en lien avec ses partenaires, dont les caisses d'allocations familiales poursuivra le financement des investissements et la professionnalisation des personnels. ■

ORIENTATION N°5-B:

ADAPTER LA GESTION DE L'ÉTAT AUX IMPÉRATIFS DE DIALOGUE, D'EFFICIENCE ET D'ÉCO-RESPONSABILITÉ

Les services de l'État dans la région PACA ont entrepris une amélioration générale de leur action. Cette amélioration s'articule autour d'éléments pivots:

- *La gestion des ressources humaines.*
- *La rationalisation et la mutualisation des achats et de la politique immobilière.*
- *La simplification et la cohérence de l'action publique.*
- *L'offre de services dématérialisés en développant les technologies*

-Favoriser l'innovation dans les actions de l'État de manière à clarifier ses missions, renforcer la cohérence de l'action publique et s'imprégner des dimensions de proximité.

La gouvernance à cinq (services de l'État, collectivités territoriales, partenaires sociaux, entreprises et associations), initiée par la territorialisation du Grenelle de l'Environnement, a posé les fondations d'une nouvelle méthode de travail au sein de l'État. Elle repose sur la participation et la concertation la plus proche possible avec les partenaires de terrain et favorise la prise de décisions opérationnelles et souvent innovantes. Elle a été érigée comme principe sur tous les sujets d'importance : Grenelle de la Mer, Grenelle de l'insertion, Assises de la sécurité et des systèmes d'information, Assises des territoires ruraux, états généraux de l'industrie, commission paritaire interprofessionnelle régionale de l'emploi (COPIRE), etc. La dynamique ainsi créée est à maintenir.

-La nouvelle politique immobilière de l'Etat : une utilisation plus rationnelle des locaux et des travaux qui améliorent la performance énergétique des bâtiments

Les circulaires du premier ministre du 16 janvier 2009 ont confié au Préfet de région la mise en œuvre de la nouvelle politique immobilière de l'État. Dans un contexte de regroupement de services, un schéma pluriannuel de stratégie immobilière de l'État en région PACA a été réalisé et validé en juillet 2010. Seront poursuivies les actions visant à doter chaque agent de l'État d'un cadre de travail adapté, à accueillir les usagers dans de bonnes conditions et à rationaliser le parc immobilier de l'État tout en réduisant les coûts. Cette nouvelle politique induit aussi une programmation interministérielle et régionale, générant ainsi des opportunités d'achats. Inversement, l'organisation efficiente des achats devra amener la réactivité nécessaire à la mise en œuvre des opérations programmées et ce au meilleur coût.

L'État a lancé un plan de rénovation de ses bâtiments en région qui a débuté par un ensemble d'audits dès 2009. L'objectif est, notamment, de dresser l'état des lieux énergétique de ces bâtiments et d'estimer les montants nécessaires à leur réhabilitation énergétique. Ce travail va être mobilisateur dans les années à venir. De façon plus globale, il s'agira également d'envisager l'élaboration de plans de déplacement de certains services.

-La rationalisation et la mutualisation des services de soutien, ainsi qu'une politique d'achats plus économe qui intègre les dimensions environnementales, sociales et l'innovation comme éléments de performance

Pour faire suite au décret n°2009-300 du 17 mars 2009 confiant au Préfet de région la mise en œuvre de la politique des achats, une Mission régionale achat a été créée au sein du SGAR. Elle a pour fonction de faire émerger des opportunités d'économies et de contribuer à la déclinaison de cette politique, dans le souci d'achats adaptés aux besoins locaux. La recherche des gains pourra passer par la mutualisation des achats, notamment sur la base de marchés ou accords-cadres nationaux déclinés au plan local.

Au-delà, les services de l'État en région seront fortement impliqués sur le segment "dépenses immobilières". Ils mettront en œuvre les préconisations faites dans le cadre de la démarche exploratoire « Calypso » : mutualisation des marchés de prestations intellectuelles, mutualisation des marchés d'entretien des bâtiments, professionnalisation du processus d'achat, systématisation de la négociation et réduction des frais de publicité. Ces actions intégreront des critères environnementaux, visant notamment une réduction de la quantité émise de gaz à effets de serre et une diminution de la consommation énergétique. Les bonnes pratiques développées par les services dans le cadre d'actions exemplaires en matières d'environnement seront valorisées et diffusées (bilan carbone, recyclage, etc.). Par ailleurs, une place particulière sera réservée aux petites et moyennes entreprises, notamment via un allotissement adapté. Enfin, une réflexion sera menée pour intégrer, chaque fois que cela sera opportun, des clauses d'insertion sociale.

-Une professionnalisation et une modernisation de la gestion des ressources humaines

La réalisation d'une démarche de gestion prévisionnelle des ressources humaines (GPRH) interministérielle au niveau régional constitue un enjeu majeur dans la mise en œuvre des grandes réformes en cours, notamment la réforme de l'administration territoriale de l'État (RÉATE). Plus largement, elle contribue au mouvement de modernisation de la gestion des ressources humaines (GRH) en vigueur au sein de chaque ministère. Cette démarche se décline au travers de trois grandes actions:

- élaboration du plan interministériel régional de gestion prévisionnelle des ressources humaines;
- mutualisation territoriale de compétences « ressources humaines » de haut niveau;
- professionnalisation de la gestion et la personnalisation des parcours professionnels.

La GPRH doit permettre de conduire un processus continu d'adaptation qui s'appuie sur l'ensemble des actes de GRH(affectation, recrutement, formation, promotion, rémunération, action sociale).

A ce titre, les travaux interministériels en région se traduisent par le développement et le pilotage du site de la Bourse régionale interministérielle de l'emploi public, l'animation et l'amplification de réseaux des professionnels « ressources humaines » et l'élaboration du plan interministériel régional de GPRH au travers de ses trois grands volets: Gestion Prévisionnelle des emplois et des compétences, formation continue et environnement professionnel (santé et sécurité au travail, politique du handicap, action sociale interministérielle).

Développer les technologies de l'information et de la communication pour augmenter l'offre d'informations et de services dématérialisés aux usagers et accroître le travail en réseau entre les services

Le développement d'une offre cohérente de services accessibles à distance par Internet ou par téléphone est un levier essentiel de l'amélioration de la qualité de service et de la modernisation de l'État. Il répond à une demande forte des usagers, qu'il s'agisse de particuliers, de professionnels ou d'associations, qui veulent bénéficier d'un service public efficace et performant sans devoir se déplacer de guichet en guichet pour accomplir une procédure ou obtenir une information.

Dans ce but, des démarches qui visent à offrir plus de services personnalisés aux usagers sont à engager. Elles permettront par exemple de réaliser entièrement en ligne une procédure administrative ou de développer de nouveaux services en ligne (prise de rendez-vous, outils de simulation de droits, téléchargement de formulaires, etc.).

En parallèle, l'amélioration de la qualité et de la lisibilité des sites internet des services de l'État sera recherchée (niveau de service, ergonomie, règles d'accès et de sécurité), ainsi que la possibilité de contacter par courriel - avec la garantie d'une réponse - les services recevant du public.

En simplifiant la relation entre l'utilisateur et l'administration, la dématérialisation des services et des procédures offrira des gains importants de productivité pour les agents, qui bénéficieront de formations adaptées pour appréhender ces évolutions. Le développement de l'usage des outils collaboratifs (Système d'Information Territorial) et des systèmes de visio-conférence sera également poursuivi. ■

Partie 3/

Plan d'action et outils de suivi

Les cinq grandes priorités stratégiques définies dans la partie précédente ont été déclinées en 21 actions opérationnelles. Chaque action se compose d'un certain nombre d'opérations et de ses outils de suivi (financements, indicateurs, calendrier) qui permettront au Comité de l'administration régionale de suivre à intervalle régulier les engagements de l'État dans la région Provence-Alpes-Côte d'Azur pour la période 2011-2013.

Les actions retenues sont les suivantes :

Priorité 1	GARANTIR LA SÉCURITÉ DES CITOYENS	Page 79
Action 1	Prévenir les risques naturels et technologiques	Page 81
Action 2	Maîtriser les risques sanitaires	Page 87
Action 3	Sécuriser l'approvisionnement électrique de l'Est-PACA	Page 91
Priorité 2	AGIR POUR L'EMPLOI ET LA COMPÉTITIVITÉ	Page 93
Action 4	Renforcer la compétitivité des entreprises de la région	Page 95
Action 5	Rechercher une meilleure adéquation entre les orientations professionnelles et l'offre d'emploi régionale	Page 99
Action 6	Conduire la région vers une croissance et un développement durables	Page 103
Action 7	Développer une économie innovante par une recherche performante et un enseignement supérieur de haute qualité	Page 111
Action 8	Généraliser à toute la région l'accès à internet très haut débit et promouvoir les usages des technologies de l'information et de la communication	Page 115
Action 9	Promouvoir une agriculture durable	Page 117
Priorité 3	PRÉSERVER L'ENVIRONNEMENT	Page 123
Action 10	Préserver l'eau et la biodiversité	Page 125
Action 11	Construire et rénover des logements économes en énergie	Page 129
Action 12	Développer les modes de transports collectifs	Page 131
Action 13	Lutter contre le changement climatique et préparer l'adaptation de la région à ses effets	Page 133
Priorité 4	COMBATTRE LES INÉGALITÉS SOCIALES ET TERRITORIALES	Page 135
Action 14	Agir pour l'insertion sociale et professionnelle des personnes les plus en difficulté et garantir l'égalité entre les hommes et les femmes	Page 137
Action 15	Favoriser l'accès au logement des plus défavorisés	Page 141
Action 16	Agir pour la réussite éducative des jeunes en difficulté	Page 143
Action 17	Élargir l'accès à la culture	Page 145
Action 18	Réduire les inégalités sociales et territoriales de santé	Page 147
Priorité 5	MODERNISER L'ÉTAT AU SERVICE DES CITOYENS	Page 149
Action 19	Optimiser la dépense publique par une politique dynamique et une mutualisation accentuée des services de soutien	Page 151
Action 20	Poursuivre la gestion rationnelle du parc immobilier de l'État	Page 155
Action 21	Moderniser la gestion des ressources humaines des services de l'État	Page 157

PRIORITÉ 1 : GARANTIR LA SÉCURITÉ DES CITOYENS

ACTION 1 : Prévenir les risques naturels et technologiques

ACTION 2 : Maîtriser les risques sanitaires

ACTION 3 : Sécuriser l'approvisionnement électrique de l'Est de la région PACA

ACTION 1 : Prévenir les risques naturels et technologiques

« Garantir la sécurité des citoyens »

1 PRÉVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES ET DES POLLUTIONS

L'État lutte contre les pollutions générées par les installations industrielles et agricoles (réduction des rejets, en particulier les rejets toxiques) grâce, notamment, aux dispositifs de contrôle des canalisations de fluides dangereux, des installations classées pour la protection de l'environnement et des transports de matières dangereuses. La prévention des risques passe, également, par l'élaboration de **plans de prévention des risques technologiques** (PPRT) autour des établissements industriels classés SEVESO à « hauts risques ». L'objectif général est de limiter les risques d'atteintes à la sécurité des personnes en encadrant l'urbanisation dans le périmètre de ces installations.

Au cours de la période 2011 - 2013, l'État dans la région s'engage à :

► **Élaborer des PPRT pour couvrir le maximum d'établissements SEVESO à « hauts risques » présents sur le territoire régional**

Financements	BOP 181/sous action 1 - majoritairement pour financer les mesures foncières des PPRT (expropriations ou délaissement), CPER.
Indicateur	Nombre de PPRT approuvés
Calendrier	Totalité de la période 2011-2013
Services responsables	Préfectures de départements, DREAL, DDI
Collectivités associées	Communes

► **Effectuer des contrôles des installations industrielles**

Financements	BOP 181 sous action 1
Indicateur	Nombre de contrôles menés
Calendrier	Totalité de la période 2011-2013
Services responsables	Préfectures de départements, DREAL, DDI
Collectivités associées	Communes

► **Effectuer des contrôles de second niveau des ouvrages hydrauliques, barrages et digues**

Financements	BOP 181 / sous action 10
Indicateur	Nombre de contrôles menés
Calendrier	Totalité de la période 2011-2013
Services responsables	Préfectures de départements, DREAL, DDI
Collectivités associées	Communes

2 PRÉVENTION DES RISQUES NATURELS

La politique de prévention des risques naturels vise à identifier les risques et à adapter les activités et comportements humains pour réduire les conséquences dommageables des inéluctables aléas naturels. Elle se décline notamment dans les plans de prévention des risques naturels (PPRN) qui consistent, sur le territoire d'une ou plusieurs communes, à déterminer des principes d'aménagement limitant les possibilités d'atteintes aux biens et aux personnes. Elle se décline également à travers les programmes d'action de prévention des inondations (PAPI) ou les contrôles (de second niveau) des ouvrages hydrauliques, des barrages et des digues.

Au cours de la période 2011 - 2013, l'État dans la région s'engage à :

► Poursuivre l'élaboration des plans de prévention des risques naturels

La DREAL coordonnera et pilotera les DDT(M) dans leur travail d'élaboration des PPRN. Une programmation régionale et pluri-annuelle des PPRN sera réalisée au début de l'année 2012 afin de porter l'effort sur les territoires prioritaires.

Financements	BOP 181(financement des études) sous action 10
Indicateur	Nombre de PPRN approuvés
Calendrier	Programmation régionale et pluri-annuelle des PPRN : 1er semestre 2012 Elaboration des PPRN: Totalité de la période 2011-2013
Services responsables	Préfectures de départements, DREAL, DDI
Collectivités associées	Communes

► Faire émerger des stratégies locales de prévention des risques d'inondation à travers les programmes d'action de prévention des inondations (PAPI)

Le dispositif PAPI est un outil de contractualisation entre l'État et les collectivités qui a pour objet de promouvoir une gestion globale des risques d'inondation en vue de réduire leurs conséquences dommageables sur la santé humaine, les biens, les activités économiques et l'environnement. La DREAL, conjointement avec les DDT(M), favorisera l'émergence de tels projets qui seront prioritaires dans l'attribution de financements. La DREAL aura la mission d'instruire ces projets.

Financements	BOP181 Fonds de prévention des risques naturels majeurs (Fonds Barnier)
Indicateur	Nombre de PAPI
Calendrier	Totalité de la période 2011-2013
Services responsables	Préfectures de départements, DREAL, DDI
Collectivités associées	Communes

ZOOM SUR L'ACTION DE L'ÉTAT DANS LE VAR :

× Les Plans de prévention des risques d'incendie de forêt (PPRIF)

Il existe 11 PPRIF au total que la préfecture et la DDTM du Var finaliseront. Dans la mesure où leur avancement le permet, ils seront appliqués de manière anticipée dans le courant de l'année 2011 afin de réglementer les constructions, ouvrages et aménagements nouveaux sur les zones qu'ils couvrent. Ils devront être approuvés avant la fin de l'année 2012.

Financement	BOP 149, crédits du Conservatoire de la forêt méditerranéenne, BOP 181
Indicateurs	Nombre de PPRIF appliqués par anticipation, nombre de PPRIF approuvés
Calendrier	2011-2013
Services responsables	Préfecture du Var, DDTM, ONF, SDIS, collectivités territoriales

× Les mesures en faveur de la sécurité des personnes séjournant dans un camping

Les services de l'Etat dans le Var mèneront une action particulière pour garantir la sécurité des personnes séjournant dans les campings en mettant en place, par arrêté préfectoral, des prescriptions de sécurité adaptées aux risques naturels et en développant la culture de la gestion des risques chez les professionnels.

Financement	BOP 307
Indicateur	Nombre d'actions pédagogiques réalisées
Calendrier	2011-2013
Services responsables	Préfecture du Var, DDTM, DDPP, SDIS

× Les mesures de lutte contre les inondations

La préfecture et la DDTM du Var finaliseront des plans de prévention des risques inondations sur la Dracénie et la Basse Vallée de l'Argens (13 PPRI au total). Dans la mesure où leur avancement le permet, ils seront appliqués de manière anticipée dans le courant de l'année 2011 afin de réglementer les constructions, ouvrages et aménagements nouveaux sur les zones qu'ils couvrent.

Financement	BOP181 - Fonds de prévention des risques naturels majeurs (Fonds Barnier)
Indicateurs	Inondation: Nombre de PPRi appliqués par anticipation, nombre de PPRi approuvés PAPI: Nombre de candidatures déposées / Nombre de PAPI labellisés par le MEDDTL / Nombre d'actes attributifs signés des subventions de l'État
Calendrier	Inondation: 13 applications anticipées fin 2011, approbation des PPRi Dracénie et basse vallée de l'Argens en mi-2012. PAPI:«Nartuby» : début des travaux en 2012 / «Argens» et «Préconil»: dépôt de candidature fin 2012/ «Eygoutier»: lancement des études préalables en 2012
Services responsables	PAPI: Préfecture et DDTM du Var, DREAL PACA, Agence de l'eau Rhône Méditerranée et Corse, collectivités

ZOOM SUR L'ACTION DE L'ÉTAT DANS LES HAUTES-ALPES

×L'apprentissage des risques de montagne

Le département des Hautes-Alpes est particulièrement concerné par les risques naturels. L'information préventive des populations constitue un enjeu majeur pour la prise en compte des problématiques de sécurité civile au quotidien. Une action spécifique sur l'apprentissage des risques de montagne à destination des enfants scolarisés sera menée sur la période 2011-2013. Cette action « apprentissage des risques de montagne » vise à sensibiliser les enfants des écoles, primaires et secondaires, sur l'existence et la gestion des risques naturels dans leur département. Elle sera poursuivie par les services de l'Etat, en lien avec « la maison de la nature des Hautes-Alpes » à compter de la rentrée scolaire 2011.

Indicateurs	Nombre de classes ayant reçu un apprentissage des risques de la montagne (objectif :12 classes).
Calendrier	Début de mise en oeuvre : rentrée scolaire 2011
Service responsable	Préfecture des Hautes -Alpes (SIDPC)
Collectivités et services associés	DDT, Inspection académique, Conseil général des Hautes-Alpes, Conseil régional PACA, association « Maison de la nature, service restauration des terrains de montagne (RTM)

ZOOM SUR L'ACTION DE L'ÉTAT DANS LE VAUCLUSE

×Les mesures de lutte contre les inondations

Des actions visant à sensibiliser, accompagner et subventionner les particuliers et les PME implantés en zone inondable pour réduire leur vulnérabilité aux inondations sont engagées depuis 2011. 2011 :

- 1.Sensibilisation des élus et des professionnels de l'aménagement et des risques par la tenue d'un séminaire.
- 2.Elaboration et diffusion de plaquettes d'information aux particuliers.
- 3.Réalisation de diagnostics de vulnérabilité chez les particuliers et dans les entreprises d'abord à titre expérimental, puis de manière généralisé dans tout le département.

Financement	BOP 181
Indicateurs/Calendrier	Sensibilisation des élus : tenue du séminaire (octobre 2011) Sensibilisation des particuliers : nombre de plaquettes diffusées : automne2011 Diagnostics : nombre de diagnostics réalisés : 2012-2013 pour le volet expérimental et 2013 pour l'ensemble du département
Partenaires	Préfecture et DDT de Vaucluse, Conseil général 84, Conseil régional, CCI 84, Communauté de communes de Comtat-Ventoux

ZOOM SUR LA COOPÉRATION TRANSFRONTALIÈRE ET INTERRÉGIONALE

✕ Le projet RiskNat ¹⁹

La collaboration mise en oeuvre depuis une vingtaine d'années entre les régions transfrontalières des Alpes occidentales est à la base de la volonté de constituer un Pôle transfrontalier sur les risques naturels. Le projet stratégique RiskNat se pose comme élément central d'un réseau transfrontalier consolidé, dont l'objectif principal est de créer et de gérer une plate-forme interrégionale d'échange d'expériences, de valorisation des informations et de réflexion stratégique. Les objectifs du projet sont :

- renforcer l'action des services techniques/publics de protection contre les risques naturels en choisissant des solutions gages de politiques de développement durable ;
- constituer une plate-forme interrégionale d'échange des expériences, de valorisation des informations et de réflexion stratégique, fonctionnant en réseau ;
- mettre au point des outils innovants de prévision et mitigation à haut contenu technologique ;
- réaliser des actions pilotes de bonnes pratiques, dans le domaine de la maîtrise de risques, intégrées avec la gestion de l'environnement et du territoire ;
- sensibiliser les administrateurs aux bonnes pratiques de gestion environnementale et territoriale ;
- stimuler la mémoire collective des populations exposées.

Services responsables	Région autonome du Val d'Aoste /Italie (Chef de file) Préfecture de région (Sgar)
Collectivités associées	Région Piemont (Italie), Région Ligurie (Italie), Province d'Imperia (Italie), Province de Cuneo (Italie), DREAL Rhône-Alpes, DREAL PACA, Conseil régional Rhône-Alpes, Conseil régional PACA, Conseil général des Alpes-Maritimes, Conseil général de la Haute-Savoie, Conseil général de la Savoie, Canton du Valais (Suisse)

¹⁹ Pour plus d'informations, cf le site Internet du programme de coopération transfrontalière Alcotra : <http://www.interreg-alcotra.org>

ACTION 2 : Maîtriser les risques sanitaires

« Garantir la sécurité des citoyens »

1 AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DE L'EAU POTABLE

La mise à disposition d'une eau de bonne qualité participe à la bonne santé de la population. Dans la région, sur les 158 réseaux de distribution qui desservent chacun plus de 5000 habitants, 6 présentent des non-conformités récurrentes et ne délivrent pas en permanence une eau de qualité conforme. L'État souhaite réduire ces dépassements des limites de qualité de l'eau distribuée et ainsi diminuer l'exposition humaine à des pollutions néfastes pour la santé. A terme, l'objectif est d'atteindre la conformité pour l'ensemble des réseaux de distribution. Dans une première phase, afin de couvrir rapidement la majorité de la population, l'accent sera mis sur les plus grosses unités de distribution, qui alimentent chacune en eau potable plus de 5000 habitants.

Au cours de la période 2011 - 2013, l'État dans la région s'engage à :

► **Remédier aux anomalies constatées et détecter les nouvelles pollutions**

1. Par un renforcement des contrôles de terrain pilotées par l'Agence régionale de santé;
2. Par une intervention des préfetures auprès des responsables de distributions délivrant des eaux non conformes;
3. Par la mise en œuvre du plan « Ecophyto 2018 » qui vise à réduire l'usage des pesticides dans l'agriculture (DRAAF);
4. Par un accompagnement des collectivités dans la mise en œuvre des périmètres de protection sur les captages ayant des priorités sanitaires (ARS).

Indicateurs	Nombre d'unités de distribution d'eau alimentant en eau potable plus de 5000 hab. non-conformes rapporté au nombre total d'unités de distribution d'eau alimentant en eau potable plus de 5 000 habitants. Valeur initiale (2010) : 3,8% Valeurs cibles : 3,2% en 2011; 1,9% en 2012 ; 1,3% en 2013
Calendrier	Tout au long de la période 2011-2013
Services responsables	Préfetures, ARS, DRAAF, DDT(M), DREAL
Collectivités associées	Communes, Conseils généraux, Agence de l'eau

2 LUTTE CONTRE L'HABITAT INSALUBRE

La lutte contre l'habitat insalubre vise à améliorer les conditions d'habitat de la population et à la protéger des risques sanitaires qu'une habitation insalubre peut engendrer. Dans le domaine de la santé environnementale, l'amélioration de la qualité de l'habitat est un des leviers d'action de la réduction des inégalités sociales de santé. Le plan national santé environnement et les instructions du Premier ministre fixent l'objectif de 20 000 logements indignes traités par an

Au cours de la période 2011 - 2013, l'État dans la région s'engage à :

▶ **Intensifier sa lutte contre l'habitat insalubre**

- 1.** Par un recours accru aux procédures de contrôle des habitats insalubres ou présentant des risques élevés d'exposition au plomb;
- 2.** En coordonnant des réseaux d'acteurs pour le repérage, le suivi et le traitement des situations d'habitat insalubre;
- 3.** En intégrant la lutte contre l'habitat insalubre dans les contrats locaux de santé (outils d'observation, de mobilisation et de coordination des moyens sanitaires entre l'État, les collectivités et les professionnels de santé.

Indicateurs	-Nombre annuel d'arrêtés d'insalubrité ou de procédures d'urgence de prévention du saturnisme (valeur initiale 2010 : 70 / valeurs cibles pour 2011: 77 - pour 2012: 85 - pour 2013: 93) -Nombre de logements et locaux objet d'une évaluation sanitaire ayant conduit à une procédure d'insalubrité (valeur initiale 2010 : 120, valeurs cibles pour 2011: 132 - pour 2012: 145 - pour 2013: 169)
Calendrier	Tout au long de la période 2011-2013
Services responsables	ARS, Préfectures, DDT(M), DREAL, DDPP
Collectivités associées	Communes (notamment dans le cadre de contrats locaux de santé), Conseils généraux

3 PRÉVENIR LES CRISES SANITAIRES (ACTION PILOTE DANS LE DÉPARTEMENT DU VAR)

En cas de crise sanitaire liée, par exemple, à des produits alimentaires ou à des maladies animales, il est important que l'État soit réactif et communique efficacement en direction des différentes instances locales ou nationales et de la population. L'objectif étant d'être en capacité d'apporter une réponse technique et une présence sur la terrain appropriée pour gérer la crise.

Au cours de la période 2011 - 2013, l'État dans la région s'engage à :

► **Moderniser l'organisation de son système de gestion des crises sanitaires**

1. Par la réalisation d'exercices de gestion des crises (plan d'urgence épizootie, plan d'urgence produits alimentaires, plan d'urgence produits non alimentaires) et la participation à l'actualisation des plans de secours;
2. Par la mise en place d'un dispositif d'alerte et d'intervention unique (pilote par la DDPP);
3. Par la diffusion d'informations préventives auprès de toutes les instances concernées et des usagers.
4. Par la poursuite de l'activité de contrôle hors période de crise

Financements	BOP intervention 206 et 134 / BOP 333
Indicateurs	-Nombre d'exercices de tests des dispositifs de gestion des crises (valeur cible : 3 en 2011) -Mise en service de la nouvelle organisation pour la gestion de crise -Nombre d'actions d'informations menées
Calendrier	2011 : réalisation des exercices de tests des dispositifs de gestion des crises 2012 : mise en place de l'organisation pour la gestion de crise (alerte et intervention) unique DDPP 2012 : organisation de la diffusion d'information préventive auprès de toutes les instances concernées et des usagers
Services responsables	Préfecture du Var et DDPP

ACTION 3 : Sécuriser l'approvisionnement électrique de l'Est de la région PACA

« Garantir la sécurité des citoyens »

1 PILOTAGE DU « GRENELLE » INTERDÉPARTEMENTAL SUR LA SÉCURISATION ÉLECTRIQUE DE L'EST-PACA

L'État, la Principauté de Monaco, le Conseil régional, les Conseils généraux du Var et des Alpes-Maritimes, RTE, l'ADEME et l'Établissement public d'aménagement de la plaine du Var se sont engagés dans une démarche pour sécuriser l'alimentation électrique du territoire de l'Est de la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur. Formalisée dans un contrat d'objectifs signé par l'ensemble de des partenaires le 21 janvier 2011, cette démarche repose sur des actions de réduction de la consommation d'électricité et de développement des énergies renouvelables ainsi que sur le renforcement du réseau électrique.

Au cours de la période 2011 - 2013, l'État dans la région s'engage à :

► **Piloter l'avancement des chantiers à travers la réunion régulière du « Grenelle » interdépartemental pour la sécurisation électrique de l'Est PACA**

Cette instance est un lieu de concertation et de débat sur les actions engagées pour réduire la consommation d'électricité, développer les énergies renouvelables et renforcer le réseau électrique.

Financements	BOP 217
Indicateur	Nombre de réunions du « Grenelle » (cible: 4 réunions par an faisant l'objet de relevés de décisions opérationnelles)
Calendrier	Tout au long de la période 2011-2013
Services responsables	Préfecture de région, préfectures de département, DREAL, ADEME, RTE.
Collectivités associées	Principauté de Monaco, Conseil régional, Conseils généraux du Var et des Alpes-Maritimes, OIN « Plaine du Var »

2 SOUTENIR LES ACTIONS DE MAÎTRISE DE LA DEMANDE EN ÉLECTRICITÉ ET DE PRODUCTION LOCALE D'ÉNERGIE RENOUVELABLE DANS LES DÉPARTEMENTS DU VAR ET DES ALPES MARITIMES

Afin d'éviter tout risque de rupture, les départements du Var et des Alpes-Maritimes doivent parvenir à une réduction de leur consommation électrique de 15% par rapport au scénario tendanciel d'ici fin 2013. Cet effort s'intègre dans les objectifs du Grenelle de l'environnement en matière de consommation d'énergie (20% de consommation en moins d'ici 2020). Pour y parvenir, des actions de maîtrise de la consommation seront menées et, d'ici fin 2012, 15% de la consommation devra être satisfaite à l'aide d'énergie renouvelable, produite localement. Ces actions bénéficieront du soutien financier et technique de l'État.

Au cours de la période 2011 - 2013, l'État dans la région s'engage à :

► Renforcer et étendre le Plan Eco-Energie prévu dans le Contrat de Projets État-Région

Ce plan prévoit des actions de communication, de sensibilisation, de formation, des études et diagnostics et des investissements de matériels performants. Il vise prioritairement à réduire la consommation électrique en période de pointe (pics de chaleur et de froid) et s'adresse aux particuliers comme aux collectivités, entreprises et associations.

Financements	FEDER (action 3-1-2) / CPER (programme III-10)
Indicateurs	-Croissance de la pointe de consommation d'électricité (en MW) -Croissance de la consommation globale d'électricité (en GWh) -Evolution de la consommation d'électricité (cible au 31-12-2013 : -15% par rapport au scénario tendanciel)
Calendrier	Tout au long de la période 2011-2013
Services responsables	Préfectures de département, ADEME, DREAL
Collectivités associées	Dans le cadre du CPER 2007-2013, cette opération est co-financée par le Conseil Régional et les Conseils Généraux.

► Soutenir la production d'énergies renouvelables

Le développement des énergies renouvelables sera encouragé par un soutien à des investissements ciblés, à l'animation de nouvelles filières et à l'intégration de cette problématique dans les politiques territoriales. L'accompagnement des collectivités dans l'élaboration des zones de développement de l'éolien sera également soutenu. Un accent tout particulier sera mis pour dynamiser et structurer la filière bois sur la base d'une approche globale (bois énergie/réseaux de chaleur, bois d'œuvre, nouveaux matériaux, sous-produits de la forêt ...) privilégiant les circuits courts, les dimensions sociales et les démarches de qualité.

Financement	FEDER (action 3-1-2) et CPER (programme III-11)
Indicateurs	-Production d'électricité d'origine renouvelable (en GWh) -Evolution de la production d'énergie renouvelable (cible au 31-12-2012 : 15% de la production)
Calendrier	Tout au long de la période 2011-2013
Services responsables	Préfectures de département, ADEME, DREAL
Collectivités associées	Dans le cadre du CPER 2007-2013, cette opération est co-financée par le Conseil régional et les Conseils généraux.

PRIORITÉ 2 : AGIR POUR L'EMPLOI ET LA COMPÉTITIVITÉ

ACTION 4 : Renforcer la compétitivité des entreprises de la région

ACTION 5 : Rechercher une meilleure adéquation entre les orientations professionnelles et l'offre d'emploi régionale

ACTION 6 : Conduire la région vers une croissance et un développement durable

ACTION 7 : Développer une économie innovante par une recherche performante et un enseignement supérieur de haute qualité

ACTION 8 : Généraliser à toute la région l'accès à internet à très haut-débit et promouvoir les usages des TIC

ACTION 9 : Promouvoir une agriculture durable

ACTION 4 : Renforcer la compétitivité des entreprises de la région

« Agir pour l'emploi et la compétitivité »

Pôles de compétitivité, grappes d'entreprises et innovation industrielle s'inscrivent dans la stratégie régionale de l'innovation (SRI). La SRI est conduite en cohérence et en complémentarité du PASE, et doit être définie dans le cadre des domaines d'activité stratégiques (DAS).

1 SOUTENIR LES PÔLES DE COMPÉTITIVITÉ

Dans le cadre du soutien à la politique industrielle, la France a souhaité accroître la compétitivité de son industrie par la mise en réseau au niveau local des entreprises, de la recherche publique et de l'enseignement supérieur. Dans la région PACA, 11 pôles de compétitivité ont été créés et sont entrés dans leur phase opérationnelle : Solutions Communicantes Sécurisées, Pôle Mer PACA, Pôle Eau, Cap Energies, Gestion des risques et vulnérables des territoires, PEGASE, Eurobiomed, Optitec, Trimatec, PEIFL et Pôle Parfums-Arômes-Senteurs-Saveurs.

L'État souhaite désormais pérenniser leur action, renforcer leur capacité d'intervention sur l'économie régionale et permettre leur collaboration au niveau régional.

Au cours de la période 2011 - 2013, l'État dans la région s'engage à :

- ▶ Permettre aux pôles de compétitivité d'identifier les technologies d'avenir et soutenir l'innovation et l'excellence industrielle en région : financement de projets de R&D collaborative, de plate-formes technologiques et d'analyses de marché.
- ▶ Créer un environnement compétitif pour les entreprises des pôles de compétitivité : renforcer la capacité des pôles à accompagner les entreprises (emploi, accès aux marchés, exportation, financement, etc.) par une mise en réseau et une animation régionale.
- ▶ Renforcer les entreprises membres des pôles de compétitivité dans le domaine de l'intelligence économique, du lean-management (renforcement de la performance des entreprises) ou encore de la qualité au travers d'actions collectives. Ces actions peuvent être élargies aux entreprises non membres des pôles.

Financements	FRED, FEDER, FNADT, BOP 134, Fonds Unique Interministériel
Indicateurs	-Nombre de comités de coordination organisés -Nombre d'entreprises, de laboratoires et de centres de formation concernés -Nombre et montant des projets R&D financés
Calendrier	Tout au long de la période 2010-2013
Services responsables	Préfecture de région, DIRECCTE, DREAL et DRAAF

ZOOM SUR L'ACTION DE L'ÉTAT DANS LE VAR

XL'accompagnement et le soutien de la gouvernance du Pôle Mer PACA es mesures de lutte contre les inondations

Le Pôle MER PACA se développe autour des technologies, produits et services innovants pour les activités maritimes. Son action de recherche et développement s'étend en particulier à la prévention des risques environnementaux, à l'aquaculture durable, à la gestion de l'eau en zone côtière. Il est également fortement impliqué dans le « Grand projet rade » de Toulon porté par la communauté d'agglomération Toulon-Provence-Méditerranée. L'Etat apportera son soutien à ce pôle en:

1. Animant des groupes de travail pour faire émerger, à partir des besoins du marché, des projets de coopération et rechercher les partenariats pertinents;
2. Accompagnant les porteurs de projets, notamment dans la recherche des financements et la mise en œuvre des opérations;
3. Participant à l'animation, en lien avec le pôle Mer Bretagne, du réseau constitué autour du projet de technopôle de la Mer;
4. Aidant à la mise en œuvre de la communication et en assurant une veille économique sur l'évolution des marchés.

Financements	-Financement de la gouvernance des pôles (FNADT, FRED, BOP 134) -Financement d'une action collective « portail de valorisation des entreprises adhérentes au pôle » (DIRECCTE : 20 000 €)
Indicateurs	-Nombre d'actions de communication et de promotion -Nombre de nouvelles adhésions au Pôle -Nombre de mises en relation d'entreprises avec le porteur de projet
Calendrier	Actions prévues en 2011. Le compte rendu final sera transmis au plus tard en mai 2012.
Services responsables	Préfecture de région, préfecture du Var, DIRECCTE, Unité territoriale Var de la DIRECCTE

2 SOUTENIR LES « GRAPPES D'ENTREPRISES ²⁰»

Afin d'apporter le soutien de l'Etat aux entreprises des secteurs non couverts par les pôles de compétitivité, la DATAR a lancé en 2009 et en 2010 deux appels à projets « Grappes d'entreprises ». En PACA, 2 grappes ont été sélectionnées en 2010 (Florisud et pôle Industries culturelles et patrimoines) et 6 en 2011 (Profil'alu, Riviera Yatching Network, Services à la Personne PACA, PRIMI, UREI PACA et Cluster PACA Logistique). Cette sélection permet l'attribution d'une subvention sur 3 ans pour la mise en place ou l'accompagnement d'une gouvernance de grappes d'entreprises.

Les grappes d'entreprises ont pour objectif :

- la mise en relation d'entreprises d'un même secteur d'activité;
- la structuration de ces secteurs et une meilleure visibilité régional et internationale pour certains;
- une montée en puissance des structures de gouvernance durant la période du financement;
- un meilleur lien entre les entreprises et le tissu local pour créer des dynamiques communes.

Financements	Environ 200 000€ par grappe sur 3 ans
Indicateurs	-Nombre de membres des grappes -Évolution du chiffre d'affaire et des emplois des membres des grappes.
Calendrier	Première vague : 2010 à 2012 Deuxième vague : 2011 à 2013
Services responsables	Préfecture de région, DIRECCTE

3 LA CONFÉRENCE RÉGIONALE DE L'INDUSTRIE

L'industrie est une composante essentielle du dynamisme économique des régions, à la fois pour les exportations, le financement de la R&D et la création d'emplois. Les états généraux de l'industrie (2009-2010) ont montré la nécessité de réindustrialiser la France. La région PACA s'est dotée pour cela d'une Conférence régionale de l'industrie (CRI) réunissant les collectivités, les organisations professionnelles (patronales et syndicales), le réseau consulaire, les industriels et l'Etat visant à renforcer l'industrie régionale. Quatre thèmes ont été identifiés pour mener les projets de groupes de travail :

- La croissance des PMI : fournir aux entreprises les outils de leur croissance
- La culture et la formation : faire mieux connaître l'industrie et adapter les formations initiales
- L'économie verte : développer des technologies et des industries durables
- L'attractivité du territoire : attirer les investissements directs étrangers et placer PACA au centre des réseaux logistiques européens et méditerranéens

Financements	Appels à projet des Investissements d'avenir
Indicateurs	Nombre de projets concrets développés
Calendrier	Tout au long de la période 2010-2013
Services responsables	Préfecture de région, DIRECCTE, DREAL

²⁰ Plus d'informations sur les grappes d'entreprises sur le site de la DATAR : www.territoires.gouv.fr/grappes-dentreprises

ACTION 5 : Rechercher une meilleure adéquation entre les orientations professionnelles et l'offre d'emploi régionale

« Aqir pour l'emploi et la compétitivité »

La question de la compétence professionnelle des actifs est au cœur de la compétitivité des entreprises et des territoires. L'État soutiendra les entreprises de la région (essentiellement des TPE/PME) à relever, par le développement des compétences, le défi de l'innovation et de la compétitivité. Cette action s'appuie sur des outils permettant aux entreprises de construire une véritable gestion des ressources humaines et tend, par ailleurs, à accompagner les opérations de sensibilisation de dirigeants et de représentants des partenaires sociaux à la Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC).

1 DÉVELOPPER LES COMPÉTENCES DES SALARIÉS DES ENTREPRISES DE LA RÉGION

Au cours de la période 2011 - 2013, l'État dans la région s'engage à :

► **Soutenir les projets de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences**

A travers son soutien aux projets de GPEC territoriale, l'État souhaite:

1. Adapter et élever les compétences des salariés et des demandeurs d'emploi afin de répondre aux besoins des entreprises;
2. Favoriser les mobilités professionnelles des salariés vers les secteurs porteurs et/ou en tension et sécuriser leur parcours;
3. Améliorer les conditions de travail des salariés, notamment par la promotion de la démarche de prévention des risques professionnels et en particulier des risques psychosociaux.

Ces objectifs seront mis en œuvre à travers un soutien financier de l'État aux Organismes paritaires collecteurs agréés (OPCA) et aux organisations professionnelles qui seront chargés d'accompagner les entreprises dans leurs démarches de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences.

Financements	BOP 103
Indicateurs	-nombre de projets de GPEC établis -nombre de salariés et d'entreprises concernés par les projets de GPEC -nombre de salariés formés -nombre d'heures de formation dispensées
Calendrier	Période 2011-2012
Services responsables	Préfectures de département, DIRECCTE, Pôle emploi
Organismes associés	Organismes paritaires collecteurs agréés (OPCA) et organisations professionnelles

ZOOM SUR L'ACTION DE L'ÉTAT DANS LE VAR

×La GPEC de la Dracénie et de la Basse vallée de l'Argens

La Dracénie et la Basse-Vallée de l'Argens, zones sinistrées par les inondations de juin 2010, devraient bénéficier de conditions leur permettant d'assurer un redémarrage économique solide et pérenne par des actions de revitalisation économique. L'action vise notamment à soutenir le plan de revitalisation en cours d'élaboration, adapter et élever les compétences des salariés et des demandeurs d'emploi afin de répondre aux besoins des entreprises de la zone sinistrée et à renforcer l'attractivité du territoire.

Financement	BOP 103
Indicateurs	Nbre d'entreprises informées et de salariés formés
Calendrier	2011-2012
Services responsables	Préfecture du Var, DIRECCTE

ZOOM SUR L'ACTION DE L'ÉTAT DANS LES ALPES-MARITIMES

×La GPEC de la Plaine du Var

La Plaine du Var, classée « Eco-Vallée », constitue un territoire dans lequel les activités économiques doivent s'adapter aux exigences du développement durable. Les employeurs de ce territoire seront accompagnés par l'État dans leur démarche de développement et/ou de maintien sur ce périmètre. Les besoins nouveaux de main d'oeuvre devront être combinés aux attentes d'une population (les habitants de la Plaine du Var) particulièrement touchée par le chômage.

Financement	BOP 103
Indicateurs	Nbre d'entreprises et de salariés impliqués.
Calendrier	2011-2012
Services responsables	Préfecture des Alpes-Maritimes, DIRECCTE

×La GPEC de la technopole de Sophia-Antipolis

La technopole de Sophia-Antipolis est un parc scientifique de niveau international. Les entreprises qui y sont implantées ont à adapter les compétences professionnelles de leurs salariés aux mutations de l'économie. L'action consiste à identifier les mutations économiques, notamment dans les filières STIC, sciences du vivant et sciences de la terre, et à évaluer leurs besoins en compétences professionnelles. Il s'agira aussi d'identifier les compétences en voie de disparition.

Financements	BOP 103
Indicateurs	Nombre d'actions mises en œuvre
Calendrier	2011-2013
Services responsables	Préfecture des Alpes-Maritimes , DIRECCTE

2 MOBILISER LE SERVICE PUBLIC DE L'EMPLOI

La mobilisation pour l'emploi des services de l'État doit permettre de réduire la durée de satisfaction des offres d'emploi. Pour cela, le service public de l'emploi définira en lien avec les directions territoriales de Pôle Emploi les conditions de mise en relation entre les demandes formulées par les entreprises et les ressources humaines disponibles dans le fichier des demandeurs d'emploi. Ces engagements seront formalisés dans des conventions annuelles régionales conclues entre le préfet de région et la direction régionale de Pôle emploi. Cette mobilisation sera menée au niveau régional comme au niveau départemental.

Financements	BOP 103
Indicateurs	Nombre d'actions mises en œuvre
Calendrier	2011-2013
Services responsables	Préfecture des Alpes-Maritimes , DIRECCTE

Au cours de la période 2011 - 2013, l'État dans la région s'engage à :

► Réduire la durée de satisfaction des offres d'emploi

La mobilisation pour l'emploi des services de l'État doit permettre de réduire la durée de satisfaction des offres d'emploi. Pour cela, le service public de l'emploi définira, en lien avec les directions territoriales de Pôle Emploi, les conditions de mise en relation entre les demandes formulées par les entreprises et les ressources humaines disponibles dans le fichier des demandeurs d'emploi. Ces engagements seront formalisés dans des conventions annuelles régionales conclues entre le préfet de région et la direction régionale de Pôle emploi. Cette mobilisation sera menée au niveau régional comme au niveau départemental.

Financements	BOP 103
Indicateur	durée moyenne de satisfaction des offres d'emploi
Calendrier	Période 2011-2013
Services responsables	DIRECCTE, Unités territoriales de la DIRECCTE, Pôle emploi

► Accroître l'accès et le retour à l'emploi par la voie de l'alternance et de la formation

Le retour à l'emploi des demandeurs d'emploi sera recherché à travers des actions de formation financées par Pôle emploi mais aussi par une recherche de mise en cohérence du dispositif Engagements de Développement de l'Emploi et des Compétences et du fonds de formation IRIS du Conseil Régional PACA. L'alternance sera encouragée comme voie d'accès à l'emploi. Ainsi l'État financera des actions menées par le Conseil régional dans le cadre du Contrat d'objectifs et de moyens conclu pour la période 2011-2015. Le montant annuel de la contribution potentielle de l'État est de 20,57 millions d'euros. Cette action sera adaptée aux problématiques rencontrées par chacun des territoires qui composent la région (ex : soutien aux saisonniers dans les départements alpins)

Financements	BOP 103
Indicateurs	Nombre de personnes bénéficiant d'actions de formations Nombre d'apprentis entrant en formation et nbre d'apprentis en fin d'années
Calendrier	Formation: période 2010-2013 Alternance: mise en oeuvre du COM apprentissage sur la période 2011-2015
Services responsables	DIRECCTE, Unités territoriales de la DIRECCTE, Pôle emploi

ZOOM SUR L'ACTION DE L'ÉTAT DANS LES ALPES DE HAUTE-PROVENCE

✕ La filière des énergies renouvelables

Dans le département des Alpes-de-Haute-Provence, le service public de l'emploi assistera la filière « énergies renouvelables » afin qu'elle puisse se développer et profiter pleinement au tissu économique local. Les entreprises de cette filière seront accompagnées dans leurs projets de recrutement et seront sensibilisées sur l'intégration des publics les plus éloignés de l'emploi. L'État impulsera des formations pour optimiser les compétences des salariés et des entreprises et accroître l'offre publique de formation continue dans le domaine des énergies nouvelles.

Financements	BOP 103
Indicateurs	Nombre d'actions mise en oeuvre
Calendrier	Période 2011-2013
Services responsables	Préfecture des Alpes de Hautes-Provence , DIRECCTE

✕ La sécurisation des parcours et la continuité professionnelle des saisonniers (action menée dans en parallèle dans le département des HAUTES-ALPES)

Dans les Alpes-de-Haute-Provence, pour sécuriser le parcours des saisonniers, un accord cadre sera signé entre les partenaires sociaux, l'Etat et les collectivités territoriales. Il servira de fondement à un travail de recensement des compétences et besoins en formation des saisonniers et organisera différentes actions de gestion prévisionnelles des emplois et des compétences dans les entreprises employant des saisonniers. Cet accord vise également à fidéliser les saisonniers.

Dans les Hautes-Alpes, un accord signé en juin 2011 à l'occasion du Comité régional pour l'emploi de Gap prévoit notamment des actions de formation, d'appui à la mobilité, de bilan de compétences, de GPEC et d'aides à la reprise/création d'entreprises. Cet accord entrainera une forte mobilisation des moyens de ses signataires (Etat, Conseil régional et partenaires sociaux) sur toute la période 2011-2013. Pour sa part, l'État contribuera au financement du tiers du coût des actions programmées.

Indicateurs	Nombre de salariés saisonniers et de chômeurs accédant au dispositif
Calendrier	2011-2013
Services responsables	Préfectures, DIRECCTE

ZOOM SUR L'ACTION DE L'ÉTAT DANS LES ALPES-MARITIMES

L'action vise à la signature de conventions de partenariat entre :

1. Le service public de l'emploi (Direccte - Pôle emploi) et la branche professionnelle des hôtels, cafés, restaurants. La convention portera sur les conditions d'emploi et la lutte contre le travail illégal, et sur l'engagement des professionnels à déposer les offres d'emploi à Pôle emploi.
2. Le service public de l'emploi et la branche professionnelle des métiers de la sécurité privée. La convention portera sur les conditions d'emploi, la lutte contre le travail illégal, et sur les difficultés de recrutement.

Indicateurs	Nombre de conventions signées.
Calendrier	2011-2013
Services responsables	Préfecture des Alpes-Maritimes, DIRECCTE

ACTION 6 : Conduire la région vers une croissance et un développement durables

« Agir pour l'emploi et la compétitivité »

L'économie durable est une économie qui utilise moins ou mieux la ressource énergétique et les matières premières non renouvelables et qui préserve l'environnement. Elle est une opportunité pour de nouveaux emplois, pour une meilleure compétitivité des entreprises et pour le développement de filières industrielles et de service.

1 SOUTENIR UN DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DURABLE EN MILIEU URBAIN

Au cours de la période 2011 - 2013, l'État dans la région s'engage à :

► **Inscrire le tissu urbain régional dans une perspective de développement durable**

Deux axes seront, en particulier, soutenus :

1. L'accompagnement de la création d'éco-cités dans le cadre des Opérations d'intérêt national « Plaine du Var » et « Euroméditerranée », mais aussi dans le cadre du Programme des Investissements d'Avenir
2. Le soutien aux projets innovants permettant de développer des technologies adaptées au développement durable en milieu urbain. Il s'agit, notamment, des projets de l'inter-pôle « Solutions durables pour villes côtières » porté par les quatre pôles de compétitivité : SCS, Pôle Mer PACA, Gestion des risques et vulnérabilité des territoires, et Cap Energies.

Financements	Investissement d'avenir, Feder (inter-pôle)
Indicateur	Nombre d'actions de soutien
Calendrier	2011-2013
Service responsable	DIRECCTE

2 DÉVELOPPER DES FILIÈRES INDUSTRIELLES AUTOUR DE LA PRODUCTION D'ÉNERGIES NOUVELLES

Au cours de la période 2011 - 2013, l'État dans la région s'engage à :

► Favoriser l'implantation et le développement d'entreprises de fabrication, d'installation et de maintenance de dispositifs de production d'énergies nouvelles

1. A l'image du Schéma départemental des énergies nouvelles des Alpes-de-Haute-Provence, un schéma directeur, devant aider au développement d'une filière industrielle de fabrication de dispositifs de production d'énergies nouvelles, sera élaboré au niveau régional. Cette filière pourra s'appuyer dans les Bouches-du-Rhône sur les compétences présentes sur les sites de l'Arbois (gestion de l'environnement), de Rousset (microélectronique) et de Cadarache (CEA), et sur les compétences présentes dans les autres départements (énergies marines à Toulon, Sophia-Antipolis,...)

2. Les formations professionnelles doivent être adaptées aux nouveaux métiers, notamment pour l'installation et la maintenance de ces produits. La GPEC territoriale sera mobilisée à cette fin.

Financements	Prime d'aménagement du territoire, Feder, BOP 103 (Gpec territoriale)
Indicateur	Evolution du nombre d'entreprises de fabrication de dispositifs de production d'énergies nouvelles
Calendrier	2011-2013
Services responsables	DIRECCTE

3 ADAPTER LE TISSU ÉCONOMIQUE AUX NOUVELLES EXIGENCES DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Sur la période 2011 - 2013, l'État dans la région s'engage à :

► Inscrire les entreprises dans une perspective de responsabilité sociale et environnementale (RSE)

Cette démarche consiste à :

1. Favoriser la prise de conscience des enjeux de la RSE par les entreprises au travers d'actions collectives

2. Inscrire les entreprises dans une démarche sociétale en favorisant l'insertion des travailleurs handicapés. Dans ce cadre, l'Etat finance la grappe d'entreprises UREI (Union régionale des entreprises d'insertion).

3. Proposer d'adapter, dans le cadre de la mise en œuvre du Contrat de Plan Régional de Développement de la Formation Professionnelle, l'ensemble des formations aux enjeux du développement soutenable, notamment dans les domaines du climat, de l'énergie et de la gestion des ressources naturelle.

Financements	BOP 134/actions collectives - FNADT
Indicateurs	Nombre d'actions collectives et nombre de formations adaptées
Calendrier	2011-2013
Service responsable	DIRECCTE

4 IDENTIFIER DE NOUVELLES FILIÈRES ET SOUTENIR LEUR DÉVELOPPEMENT

Au cours de la période 2011 - 2013, l'État dans la région s'engage à :

► Réaliser une étude-diagnostic de l'économie verte et équitable

Le but de l'étude est de disposer d'un constat partagé, de recenser et valoriser des exemples nationaux et régionaux de technologies vertes, de filières vertes, de métiers verts, et de participer au soutien technique et financier des initiatives satisfaisantes en matière d'éco-technologies.

L'étude permettra:

- D'établir un état des lieux global des 18 filières vertes en PACA, avec un volet prospectif, pour construire la stratégie de l'Etat et de ses partenaires dans leur action de soutien à ces filières d'écotechnologies
- De choisir quelques filières vertes (maximum 5), essentielles pour la région PACA (motrices, potentielles ou émergentes), puis de déterminer des actions à mener pour les soutenir.

Les actions comporteront, a minima, un volet « structuration de la filière en PACA » et un volet « compétence et formation ». Ce travail pourra être utilisé dans le cadre du programme « investissement d'avenir » en s'appuyant sur les compétences des pôles de compétitivité (Gestion des risques, Cap Energies, Solutions communicantes sécurisées, Mer PACA, Eau, Trimatec).

► Réaliser une étude sur les filières de formations aux métiers verts

Une bonne offre en formations est en capacité de structurer des filières. Cela nécessite une adaptation et un accompagnement des besoins repérés par les professionnels. Cette étude sera réalisée dans le cadre du Contrat de plan régional de Développement de la formation professionnelle (CPRDFP) et permettra d'identifier les actions à mener autour :

- des « métiers verts » (assainissement, traitement des déchets et des pollutions, protection de l'environnement...) qui soulèvent surtout des questions de formation initiale ;
- des métiers « verdissants » qui sont les métiers classiques devant maintenant prendre en compte la finalité environnementale dans leur exercice. Les métiers du bâtiment et du transport sont emblématiques de ce mouvement qui génère une montée en puissance des compétences exigées à l'embauche et en cours de carrière ;
- des métiers « impactés » par l'économie verte dont ce n'est pas tant le contenu qui change mais leurs effectifs qui évoluent en fonction de stratégies régionales ou interrégionales : telles que la navigation fluviale (Plan Rhône), la filière bois...

Financements	Etude diagnostic : BOP 217 MEDDTL (montant 2011 : 75 keuros). Etude filières : Mobilisation des fonds de la formation professionnelle, BOP 103 de la Direccte.
Indicateur	Nombre de plans d'action validés à partir des études réalisées
Calendrier	2011-2012
Services responsables	Etude diagnostic : DREAL Etude filières : DIRECCTE

ZOOM SUR LA COOPÉRATION TRANSFRONTALIÈRE

✕Le Projet « RENERFOR » pour la maîtrise de la consommation énergétique, la réduction des émissions de gaz à effet de serre et le développement des énergies renouvelables dans les Alpes Occidentales²¹

L'action synergique des organismes régionaux, départementaux et provinciaux qui composent le partenariat du projet Renerfor poursuit l'amélioration de l'efficacité et de la coordination de l'action publique locale pour la promotion des sources d'énergies renouvelables dans l'espace transfrontalier entre la France et l'Italie.

Dans l'espace alpin occidental, l'exploitation des sources d'énergies renouvelables endogènes (eau et bois) s'intègre avec la gestion et la mise en valeur du patrimoine naturel et du développement rural des territoires montagnards. Les filières forêt-bois et hydroélectrique jouent un rôle incontournable pour les objectifs de l'Union Européenne à l'horizon 2020 : une réduction de 20% des émissions de gaz à effet de serre, une amélioration de 20% de l'efficacité énergétique et une part de 20% d'énergies renouvelables dans la consommation d'énergie.

Le partage des bases de données permettra de dresser un état des lieux commun pour analyser et comparer les différents territoires par rapport aux objectifs européens. Des études et des recherches coordonnées permettront l'introduction d'outils d'analyse, de planification et de suivi des filières énergétiques forêt-bois et hydroélectrique. Le projet Renerfor prévoit aussi des activités pour l'échange des bonnes pratiques, l'animation territoriale, la divulgation et la promotion des thématiques du projet.

Services responsables	Région Piémont /Italie (Chef de file) Préfecture de région (Sgar)
Collectivités associées	Région Ligure (Italie), DREAL PACA, Province de Turin (Italie), Province de Cuneo (Italie), Conseil général de la Savoie, Conseil régional Rhône-Alpes, Région autonome du Val d'Aoste (Italie)

²¹ Pour plus d'informations, cf le site Internet du programme de coopération transfrontalière Alcotra : <http://www.interreg-alcotra.org>

ZOOM SUR LA COOPÉRATION INTERRÉGIONALE

× Elaboration du document stratégique de la façade maritime « Méditerranée »

La loi "Grenelle 2" (12 juillet 2010) a créé un nouveau chapitre spécifique du code de l'environnement consacré aux « politiques pour les milieux marins ». Ce texte pose le cadre d'une politique maritime intégrée nationale. Cette politique maritime intégrée a vocation à dépasser les approches sectorielles jusqu'alors menées en mer et sur le littoral (pêche, transport maritime, tourisme balnéaire, loisirs nautiques, aménagement du littoral, préservation de l'environnement littoral et marin...). Elle s'inscrit en cohérence avec une démarche de fond portée par l'Union européenne, et concrétisée juridiquement par la directive cadre "stratégie pour le milieu marin" (directive n° 2008/56/CE).

La mise en oeuvre de la politique maritime intégrée passe par la définition d'une stratégie nationale pour la mer et le littoral. Celle-ci est déclinée localement, pour chaque façade maritime, par un "document stratégique de façade".

Les trois régions littorales de Méditerranée (Provence-Alpes-Côte d'Azur, Languedoc Roussillon et Corse), ainsi que les eaux sous souveraineté française qui les bordent, constituent une des façades maritimes.

L'élaboration et la mise en oeuvre du document stratégique de façade sont placées, pour la Méditerranée, sous la responsabilité conjointe du préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur et du préfet maritime de la Méditerranée. La construction de ce document se déroule en concertation avec l'ensemble des acteurs de la mer et du littoral, rassemblés dans le conseil maritime de façade présidé par les deux préfets.

Ce document, établi pour 6 ans, abordera des champs aussi variés que:

- la protection des milieux, des ressources et du patrimoine
- la prévention des risques et la gestion du trait de côte
- la connaissance, la recherche et l'innovation
- le développement durable des activités économiques maritimes et littorales
- la participation de la France à l'élaboration et à la mise en oeuvre de politiques internationales et européennes intégrées de la mer et du littoral
- la gouvernance, la mise en oeuvre, le suivi et l'évaluation de la politique maritime intégrée.

Il comprendra un état des lieux des activités et usages pratiqués sur la zone et des enjeux de préservation des milieux de cette zone, mais aussi les axes prospectifs de développement durable des différentes activités et usages.

Le document stratégique de façade est élaboré par étape. La construction de son volet environnemental, le plan d'action pour le milieu marin, a débuté fin 2011. En 2012, seront établis l'évaluation initiale de l'état des eaux marines de la Méditerranée et des activités qui s'y pratiquent, ainsi que les objectifs environnementaux permettant d'atteindre le bon état écologique de ces eaux à l'horizon 2020.

Service responsable	DIRM Méditerranée
Services associés	Préfectures des régions PACA, Languedoc-Roussillon, Corse, Rhône Alpes préfectures de département des régions concernées, DREALs, DDTMs, Agence de l'eau, Agence des aires marines protégées, Ifremer, Conservatoire du littoral.

ZOOM SUR LA COOPÉRATION INTERRÉGIONALE

× La convention interrégionale du massif des Alpes (CIMA) et le programme opérationnel interrégional pour le massif des Alpes (POIA)

Ces deux instruments financiers permettent, sous l'autorité du préfet de région PACA, préfet coordonnateur du massif des Alpes, d'inscrire dans les politiques publiques une approche interrégionale. Cette démarche novatrice favorise une approche territoriale qui transcende les limites administratives habituelles pour permettre une meilleure appréhension des spécificités de la Montagne.

L'ambition est de faire émerger des projets innovants et de permettre la mise en valeur du potentiel économique et environnemental du massif des Alpes. Elle traduit la volonté de l'Etat et de l'Union Européenne de faire du massif alpin un espace plus attractif, notamment par un soutien du secteur touristique au-delà des périodes hivernales ou par l'accompagnement dans l'excellence pastorale.

LE SOUTIEN DU PASTORALISME :

Outre sa fonction de production animale, le pastoralisme contribue fortement à la gestion des espaces naturels et à l'aménagement des territoires : le pâturage participe ainsi au maintien de milieux ouverts et donc à l'entretien des paysages et à la gestion de la biodiversité. L'élevage pastoral a également une fonction économique et sociale primordiale dans des territoires dont les conditions de relief et de climat ne permettent pas l'implantation d'autres activités.

Au cours de la période 2011 - 2014, l'État dans le massif alpin (régions PACA et Rhône-Alpes) s'est engagé notamment à :

- ▶ Lancer une nouvelle opération d'enquête pastorale sur les territoires du massif alpin.

La réalisation de cette enquête pastorale s'appuie sur 4 grands postes de travaux :

- 1- La réalisation de réunions d'enquêtes communales
- 2- La valorisation et la mise à disposition des données collectées
- 3- L'organisation et le suivi général du dispositif
- 4- La maîtrise d'ouvrage et l'articulation des partenariats techniques et politiques

Un document développe également les bases méthodologiques qui structurent la mise en oeuvre de ce projet ainsi que les règles de gouvernance de la base de données entre les partenaires :

« Une nouvelle enquête pastorale sur le Massif des Alpes et les territoires pastoraux des Régions Rhône-Alpes et Provence Alpes Côte d'Azur : Principes, bases méthodologiques et modalités de valorisation des données. »

Le budget global s'élève à environ 900 000 € sur 3 ans

Financement	FNADT
Calendrier	3 ans : Automne 2011 à fin 2014.
Services responsables	Préfecture de la région PACA, CADPA, DRAAF, CERPAM, CEMAGREF, ONF, Parcs Nationaux, FRGDS PACA
Collectivités associées	Communes, conseils généraux et régionaux

LE DÉVELOPPEMENT D'UN TOURISME DURABLE:

Un des axes majeurs de cette politique vise à permettre aux stations moyennes de montagne de se développer de manière spécifique au sein de leur territoire, l'économie touristique occupant une place prépondérante leur mode de fonctionnement. La diversification de l'activité touristique et le renfort de l'attractivité territoriale ont permis notamment d'éviter l'exode massif des populations.

L'un des objectifs principaux des actions menées au sein du massif alpin vise à la performance de l'économie touristique, en associant notamment certains événements sportifs de renom à l'offre touristique déjà existante.

Au cours de la période 2011 - 2014, l'État dans le massif alpin (régions PACA et Rhône-Alpes) s'est engagé notamment à :

▶ **Permettre le déroulement d'importantes manifestations sportives**

Les compétitions internationales tels que les championnats d'Europe de parapente ou la coupe du monde de canoë-kayak généreront un afflux important de participants et de spectateurs. L'attractivité de ces événements devrait être relayée par une large médiatisation, permettant à l'avenir un accès en toute sécurité à un large public, en toutes saisons, aux équipements de qualité en matière de sports d'eau vive, ainsi qu'une meilleure formation aux brevets d'Etat.

Championnat d'Europe de parapente

Financement	FNADT, subventions du conseil régional et du conseil général, commune
Calendrier	Septembre 2011
Services responsables	Préfecture de la région PACA, CADPA, DRJSCS
Collectivités associées	Commune, conseils généraux et conseil régional

Coupe du monde de canoë-kayak

Financement	FNADT, FEDER, CNDS, subventions du conseil régional et du conseil général, commune
Calendrier	Eté 2011
Services responsables	Préfecture de la région PACA, CADPA, DRJSCS
Collectivités associées	Commune, conseils généraux et conseil régional

ACTION 7 : Développer une économie innovante par une recherche performante et un enseignement supérieur de haute qualité

« Agir pour l'emploi et la compétitivité »

1 SOUTENIR L'OPÉRATION « CAMPUS AIX-MARSEILLE UNIVERSITÉ »

L'État entreprend un effort considérable en faveur de l'enseignement supérieur et de la recherche afin de replacer la connaissance et l'innovation au cœur de notre économie, de rapprocher l'entreprise et la recherche publique, et de soutenir la France dans la compétition internationale. L'opération « Campus Aix-Marseille » est un élément majeur de cette politique. Elle vise à requalifier et dynamiser les campus existants grâce à un effort massif et ciblé, en vue de créer de véritables lieux de vie, fédérer les grands campus de demain et accroître leur visibilité internationale.

Au cours de la période 2011 - 2013, l'État en PACA s'engage à :

► **Attribuer au pôle de recherche et d'enseignement supérieur Aix-Marseille Université une dotation de 500 M€ qui permettra:**

- 1.** La réorganisation des implantations universitaires et de recherche par grandes thématiques sur les campus aixois et marseillais.
- 2.** L'amélioration de la vie étudiante (construction de deux restaurants universitaires et de trois cafétérias, rénovation des installations sportives, réhabilitation de 432 logements et construction de 2700 supplémentaires sur le campus aixois, rénovation de 1600 logements, transformation de 500 chambres en 250 studios et la création de 250 studios supplémentaires sur le campus de Marseille-Luminy).
- 3.** Le développement des transports en commun avec une « halte ferrée » au cœur du campus Aixois pour améliorer la connexion Aix-Marseille et développer une ligne de transports en commun pour relier le quartier des facultés aux autres sites universitaires aixois et la création d'une ligne de bus à haut niveau de service entre Marseille-centre et le campus de Luminy.
- 4.** La création d'un pôle de recherche mondial en Biologie intégrative sur le campus de Marseille-Luminy.

Cette dotation intervient en complément des financements attribués par le CPER 2007-2013 (programme enseignement supérieur - recherche) qui s'élèvent, toutes collectivités confondues, à 337 millions d'Euros pour l'académie d'Aix-Marseille

Financements	Crédits du Plan de relance, au titre du programme exceptionnel d'investissement public (Programme 315)
Indicateurs	-Nombre de logements réhabilités et nombre de logements construits -Avancement de la seconde phase d'Oceanomed
Calendrier	La signature des contrats est envisagée pour fin 2012. Les premiers travaux pourraient débuter courant ou fin 2013.
Services responsables	Académie d'Aix-Marseille, SGAR PACA, CROUS Aix-Marseille
Collectivités associées	Apportent un financement complémentaire à cette opération: Conseil régional PACA, Conseil général des Bouches-du-Rhône, Marseille Provence Métropole, la Communauté du Pays d'Aix et la ville d'Aix.

2 SOUTENIR LE PROJET « CAMPUS PROMETTEUR NICE-SOPHIA ANTIPOLIS »

A travers le CPER 2007-2013, l'État s'est engagé en faveur du développement de l'enseignement supérieur et de la recherche dans l'Académie de Nice à hauteur de 81,23 M€. Avec la participation du Conseil Régional et des autres collectivités territoriales partenaires du CPER, ce plan d'investissement s'élève à 210 M€, soit 140 M€ pour les Alpes-Maritimes et 70 M€ pour le Var.

Afin de compléter cet effort important, l'État a décidé d'accorder une dotation supplémentaire pour le projet « Campus prometteur Nice-Sophia Antipolis ». Ce projet va permettre de renforcer et de relier les pôles d'excellence universitaire de l'Académie en structurant l'ensemble du territoire azuréen. Il vise à placer l'Université Nice-Sophia Antipolis (UNS) comme un pôle universitaire d'excellence de la région PACA, au cœur de la zone Euro-méditerranéenne avec les régions Rhône-Alpes, Piémont et Ligurie.

Au cours de la période 2011 - 2013, l'État en PACA s'engage à :

► Attribuer à l'Université de Nice-Sophia Antipolis une dotation de 30 M€ qui permettra :

1. L'amélioration du pôle Santé-Biomed Pasteur à hauteur de 15 M€ avec pour objectif la mise en place d'un Campus Santé à visibilité internationale regroupant tous les acteurs de la recherche et de la formation biomédicale.
2. La Création, dans le cadre de l'Opération d'Intérêt National (OIN) de la Plaine du Var, de l'Institut Méditerranéen du Risque, de l'Environnement et du Développement Durable (IMREDD) à hauteur de 15 M€.

Indicateurs	Avancement des opérations mentionnées ci-dessus.
Calendrier	2011-2013
Services responsables	Préfecture de région, rectorat de l'Académie de Nice, CROUS Nice
Collectivités associées	Apportent une financement complémentaire à cette opération: Conseil régional PACA, Conseil général des Alpes-Maritimes, Communauté d'agglomération de Sophia-Antipolis, Communauté urbaine de Nice Côte d'Azur, ville de Nice

3 DÉVELOPPER UN LIEN ENTRE L'ÉCOLE ET L'ENTREPRISE

L'académie d'Aix-Marseille conduira un dispositif expérimental, les projets et ateliers Sup'Sciences (PASS), projets pédagogiques innovants adossés à un partenariat fort avec l'enseignement supérieur et la recherche pour valoriser la recherche, promouvoir les études supérieures en particulier vers les filières scientifiques et technologiques. Ces projets auront pour objectifs principaux de :

1. Développer l'appétence pour les études supérieures et particulièrement les filières scientifiques;
2. Rehausser chez les élèves la confiance, l'autonomie, et l'ouverture culturelle;
3. Améliorer la réussite scolaire d'élèves en difficultés en les motivant et en les valorisant.

Ils seront menés en lien avec le schéma post-bac, qui vise à mettre en cohérence les formations post-bac, en particulier les formations professionnalisantes (Section de Technicien Supérieur, IUT, licences et masters professionnels) avec le contexte d'emploi régional et à soutenir le taux d'accès à l'enseignement supérieur.

ZOOM SUR L'ACTION DE L'ÉTAT DANS LE VAUCLUSE

✕ Le soutien au pôle de compétences d'enseignement supérieur et de recherche d'Agroparc

Le partenariat entre l'Université d'Avignon et des Pays de Vaucluse et l'INRA a conduit à la constitution d'un pôle de compétences d'enseignement supérieur et de recherche sur le site d'Agroparc à Avignon qui répond à l'objectif de proposer une structuration claire des agrosociences en région PACA afin d'obtenir une meilleure coordination de la recherche sur des thématiques d'intérêt socio-économique avéré et clairement affichées.

Le projet a deux objets :

1. Créer, via l'INRA, un pôle d'horticulture intégré focalisé sur les fruits et les légumes :

Le projet essentiellement immobilier, comprend d'une part, la construction d'un bâtiment de liaison et la reconfiguration de bâtiments inadaptés aux besoins de la recherche actuelle et d'autre part le développement de plateaux ou plateformes techniques collectifs (agrandissement de la plateforme de biologie moléculaire, restructuration du parc de serres).

2. Développer le centre de recherches en agrosociences :

Le campus d'Agroparc qui accueille déjà aujourd'hui l'IUT et le centre informatique, abritera d'ici cinq ans, l'ensemble des bâtiments dédiés à la recherche scientifique, aux formations et à la vie étudiante .Au total , il s'agit d'un investissement de 34M€. D'ores et déjà l'implantation de la totalité de l'UFR sciences, y compris le centre de recherches en agrosociences, est engagée . Cette unité se compose de locaux d'enseignements, administratifs, de recherche, de salles de TP et d'expérimentations. Cette opération permettra de rationaliser le fonctionnement des enseignements et de la recherche scientifique de l'université.

Financements	-Au titre du CPER : Etat=3,1M€, Région=2M€, Département 1M€, FEDER 311 000€ -Hors CPER : Etat=5,6 M€, Région=5,5M€,Département=4,2M€, FEDER : 800 000€, - Université d'Avignon et des Pays de Vaucluse=1 M€
Indicateurs	-avancement des travaux (objectif : fin des travaux en décembre 2013) -notification du marché de maîtrise d'œuvre (objectif: novembre 2011). -notification des marchés de travaux (objectif : décembre 2012).
Calendrier	2011-2013
Services responsables	Rectorat de l'Académie d'Aix-Marseille, DRRT

ZOOM SUR LA COOPÉRATION TRANSFRONTALIÈRE

×Le Pôle d'excellence éducation et formation (PEEF)²² -Polo d'eccellenza Educazione e Formazione-

Un des points forts fixé par la Stratégie de Lisbonne est **l'apprentissage d'au moins deux langues** communautaires et le développement du multilinguisme, avec une attention toute particulière pour les langues des territoires de proximité. Ce projet a en fait l'ambition de **contribuer à la construction d'une identité et d'une citoyenneté européennes** auprès des jeunes par le biais d'initiatives qui permettent la mobilité, l'échange, la rencontre et la découverte de l'autre et qui, en même temps, développent le sens d'appartenance à un territoire spécifique qui, par la proximité géographique, historique, économique et culturelle, représente un élément commun à connaître, à respecter, à vivre. PEEF implique ainsi 25 partenaires et, en cascade, un grand nombre d'établissements scolaires de tous niveaux : de la maternelle au lycée, sans oublier les universitaires, enseignants et chefs d'établissements scolaires.

Le projet s'attachera à développer :

- la connaissance de la langue du voisin à travers des activités passant de l'étude de la langue à proprement parlé, à l'art, l'histoire, le théâtre, le journalisme de la mémoire;
- l'expérimentation et des réalisations transfrontalières pilotes pour la reconnaissance d'un parcours scolaire commun binational : Esabac ;
- l'expérience de la mobilité en contexte d'apprentissage professionnel offrant ainsi la possibilité d'accéder plus facilement à un emploi ;
- l'échange d'informations et d'expériences sur les problèmes communs des systèmes d'éducation des deux pays.

Services responsables	Région Piémont /Italie (Chef de file) Préfecture de région (Sgar)
Collectivités associées	Académie d'Aix-Marseille, Académie de Grenoble, Conseil régional Rhône-Alpes, Région Autonome Val d'Aoste (Italie), Conseil général des Alpes-Maritimes, Région Ligure (Italie), Conseil général de la Savoie, Province de Turin (Italie), Province de Savone (Italie), Province de Cuneo (Italie), Province de Imperia (Italie), Conseil général de la Haute-Savoie, Conseil général du Var, Conseil Général des Hautes-Alpes, Conseil Général des Alpes-de-Haute-Provence

²² Pour plus d'informations, cf le site Internet du programme de coopération transfrontalière Alcotra : <http://www.interreg-alcotra.org>

ACTION 8 : Généraliser à toute la région l'accès à internet très haut-débit et promouvoir les usages des technologies de l'information et de la communication

« Agir pour l'emploi et la compétitivité »

L'État souhaite améliorer la couverture numérique du territoire régional par le déploiement de réseaux à haut et très haut-débit (fibre optique et autres technologies). Pour y parvenir, son action consistera à articuler les interventions des collectivités territoriales avec celles des opérateurs de communications électroniques. Cette mise en cohérence des initiatives impliquera une concertation étroite entre les différentes parties prenantes afin d'atteindre des objectifs de couverture à différentes échéances (5, 10, 15 et 20 ans) en définissant les trajectoires technologiques et les moyens financiers pour y parvenir.

1 ÉTABLIR UN DIALOGUE ENTRE ACTEURS PUBLICS ET OPÉRATEURS DE COMMUNICATIONS ÉLECTRONIQUES

Au cours de la période 2011 - 2013, l'État en PACA s'engage à :

► Réunir régulièrement l'instance de concertation régionale sur l'aménagement numérique (co-présidée par l'État et le Conseil régional)

Cette instance rassemble les acteurs publics à des fins de concertation et d'audition des opérateurs de communications électroniques pour présenter leurs projets de déploiement et prendre connaissance des actions publiques initiées ou à venir.

Financements	Sans objet
Indicateurs	Nombre annuel de réunions plénières et techniques de l'instance Nombre d'opérateurs auditionnés
Calendrier	Dès 2012, deux réunions plénières par an, avec en parallèle une réunion technique par trimestre.
Services responsables	La transversalité du sujet implique la mobilisation de l'ensemble des services de l'État. Au-delà du SGAR qui pilote cette action, au niveau régional les services les plus concernés sont la DREAL, la DIRECCTE, les Rectorats, l'ARS, la DRAAF et la DRAC, et au niveau départemental les préfetures et les DDI (notamment les DDT-M).

2 ÉLABORER ET METTRE EN ŒUVRE AVEC LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES UN CADRE STRATÉGIQUE ET OPÉRATIONNEL POUR L'AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE DES TERRITOIRES

Au cours de la période 2011 - 2013, l'État en PACA s'engage à :

- ▶ Contribuer à l'élaboration, l'actualisation et la mise en œuvre de la Stratégie de Cohérence Régionale d'Aménagement Numérique (SCoRAN), placée sous maîtrise d'ouvrage du Conseil régional avec un co-pilotage de l'État et de la Caisse des Dépôts et Consignations
- ▶ Appuyer les Conseils généraux dans l'élaboration de leurs Schémas Directeurs Territoriaux d'Aménagement Numérique (SDTAN)

Les projets de déploiement de réseaux conformes à ces documents stratégiques pourront bénéficier de financements dans le cadre du CPER (BOP 112), du Programme Opérationnel FEDER (domaine 2.3) et du Programme des Investissements d'Avenir. Ce dernier dispositif pourra également soutenir la réalisation de projets de couverture de communes par les opérateurs.

Financement	CPER (BOP 112), Programme Opérationnel FEDER (domaine 2.3), Programme des Investissements d'Avenir (PIA)
Indicateurs	Nombre de départements couverts par un schéma directeur Nombre de projets publics de déploiement de réseaux initiés Nombre de projets publics et privés labellisés dans le cadre du PIA
Calendrier	-SCoRAN et SDTAN) : achèvement et adoption respectivement avant fin 2011 et fin 2012, puis actualisation régulière.
Services responsables	La transversalité du sujet implique la mobilisation de l'ensemble des services de l'Etat. Au-delà de la préfecture de région qui pilote cette action, au niveau régional les services les plus concernés sont la DREAL, la DIRECCTE, les Rectorats, l'ARS, la DRAAF et la DRAC, et au niveau départemental les préfectures et les DDI (notamment les DDT-M).

3 AMÉLIORER LA CONNAISSANCE DES ACTEURS PUBLICS SUR LES RÉSEAUX ET SERVICES DE COMMUNICATIONS ÉLECTRONIQUES

Au cours de la période 2011 - 2013, l'État en PACA s'engage à :

- ▶ Créer un système d'information géographique sur l'aménagement numérique au sein du Centre Régional d'Information Géographique (CRIGE PACA)

Financement	FNADT (section générale), éventuellement Programme opérationnel FEDER le cas échéant (domaine 2.3)
Indicateurs	Volume d'ETP mobilisé au sein du CRIGE PACA sur cette action Nombre d'entités représentées au sein du « pôle métier télécoms » du CRIGE PACA
Calendrier	Recrutement d'un géomaticien d'ici début 2012 Mise en place du système d'information géographique courant 2012
Services responsables	La transversalité du sujet implique la mobilisation de l'ensemble des services de l'État. Au-delà de la préfecture de région qui pilote cette action, au niveau régional les services les plus concernés sont la DREAL, la DIRECCTE, et au niveau départemental les préfectures et les DDI (notamment les DDT-M)

ACTION 9 : Promouvoir une agriculture durable

« Agir pour l'emploi et la compétitivité »

1 ACCOMPAGNER LA DYNAMIQUE DES FILIÈRES DANS LEUR NOUVEAU CADRE EUROPÉEN

La crise que le secteur agricole a traversé en 2008 et l'effondrement des prix agricoles qui a suivi en 2009 ont mis en évidence la nécessité de prendre en compte un nouvel environnement : concurrence agricole accrue, volatilité des prix sur les marchés, nouveaux enjeux environnementaux (changement climatique, eau, biodiversité), et demande plus exigeante des consommateurs en terme de qualité des produits et de respect de l'environnement. Dans ce contexte, il apparaît indispensable d'encourager la structuration des filières et des interprofessions pour assurer la défense, la promotion, la régulation de l'offre, avec une cohérence économique et de marketing, dans un contexte actuel de mondialisation du marché.

Au cours de la période 2011 - 2013, l'État en PACA s'engage à :

► Accompagner le développement des contrats écrits entre producteurs et acheteurs avec un prix, un volume et une durée, garantie de transparence, de stabilité et de visibilité économique pour l'amont comme pour l'aval

Financement	BOP 215
Indicateur	Nombre de contrats signés
Calendrier	Totalité de la période 2011-2013
Services responsables	DRAAF, DIRECCTE, DDT(M)

► Faciliter l'accès des entreprises agricoles aux aides à la modernisation

La politique de modernisation passe par la mobilisation des aides aux investissements (plan de performance énergétique, plan de modernisation des bâtiments d'élevage, modernisation du parc de serres maraîchères et horticoles), et également par un appui financier à l'installation des jeunes

Financement	BOP 154, crédits OCM gérés par FranceAgriMer (FAM), FEADER
Indicateur	Nombre de dossiers instruits
Calendrier	Totalité de la période 2011-2013
Services responsables	DRAAF, préfectures de départements, DDT(M)
Collectivités associées	Conseil régional et Conseils généraux

► Conforter le fonctionnement du conseil de bassin viticole Vallée du Rhône-Provence

Il apparaît indispensable de structurer les interprofessions au sein d'un bassin unique, tout en tenant compte des spécificités des producteurs de rosé de Provence.

Financement	Crédits FAM (OCM et CPER), FEADER
Indicateur	Nombre de réunions plénières
Calendrier	Totalité de la période 2011-2013
Services responsables	DRAAF, préfecture de région
Collectivité associée	Conseil régional

2 DÉCLINER LE VOLET AGRICOLE DU « GRENELLE » DE L'ENVIRONNEMENT

La mise en œuvre du Grenelle de l'environnement est un axe majeur de l'action du gouvernement. Sa réussite passe pour l'essentiel par sa « territorialisation », pour parvenir à des réalisations concrètes. Dans ce cadre, les documents de référence pour les actions menées dans les domaines de l'agriculture et de la forêt sont « objectif Terre 2020 » (valorisation des ressources naturelles au sein d'un nouveau modèle agricole français) et « Ecophyto 2018 » (réduire de 50% l'usage des pesticides dans un délai de 10 ans si possible). Cela se traduit pour la région PACA par les engagements suivants.

Sur la période 2011 - 2013, l'État en PACA s'engage à :

► Poursuivre la mise en œuvre du plan Ecophyto 2018

Le plan Ecophyto 2018 en PACA s'appuie sur un diagnostic identifiant les priorités régionales ainsi que sur un réseau de fermes pilotes de démonstration et d'acquisition de référence. L'enseignement agricole est également mobilisé pour assurer le dispositif de formation et de certification à l'utilisation raisonnée des produits phytosanitaires.

Financement	BOP 206
Indicateur	Intensité de recours aux pesticides : NODU (Nombre de Doses Unité)
Calendrier	Totalité de la période 2011-2013
Services responsables	DRAAF, Agence de l'Eau, ONEMA, DD(CS)PP
Collectivités associées	Chambres d'agriculture, Conseil régional

► Favoriser le développement de l'agriculture biologique

La DRAAF pilote le dispositif d'accompagnement de la conversion à l'agriculture biologique, par la mise en œuvre d'une aide quinquennale versée aux agriculteurs sous forme de mesures agrienvironnementales, et d'aides à l'investissement pour l'acquisition de matériel adapté.

Financement	BOP 154, Feader, FEAGA (aides du 1er pilier de la PAC)
Indicateur	Nombre de demandes d'aides pour la conversion et surfaces converties
Calendrier	Totalité de la période 2011-2013
Services responsables	DRAAF, DDT(M)
Collectivité associée	Conseil régional

► Contribuer au développement des énergies renouvelables, en particulier par la valorisation de la biomasse

La filière bois énergie connaît une forte progression en PACA, soit au niveau local (chaudières individuelles et collectives), soit par l'émergence de gros projets industriels, dans le cadre des appels à projets lancés par la commission de régulation de l'énergie (CRE). La pertinence des plans d'approvisionnement est jugée par la cellule biomasse régionale à laquelle participe la DRAAF, au côté de la DREAL et de l'ADEME.

Financement	BOP 149
Indicateurs	Production énergétique en MW
Calendrier	Totalité de la période 2011-2013
Services responsables	préfecture de région, DREAL, ADEME
Collectivités associées	Conseil régional

► Prendre en compte la trame verte et bleue dans l'élaboration des politiques de développement de l'agriculture durable

La DRAAF est chargée de finaliser un Plan régional de l'agriculture durable (PRAD), reposant sur un diagnostic partagé des enjeux environnementaux, sociaux et économiques. Il prendra en compte les éléments du Schéma régional de cohérence écologique et en particulier les trames verte et bleue. L'objectif pour l'agriculture est de pouvoir intégrer les formations arbustives et arborées, les surfaces toujours en herbe, les jachères, haies...

Financement	BOP 154
Indicateur	Approbation du PRAD
Calendrier	2012
Services responsables	DRAAF, DDT(M)
Collectivités associées	Conseil régional, Conseils généraux

3 DÉVELOPPER LA MOBILISATION DES BOIS

Près de 40% du territoire de PACA est occupé par des forêts (28% au niveau national), à forte dominante de propriétés privées. La forêt constitue davantage un patrimoine biologique et paysager qu'une véritable source de revenus pour les propriétaires. Les conditions climatiques ou de relief affectent sa productivité et les conditions d'exploitation. Toutefois une étude est en cours, pour identifier les massifs actuellement sous exploités où il est envisageable de mobiliser plus de bois.

Sur la période 2011 - 2013, l'État en PACA s'engage à :

► Finaliser le Plan pluriannuel régional de développement forestier (PPRDF)

Il s'agit d'identifier des massifs prioritaires où seront affectés en priorité les moyens financiers et humains pour exploiter davantage de bois

Financement	BOP 149
Indicateur	Investissements réalisés dans les massifs identifiés comme prioritaires
Calendrier	PPRDF : fin 2011, mise en œuvre des actions identifiés 2011-2013
Services responsables	DRAAF
Collectivités et services associés	Chambres d'agriculture, CRPF, ONF, Association des communes forestières, Conseil régional et Conseils généraux

► Encourager la modernisation des conditions d'exploitations et des scieries

La mobilisation des aides publiques est indispensable pour favoriser le développement du débardage par câble dans les zones de montagne et permettre aux scieries d'accéder à une dimension leur permettant de faire face à la concurrence notamment face à l'Italie.

Financement	BOP 149, Feader
Indicateur	Nombre de projets aidés
Calendrier	2011-2013
Services responsables	DRAAF

4 CONSOLIDER L'ACCÈS AUX RESSOURCES FONCIÈRES ET HYDRAULIQUES, INDISPENSABLES AU MAINTIEN DE L'AGRICULTURE

En PACA les dynamiques démographiques sont consommatrices d'espaces et mettent en péril les terres agricoles. Peu d'outils sont actuellement mobilisés pour faire face à la spéculation foncière, qui résulte à la fois d'une concurrence des usages et d'une insuffisance de stratégie d'anticipation sur le foncier agricole. La loi de modernisation de l'agriculture et de la pêche institue de nouveaux outils, qui doivent être mobilisés en compléments de ceux déjà existants. D'autre part l'agriculture régionale est très dépendante de l'irrigation, qu'il convient de moderniser pour assurer la préservation de la ressource en eau, sans remettre en question le principe de l'irrigation des cultures.

Sur la période 2011 - 2013, l'État en PACA s'engage à :

► Dynamiser l'action des commissions départementales de la consommation des espaces agricoles

Les commissions sont en cours de création dans les départements. Il s'agit de suivre leur action pour inciter à l'examen des dossiers et fournir des éléments d'aide à la décision dans l'objectif de préservation des terres agricoles

Indicateur	Nombre de documents d'urbanismes faisant l'objet d'observations sur le foncier agricole
Calendrier	Totalité de la période 2011-2013
Services responsables	DRAAF et DDT(M)
Collectivités service associés	Collectivités territoriales, professionnels agricoles, propriétaires fonciers

► Insister, dans les portés à connaissance et les contrôles de légalité des documents d'urbanisme, sur l'objectif de préservation du foncier agricole

Indicateur	Nombre de dossiers examinés par les commissions
Calendrier	Totalité de la période 2011-2013
Services responsables	DDT(M)
Services associés	Préfectures

► Favoriser le partenariat entre l'EPFR et la SAFER

Des collectivités territoriales ont manifesté la volonté de se saisir de la question du foncier agricole pour en favoriser l'accès aux agriculteurs. Le partenariat entre l'EPFR et la SAFER doit permettre de développer un stock de terrains agricoles dans l'attente de l'émergence de projets agricoles viables, et la mise en œuvre d'une animation foncière en vue de l'installation d'agriculteurs. Cette opération prévue pour 5 ans est considérée comme pilote et ses résultats feront l'objet d'une analyse spécifique, afin de définir à terme le contenu d'une mission de gestion et d'animation.

Financement	SAFER et EPFR
Indicateur	Surfaces restituées à l'activité agricole dans le cadre du partenariat
Calendrier	Totalité de la période 2011-2013
Service responsable	DRAAF
Collectivités et services associés	Collectivités territoriales, Conseil régional

► Assurer la pérennité des systèmes d'irrigation

Cette action doit s'inscrire dans un projet d'optimisation d'utilisation de la ressource en eau, en aidant exclusivement les ouvrages de transfert de l'eau et la modernisation des réseaux.

Par ailleurs, l'importance de la problématique hydraulique sur le bassin de la Durance doit être prise en compte, en s'assurant de bien intégrer la Commission exécutive de la Durance (CED) dans tous les organes de concertation. L'État veillera à ce que les nouvelles contraintes environnementales soient bien prises en compte par la CED.

Financement	Agence de l'eau, Feader
Indicateur	Nombre de projets de modernisation des réseaux
Calendrier	Totalité de la période 2011-2013
Services responsables	DREAL, Agence de l'Eau
Collectivités et services associés	Collectivités territoriales, Conseil régional

PRIORITÉ 3 : PRÉSERVER L'ENVIRONNEMENT

ACTION 10 : Préserver l'eau et la biodiversité

ACTION 11 : Construire et rénover des logements économes en énergie

ACTION 12 : Développer les modes de transports collectifs

ACTION 13 : Lutter contre le changement climatique et adapter la région à ses effets

ACTION 10 : Préserver l'eau et la biodiversité

«Préserver l'environnement »

1 GÉRER DURABLEMENT LA RESSOURCE EN EAU

Dans une perspective de changements climatiques, susceptibles d'impacter la disponibilité en eau dans les années à venir, l'État souhaite parvenir à une gestion durable de cette ressource en conciliant ses différents usages (agriculture, consommation humaine, etc.) avec la préservation des milieux aquatiques.

Au cours de la période 2011 - 2013, l'État en PACA s'engage à :

► Améliorer la qualité de l'eau

1. Des plans d'actions stratégiques seront mis en œuvre dans chacune des missions inter-services de l'eau (MISE) de la région. Ces plans d'actions viseront notamment l'amélioration de la qualité des milieux aquatiques et de l'assainissement. Les MISE regroupent l'ensemble des services de l'État et les établissements publics assurant des missions dans le domaine de l'eau et coordonnent leurs actions.

2. Le Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) du bassin Rhône-Méditerranée sera décliné à travers un ensemble de mesures opérationnelles. Ces mesures se concentreront sur les bassins identifiés par le SDAGE comme étant en déséquilibre quantitatif.

3. Les prélèvements sur la ressource en eau seront contrôlés par la réalisation d'études d'estimation des volumes prélevables sur ces bassins en déséquilibre et la poursuite d'opérations de contrôle dans le cadre de la police de l'eau.

Financement	BOP 113 sous action 701, FEDER, CPER (articulation avec l'agence de l'eau)
Indicateurs	-Evolution du nombre et superficie des territoires en déséquilibre quantitatif -État d'avancement des études d'estimation des volumes prélevables
Calendrier	Toute la période 2011-2013
Services responsables	Préfecture de région, préfetures de départements, DREAL, DDT(M)s

2 ANIMATION DU RÉSEAU NATURA 2000

L'objectif du réseau Natura 2000 est de favoriser le maintien de la biodiversité tout en tenant compte des exigences économiques, sociales, culturelles et régionales, dans une logique de développement durable. Chaque site Natura 2000 est doté d'un comité de pilotage, instance de concertation comprenant des représentants de l'Etat, des collectivités territoriales, des acteurs socio-économiques et d'usagers du site. Un document d'objectif (DOCOB) définit pour chacun des sites l'état des lieux, les enjeux et les objectifs de gestion. Une fois le DOCOB approuvé, un animateur est chargé de sa mise en œuvre qui passe notamment par l'adhésion volontaire à des chartes ou des contrats de gestion pluri-annuels.

L'Etat mettra en place des DOCOB pour chaque site Natura 2000 (126 sites terrestres et marins sont concernés et représentent plus d'un tiers du territoire de la région).

Financement	BOP 113 sous action 712 / FEADER / FEDER
Indicateur	Pourcentage de DOCOB achevés
Calendrier	100 % des DOCOB terrestres et marins lancés en 2012

3 DÉCLINAISON DU « GRENELLE » DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA STRATÉGIE NATIONALE DE LA BIODIVERSITÉ

Cette déclinaison s'articule autour de :

- La création et de la gestion de parcs nationaux et de réserves naturelles
- La mise en place d'arrêtés de protection de biotopes.

Au cours de la période 2011 - 2013, l'État en PACA s'engage à :

► Décliner au niveau régional la stratégie de création des aires protégées (SCAP)

1. Réalisation de la SCAP régionale

La stratégie de création d'aires protégées terrestres métropolitaines (SCAP) constitue un des chantiers prioritaires du Grenelle de l'environnement : la loi du 3 août 2009 confirme l'impulsion d'une dynamique ambitieuse de développement du réseau des aires protégées, avec l'objectif de placer d'ici 10 ans 2% au moins du territoire terrestre métropolitain sous protection forte. Pour y parvenir, les travaux engagés à l'échelle nationale depuis fin 2008 au sein d'un comité national de pilotage et les priorités nationales établies pour la création de nouvelles aires protégées seront déclinés à l'échelle régionale à travers une SCAP régionale élaborée de manière multi-partenariale.

2. Soutien à la création du Parc national des calanques et à l'extension du Parc national de Port Cros

Le développement durable des activités maritimes va trouver dans la région sa traduction concrète grâce à l'aboutissement de deux projets, structurants au vu de l'ampleur des périmètres qu'ils représentent et des enjeux qu'ils concentrent. Seul parc national péri-urbain en métropole, développant en outre un vaste périmètre marin, le futur Parc national des calanques rassemblera en son sein l'ensemble des activités maritimes (pêche, commerce, plaisance) et devra en assurer une pratique et un développement conformes à ses objectifs de protection. L'extension du périmètre du Parc national de Port-Cros, situé sur une zone particulièrement fréquentée par les activités touristiques terrestres et maritimes, représente un enjeu en terme de définition du juste équilibre entre souci de préservation et encadrement des activités nautiques, notamment celles pratiquées à titre de loisir.

► Élaborer une stratégie régionale pour la biodiversité avec le Conseil régional

Elle s'articulera autour de:

- La mise en œuvre d'une trame verte et bleue avec au préalable l'élaboration du Schéma régional de cohérence écologique (SRCE) qui doit permettre une approche intégrée d'aménagement du territoire et de préservation des milieux naturels.
- La création et le suivi des parcs naturels régionaux

Financement	BOP 113 sous-actions 708, 711, 714, CPER
Indicateurs	-Adoption du décret de création du Parc national des Calanques -Adoption du Décret d'extension du périmètre du Parc national de Port Cros -Réalisation de la SCAP : fin 2012 -Réalisation du SRCE
Calendrier	-Publication des décrets de création des parcs en mi-2012 chèvement de la SCAP : 2012 -achèvement du SRCE : 2012
Services responsables	Préfecture de région - Direction Interrégionale de la Mer Méditerranée - Préfecture Maritime - DREAL - Agence des Aires marines protégées - DDTM

4 METTRE EN ŒUVRE LA DIRECTIVE CADRE « STRATÉGIE POUR LE MILIEU MARIN »

La directive n° 2008/56/CE du 17 juin 2008, dite directive cadre « stratégie pour le milieu marin » (DCSMM) constitue le pilier environnemental de la nouvelle politique maritime intégrée de l'Union européenne. Elle fixe les principes sur la base desquels les États doivent élaborer leur propre stratégie, en vue d'atteindre le bon état écologique de l'ensemble des eaux marines dont ils sont responsables d'ici 2020.

La mise en œuvre nationale de cette directive passera par l'élaboration au niveau de la façade maritime Méditerranéenne d'un plan d'action pour le milieu marin qui impliquera des services de l'État concernés un engagement important et inscrit dans la durée.

Financement	BOP 113 sous-actions 708, 711, 714, CPER
Indicateurs	-Installation de la gouvernance du dispositif d'élaboration (création du collège de pilotage, création du conseil maritime de façade) -Élaboration des trois premiers volets du Plan d'action pour le milieu marin (évaluation initiale, définition du bon état écologique et objectifs environnementaux)
Calendrier	-Mise en place du collège de pilotage - septembre 2011 -Réunion du conseil maritime de façade - fin 2011 -Mise en place de la concertation - fin 2011 -consultation du public - début 2012 -adoption des 3 premiers volets du plan d'action pour le milieu marin - juin 2012
Services responsables	Préfecture de région, Direction Interrégionale de la Mer Méditerranée, Préfecture Maritime, DREAL, Agence de l'eau, Agence des Aires marines protégées, DDTM des Alpes-Maritimes, des Bouches-du-Rhône, et du Var

5 MISE EN PLACE DE DISPOSITIFS DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES

Cette action qui vise à améliorer la qualité de l'eau et des milieux aquatique est l'application de la directive européenne ERU de 1991 relative à la mise en conformité de dispositifs existants ou à la construction de nouvelles stations d'épuration. Les mesures à prendre seront inscrites dans les contrats de rivières et des actions de police administratives et judiciaires pour accélérer les mises en conformité seront entreprises.

Financement	Agence de l'eau
Indicateur	-Pourcentage de d'agglomération de plus de 2000 habitants en conformité avec la directive ERU.
Calendrier	Toute la période 2011- 2013
Services responsables	Préfectures de département, DDT(M)s, Agence de l'eau, ONEMA

ACTION 11 : Construire et rénover des logements économes en énergie

«Préserver l'environnement »

Dans le domaine de l'habitat, la loi Grenelle 1 à l'été 2009 a fixé comme objectifs nationaux:

- La généralisation de la construction de « bâtiment basse consommation » à l'horizon 2012 et de « bâtiment à énergie positive » à l'horizon 2020
- La réduction des consommations d'énergie du parc de bâtiments existants d'au moins 38 % d'ici 2020 (par la rénovation de 400 000 logements chaque année, à compter de 2013)
- L'engagement, d'ici 2012, de la rénovation de tous les bâtiments de l'État
- La rénovation des 800 000 logements sociaux les plus consommateurs d'ici 2020.

La parution de la loi « Grenelle 2 » en 2010 a renforcé la mobilisation des pouvoirs publics et des acteurs de la construction, en précisant les modalités d'application d'une partie des engagements du Grenelle de l'environnement.

1 PROMOUVOIR LA CONSTRUCTION ET L'HABITAT DURABLE

Au cours de la période 2011 - 2013, l'État en PACA s'engage à :

► **Promouvoir la réhabilitation thermique des bâtiments**

Les objectifs généraux de cet engagement sont de :

1. Promouvoir la réhabilitation du parc résidentiel privé ainsi que du parc social.
2. Préparer la mise en œuvre de la réglementation thermique 2012 dans l'habitat dont l'application doit intervenir début 2013.
3. Prendre en compte le Grenelle dans la rédaction des PLU et les quartiers durables (éco quartiers et écocité).

Financement	-Réhabilitation du parc résidentiel privé : crédits du Fonds d'aide à la rénovation thermique (FART) de l'Agence nationale de l'habitat et dispositifs fiscaux (EcoPrêt à taux zéro). -Réhabilitation du parc social : FEDER (12 millions d'euros), dispositifs d'aide de l'ADEME, dispositifs fiscaux (EcoPTZ, ...). -Prise en compte Grenelle pour PLU : dispositifs incitatifs de type bonus de COS. -Prise en compte quartiers durables : BOP 113, CPER Ademe, investissement d'avenir.
Indicateurs	-Nombres de logements réhabilités thermiquement -Nombre de logements privés éligibles au FART -Nombre d'éco quartiers
Calendrier	Tout au long de la période 2011-2013
Services responsables	DREAL PACA / DDT(M) / ADEME

► Informer et sensibiliser les partenaires, les professionnels et la population, et contrôler le respect des règles de construction

Cet engagement porte sur :

- L'information et la mobilisation des partenaires (régions, départements, communes, associations, ..), notamment en intervenant ou participant à des manifestations.
- La qualité dans la construction (et donc dans l'habitat) en rendant les contrôles du respect des règles de la construction plus efficaces, plus connus et reconnus.
- La Réglementation thermique 2012 et son application (échanges, contrôles CRC)
- La nouvelle réglementation para-sismique car les règles qui prévalent en la matière assurent une qualité de construction favorable à la durabilité des ouvrages en cas de sécheresse (tassements différentiels)

Financement	-Réhabilitation du parc résidentiel privé : crédits de l'Agence nationale de l'habitat et dispositifs fiscaux (EcoPrêt à taux zéro) -Réhabilitation du parc social: FEDER (12 millions d'euros), dispositifs d'aide de l'ADEME, dispositifs fiscaux
Indicateurs	-Nombres d'interventions dans des manifestations (objectifs : 15 interventions et 30 manifestations) -Réglementation thermique 2012 : contrôles CRC (objectif :18 en 2011, >20 en 2012 et 2013)
Calendrier	Tout au long de la période 2011-2013
Services responsables	DREAL PACA / DDT(M) / ADEME

ZOOM SUR L'ACTION DE L'ÉTAT DANS LES HAUTES-ALPES

✕ Les actions de lutte contre la précarité énergétique des ménages

De nombreux ménages haut-alpins risquent d'être confrontés à une précarité énergétique liée à la facture croissante des dépenses de chauffage domestique, question cruciale en territoire de montagne. Pour prévenir ce risque, les mesures suivantes sont mises en place :

1. Promotion des Opérations programmées de l'habitat (OPAH) incluant un volet Précarité énergétique ;
2. Orientation, en priorité, des aides de l'Agence nationale de l'habitat (ANAH) vers les propriétaires bailleurs modestes qui améliorent les performances énergétiques de leurs logements;
3. Soutien financier à la réhabilitation énergétique des logements sociaux par l'intermédiaire des dispositifs d'aide financière du partenariat ADEME/Conseil régional.

Indicateurs	-Nombre d'OPAH sur le territoire, -Nombre d'OPAH avec volet précarité énergétique -Nombre de conventions de partenariat passées avec les organismes de logement social
Calendrier	2011-2013
Services responsables	DREAL PACA / DDT(M) / ADEME

ACTION 12 : Développer les modes de transports collectifs

«Préserver l'environnement »

1 INVESTIR DANS LES DESSERTES FERROVIAIRES RÉGIONALES

En partenariat avec les collectivités territoriales, l'État souhaite améliorer les connexions aux grands axes de transport internationaux pour valoriser les atouts géographiques et socio-économiques de la région. Il entreprend aussi de moderniser les infrastructures et les services de transports, tous modes confondus, pour accompagner le développement durable de la conurbation littorale.

Au cours de la période 2011- 2013, l'État en PACA s'engage à :

► Accompagner le projet de LGV PACA pour améliorer l'accessibilité de la région

Au cours de la période 2011-2013, ce projet, dont RFF est le maître d'ouvrage, connaîtra sa deuxième phase d'études: études techniques, analyse des besoins, possibilités de phasage, études des dessertes, des gares. L'État poursuivra son effort financier.

Financement	CPER 22,6M€ pour la période 2011-2013
Indicateurs de suivi	-Avancement des études lancées -Nombre de comités techniques et de comités de pilotage
Indicateurs de résultats	-Choix du scénario et approbation ministérielle du scénario -Lancement des études de la deuxième phase.
Calendrier	2011 : concertation / 2012 et 2013 : deuxième phase d'étude
Service responsable	DREAL
Partenaires	RFF (maître d'ouvrage). Financements croisés des collectivités (Conseils régional, Conseils généraux, intercommunalité) dans le cadre du CPER

► Développer les dessertes ferroviaires régionales, notamment en milieu urbain et péri urbain

La modernisation et l'augmentation de capacité des lignes ferroviaires en milieu urbain et péri urbain constitue une action prioritaire et structurante pour la région PACA. Elle permettra de ralentir l'usage de la voiture particulière, facteur de détérioration du cadre de vie et de saturation des grandes liaisons interurbaines routières. Seront financées en particulier:

1. La création d'une troisième voie entre Marseille, Aubagne et Toulon ainsi qu'entre Antibes et Cannes
2. L'augmentation du nombre de trains circulant entre Cannes et Grasse
3. Le projet de liaison entre la Gare TGV d'Avignon, la gare d'Avignon-centre et celle de Carpentras
4. La modernisation des lignes Nice/Dignes, Nice/Breil-sur-Roya, Aix/Briançon et Marseille/Aix

Financement	CPER 198 M€ pour la période 2011/2013
Indicateur	-Taux d'avancement de la programmation du CPER voyageurs
Calendrier	L'ensemble de ces projets (études et ou travaux) devra aboutir ou être en voie d'achèvement avant fin 2013
Service responsable	DREAL. RFF (maître d'ouvrage). Financements croisés des collectivités (Conseils régional, Conseils généraux, intercommunalité) dans le cadre du CPER

► Améliorer la desserte ferroviaire du Grand Port Maritime de Marseille (GPMM)

Financement	CPER : 46 M€ pour la période 2011/2013
indicateur	Taux d'avancement de la programmation des opérations
Calendrier	Études et ou travaux d'ici fin 2013
Service responsable	DREAL
Partenaires	-RFF / GPMM /Ces projets font l'objet de financements croisés de la part des collectivités territoriales (Conseil régional, Conseils généraux, intercommunalité) dans le cadre du CPER

2 FINANCER LES PROJETS DE TRANSPORT EN COMMUN EN SITES PROPRES (TCSP)

Les transports en commun en site propre, qu'il s'agisse des bus ou des tramways, sont les transports en commun qui empruntent des voies qui leur sont réservées. Afin de soutenir le développement de cette mobilité durable dans les grandes agglomérations, particulièrement là où le retard est le plus sensible, l'État a lancé au niveau national deux appels à projets (2009 et 2010) débouchant pour les lauréats sur d'importantes aides financières.

Au cours de la période 2011 - 2013, l'État en PACA s'engage à :

► Mettre en place les subventions pour les lauréats du 2ème appel à projets TCSP

En plus des 72,5 M€ de subventions accordés à 7 projets de TCSP régionaux dans le cadre du 1er appel à projets TCSP, plus de 133 M€ seront accordés aux 13 autres projets lauréats de l'appel à projets de 2010.

Financement	133 M€ de financement de la part de l'État (dont les tramways de Nice -54,3M€- d'Aubagne -13,76M€- et d'Avignon -29,95M€. Origine des financements: Agence de Financement des Infrastructures de Transport de France (AFITF), Caisse des dépôts et consignations
indicateurs	-Nombre de conventions signées /Nombre de kms de TCSP en PACA
Calendrier	2013
Service responsable	DREAL

ACTION 13 : Lutter contre le changement climatique et préparer l'adaptation à ses effets

«Préserver l'environnement »

1 RÉALISATION DU SCHEMA RÉGIONAL CLIMAT-AIR- ÉNERGIE

Réalisé en partenariat avec le Conseil Régional, ce schéma définira:

1. les orientations ayant pour effet la réduction des émissions de GES et portant sur l'amélioration de l'efficacité et la maîtrise de la demande énergétique.
2. les orientations visant à adapter les territoires et les activités aux effets du changement climatique.
3. les orientations permettant de prévenir ou de réduire la pollution atmosphérique ou d'en atténuer les effets.
4. les objectifs qualitatifs et quantitatifs à atteindre en matière de valorisation du potentiel énergétique terrestre, renouvelable et de récupération.
5. les orientations permettant de prévenir ou de réduire la pollution atmosphérique

Financement	Budget assistance à maîtrise d'ouvrage : 125 k€ , MEDDTL BOP 217 et 174
Indicateur	Etat d'avancement du schéma
Calendrier	Lancement des travaux : juillet 2011, schéma finalisé : avril 2012
Service responsable	DREAL
Collectivité associée	Conseil régional PACA

2 PROMOUVOIR LES PLANS CLIMAT-ÉNERGIE TERRITORIAUX (PCET)

La loi « Grenelle II » impose à 35 collectivités régionales (Conseil régional, Conseils généraux, communautés d'agglomération et communautés de communes de plus de 50 000 habitants) l'adoption d'un PCET d'ici fin 2012. Ce document définit le cadre d'action de la collectivité en termes de maîtrise des consommations d'énergie, de développement des énergies renouvelables et de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Un appel à projet régional visant à encourager des démarches de PCET exemplaires ou innovants a été lancé fin 2010. La mise en réseau des territoires engagés dans des démarches de PCET permettra l'accompagnement de l'ensemble des plans.

Financement	Budget de l'appel à projet 2M€ dont 450 k€ ADEME CPER
Indicateurs	Nombre et proportion de PCET obligatoires adoptés et mis en œuvre par les collectivités
Calendrier	Sur toute la période 2011-2013
Service responsable	DREAL
Collectivités associées	Collectivités territoriales

PRIORITÉ 4 : COMBATTRE LES INÉGALITÉS SOCIALES ET TERRITORIALES

ACTION 14 : Agir pour l'insertion sociale et professionnelle des personnes les plus en difficulté et garantir l'égalité entre les hommes et les femmes

ACTION 15 : Favoriser l'accès au logement des plus défavorisés

ACTION 16 : Agir pour la réussite éducative des jeunes en difficulté

ACTION 17 : Élargir l'accès à la culture

ACTION 18 : Réduire les inégalités sociales et territoriales de santé

ACTION 14 : Agir pour l'insertion sociale et professionnelle des personnes les plus en difficulté et garantir l'égalité entre les hommes et les femmes

«Combattre les inégalités sociales et territoriales »

1 AGIR POUR L'INSERTION PROFESSIONNELLE DES PERSONNES LES PLUS EN DIFFICULTÉ

L'existence d'un niveau élevé de chômage et le caractère sélectif du marché du travail nécessite la mise en œuvre de mesures d'accompagnement adaptées facilitant l'accès ou le retour à l'emploi. Dans ce domaine, la coordination des actions conduites par les services de l'État sera recherchée dans un souci de créer des synergies entre les acteurs du service public de l'emploi, les collectivités territoriales et les entreprises.

De même, la synergie entre les opérateurs de l'insertion (Pôle emploi, les plans locaux pour l'insertion par l'économie (PLIE), les maisons de l'emploi et le réseau des missions locales pour l'insertion des jeunes est à améliorer. Une meilleure coordination visera notamment à organiser des parcours plus cohérents conduisant à l'emploi durable.

Il conviendra, en outre, de permettre le développement de dispositifs adaptés aux besoins des demandeurs d'emploi dans une logique de réponse aux besoins spécifiques de l'économie et du marché du travail. Les actions d'accompagnement initiées devront aussi répondre aux besoins de qualification, notamment dans les secteurs en tension ou fortement créateurs d'emplois ou encore aux besoins des nouveaux métiers.

Au cours de la période 2011 - 2013, l'État en PACA s'engage à :

► Mobiliser les Missions locales de la région pour l'insertion dans l'emploi des jeunes peu qualifiés

La mobilisation concerne les 29 missions locales de la région pour l'insertion dans l'emploi des jeunes peu qualifiés. Pour cela, le contrat d'insertion dans la vie sociale (CIVIS) sera utilisé. Ce dernier a pour objectif d'organiser les actions nécessaires à la réalisation de projets d'insertion dans un emploi durable.

► Optimiser les contrats aidés afin de permettre aux personnes les plus éloignées de l'emploi de s'inscrire dans un parcours d'insertion professionnelle

Cette optimisation passe par la poursuite d'un pilotage resserré du dispositif au niveau régional avec la mise en œuvre d'une comptabilité d'engagement permettant la meilleure utilisation des enveloppes financières disponibles et de veiller au ciblage des publics prioritaires.

Financement	BOP 102
Indicateurs	1. Insertion jeunes peu qualifiés : Taux de sortie en emploi (objectif : 50% dont 40% en emploi durable). 2. Optimisation des contrats aidés: -Nombre d'entrées en CUI-CAE et en CUI-CIE. -Taux de réalisation de contrats signés et de consommation de l'enveloppe financière.
Calendrier	2011-2013
Services responsables	DIRECCTE, DRJSCS

ZOOM SUR L'ACTION DE L'ÉTAT DANS LES ALPES-MARITIMES

✕ Les mesures en faveur de l'emploi des seniors

Le nombre de demandeurs d'emploi de plus de 50 ans poursuit sa progression dans les Alpes-Maritimes. Cette population a particulièrement été impactée par la crise et les différents plans de licenciements intervenus. Le plan mis en œuvre vise, d'une part, à favoriser le maintien de l'emploi des seniors et, d'autre part, à faciliter leur retour vers l'emploi. Il se décompose en trois points :

1. Favoriser la conclusion d'accords d'entreprise et veiller à leur mise en œuvre. L'objectif est précisément de sensibiliser et d'accompagner les entreprises et les représentants du personnel dans la négociation d'accords « seniors »

2 Accompagner les entreprises de toutes tailles dans la gestion du « vieillissement » (création d'une structure d'accompagnement au maintien dans l'emploi des seniors). Il s'agit de développer une approche pluridisciplinaire (spécialités ressources humaines, ergonomes, médecins, CRAM, psychologues...) afin d'anticiper dans l'organisation du travail le vieillissement des salariés.

3 Contribuer au retour à l'emploi des demandeurs d'emplois « âgés » en facilitant l'accès aux contrats aidés, en améliorant la relation offre d'emploi-demande d'emploi.

Financement	CPE, CPER, fonds dialogue social, Contrats aidés
Indicateurs	1 : Nombre d'entreprises couvertes par les accords d'entreprise 2 : Nombre d'entreprises accompagnées par le SAMES 3 : Pourcentage des plus de 50 ans dans les contrats aidés 4 : Pourcentage des plus de 50 ans dans les prestations Pôle Emploi
Calendrier	2011-2013
Services responsables	DIRECCTE

ZOOM SUR L'ACTION DE L'ÉTAT DANS LE VAUCLUSE

✕ Le réseau AMETIS pour sécuriser les parcours professionnels des personnes éloignées de l'emploi

Le réseau AMETIS conduit depuis 2008 des actions expérimentales pour accompagner et professionnaliser les salariés en contrats aidés. Cette expérimentation a fait l'objet d'un accord cadre national signé le 21 mai 2010. L'originalité de cette expérimentation dans l'embauche directe de personnes en difficulté en contrat à durée indéterminée par une entreprise locale. Dans ce cadre sécurisé, les salariés suivent toutes les étapes d'une progression vers une situation de travail stabilisée : formations pré qualifiantes et qualifiantes, immersions en entreprise à titre gratuit, mises à disposition en entreprise facturées, en vue d'un recrutement par les entreprises du bassin d'emploi ayant des besoins de recrutement. » **Le département de Vaucluse est l'un des 5 sites pilotes en France.**

Financement	Budgets opérationnels de programme 102 et 103	
Indicateurs	Nombre de salariés entrés dans AMETIS-Vaucluse (objectif de 50/an.) Nombre d'entreprises constituant le réseau Nombre de formations qualifiantes / nombre de salariés AMETIS Nombre moyen de phases d'immersion par salarié AMETIS Nombre de sorties en CDI / nombre d'entrées dans AMETIS	
Calendrier	2011-2013	Service responsable : DIRECCTE

2 AGIR POUR L'INSERTION SOCIALE DES PERSONNES LES PLUS EN DIFFICULTÉ

Au cours de la période 2011- 2013, l'État en PACA s'engage à :

- ▶ **Lutter contre l'illettrisme et assurer une seconde chance aux personnes sorties du système scolaire sans qualification.**

Il s'agit d'engager une démarche volontaire de prise en compte, de l'ensemble des jeunes sans emploi, dont la situation de chômage résulte de situations avérées d'illettrisme, d'une maîtrise insuffisante des savoirs fondamentaux, d'absence d'un premier niveau de qualification, ou encore, d'une qualification inadaptée à la demande de l'environnement économique.

Cette prise en charge s'effectue au travers du dispositif compétences clés ou des écoles de la deuxième chance.

Financement	BOP 102, FSE
Indicateurs	Nombre de bénéficiaires du dispositif compétences clés Nombre de places financées dans les écoles de la deuxième chance.
Calendrier	2011-2013
Services responsables	DIRECCTE, DRJSCS

3 GARANTIR L'ÉGALITÉ ENTRE LES HOMMES ET LES FEMMES

Les efforts cibleront l'amélioration de l'accès des femmes à l'information et aux responsabilités dans le monde économique, politique ou social. Les travaux sur la prévention des stéréotypes seront menés, notamment dans l'orientation et l'accompagnement vers un emploi de qualité. La prise en compte des besoins des hommes et des femmes pour mieux articuler vie professionnelle et vie personnelle sera renforcée en lien avec les actions d'aménagement du territoire (accès aux services) et la gestion des compétences dans les entreprises.

Au cours de la période 2011 - 2013, l'État en PACA s'engage à :

- ▶ **Promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes**

Il s'agit de favoriser, par des actions appropriées, la réduction des inégalités entre les femmes et les hommes dans l'accès et le maintien dans l'emploi et de contribuer à la mise en œuvre d'une réelle égalité professionnelle, sur la base notamment d'un développement de la mixité des formations, des métiers et des emplois de qualité et d'une déconstruction des stéréotypes. La prévention et la lutte contre les discriminations liées au genre ainsi que la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle seront des objectifs majeurs. Seront mises en œuvre des actions de sensibilisation et de formation, d'échange et de communication de bonnes pratiques, de développement d'outils adaptés d'approche de genre dans les études et statistiques pour « genrer » les politiques de droit commun, d'accompagnement collectif.

- ▶ **Réduire les inégalités entre les femmes et les hommes**

Par une approche intégrée consistant à la réorganisation, l'amélioration, l'évolution et l'évaluation des processus de prise de décision, aux fins d'incorporer la perspective de l'équité entre les femmes et les hommes dans tous les domaines et à tous les niveaux, par les acteurs impliqués dans la mise en place des politiques ,et lutter contre les stéréotypes de genre.

ZOOM SUR L'ACTION DE L'ÉTAT DANS LES HAUTES-ALPES

✕ Le plan d'action global pour l'insertion sociale et professionnelle des femmes les plus en difficulté

Les Hautes-Alpes mettent en place un plan global d'actions de formations qui favorise l'accès des femmes à l'emploi et permet de lutter efficacement contre le chômage de longue durée et la discrimination à l'embauche des femmes (sexe, âge, origine).

Le plan prévoit des actions destinées à permettre aux femmes d'accéder à des emplois de qualité, de sortir de la précarité récurrente et de lutter contre toutes les formes de discrimination. Il s'adresse aux femmes très éloignées du travail et en grande précarité et se décompose en cinq types d'aide ou de formation :

« Retravailler » : il s'agit de permettre à des femmes, qui ont été durablement éloignées du marché de l'emploi et qui ont des compétences obsolètes, d'élaborer un nouveau projet professionnel.

2. « Réinsertion professionnelle par la création artistique pour un public féminin » : Il s'agit de replacer des femmes en très grande précarité (API, rupture familiale, violences conjugales, SDF) dans un contexte proche du monde de l'entreprise et de les aider à travailler à la mise en place d'un parcours d'insertion professionnelle.
3. « Compétences femmes sénior » : Il s'agit d'aider un public de femmes séniors (50 ans et plus) qui ont, au vu de leur âge, ont des difficultés à se réinsérer dans le monde du travail.
4. « Accès à l'emploi des femmes étrangères » : Il s'agit d'amener des femmes d'origine étrangère à réussir leur insertion professionnelle en s'appuyant sur une méthode de développement personnel et professionnel « Tremplin pour les femmes »
5. « Création d'activité pour les femmes » : Il s'agit d'accompagner un public femmes demandeur d'emploi dans leur projet de création d'entreprise en les armant des apports techniques et relationnels nécessaires à la réussite de leur projet, en passant de l'idée de la création à la concrétisation du projet. Cette formation vise à prévenir le chômage des femmes important dans le département des Hautes-Alpes par la création de leur propre emploi.

Financement	Crédits du CPER, du FSE, du droit des femmes et du BOP 137
Indicateurs	Nombre de femmes en formations qualifiantes Nombre de femmes en emploi (CDD, CDI) Nombre de femmes entrant en structures d'insertion par l'activité économiques
Calendrier	2011-2012
Services responsables	DDCSPP, UT Directe

ACTION 15 : Favoriser l'accès au logement des plus défavorisés

«Combattre les inégalités sociales et territoriales»

Les conclusions du Chantier national prioritaire 2008-2012 pour l'hébergement et l'accès au logement des personnes sans abris ou mal logées montrent que « l'accès à un logement ou à un logement adapté est la finalité première de l'intervention publique ». Dans un contexte régional où les difficultés d'accès au logement pour les plus démunis sont particulièrement importantes, la mise en œuvre de cette politique reposera, d'une part, sur la production renforcée de logements et, d'autre part, sur la mobilisation de différents outils pour fluidifier les parcours de l'hébergement vers le logement.

1 MOBILISER LES ACTEURS DU LOGEMENT SUR DES OBJECTIFS DE PRODUCTION

Au cours de la période 2011 - 2013, l'État en PACA s'engage à :

► **Afficher un objectif clair et territorialisé de production de logement**

La production des logements locatifs sociaux et privé ainsi que l'accession sociale à la propriété a pour effet direct de favoriser l'accès au logement des plus démunis. Afin de satisfaire l'ensemble des besoins en logement, un objectif de production de 40 000 logements neufs par an doit être atteint dans la région. Il correspond à un doublement de la production actuelle et doit être tenu dans la durée. Concernant le logement locatif social, ce sont 8 000 à 10 000 logements par an qui doivent être produits, prioritairement dans les zones en déficit.

Pour tenir cet objectif, les services de l'État mobiliseront les acteurs du logement:

1. Par une participation active aux comités techniques et aux comités de pilotage des différents Programmes Locaux de l'Habitat (PLH) qui sont les documents intercommunaux de définition et de programmation des investissements et actions en matière logement.

2. Par l'organisation de démarches visant à coordonner les acteurs du logement. Ainsi, dans le département du Var, une « conférence départementale du logement » sera réunie annuellement pour piloter des actions en faveur du logement et suivre les objectifs de production et de gestion des bailleurs sociaux. Dans le département des Alpes-Maritimes le « Pacte foncier 06 » formalise une série d'engagements des acteurs de la chaîne du logement (État, collectivités, promoteurs, etc.) afin de résoudre les dysfonctionnements engendrés par les tendances foncières inflationnistes. Ces démarches sont à étendre sur l'ensemble du territoire régional.

3. Par un fonctionnement renouvelé du comité régional de l'habitat qui sera renforcé dans ses fonctions de suivi opérationnel de la mise en œuvre des PLH, de suivi des obligations communales en matière de construction de logements sociaux et de suivi des objectifs de production et de gestion des bailleurs sociaux. La mobilisation des Conseils généraux et des Caisses d'allocations familiales pour renforcer les aides et l'accompagnement à l'accès et au maintien dans le logement sera poursuivie.

2 ACCÉLÉRER LA DÉCLINAISON OPÉRATIONNELLE DES DOCUMENTS DE PLANIFICATION

Au cours de la période 2011 - 2013, l'État en PACA s'engage à :

► **Assigner aux programmes locaux de l'habitat (PLH) de la région l'objectif de prendre en compte les besoins recensés**

Les services de l'État contribueront à faire des PLH la pièce maîtresse de la production de logements et interviendront pour:

-La mobilisation foncière de tous les acteurs. L'établissement public foncier régional devra privilégier les zones et les projets les plus complexes.

- La meilleure cohérence des documents de planification (SCOT, PLU, PLH) avec les plans d'action (PDAHI/PDALPD).

-La relance de la construction. Les acteurs majeurs de cette relance sont les communes, associées au sein des intercommunalités, et les professionnels de la construction.

► **Coordonner les politiques de logement avec celle de l'hébergement temporaire des plus défavorisés**

Cette opération vise à garantir la bonne articulation entre les actions des services de l'État qui œuvrent pour la construction de logements et les actions de ceux qui interviennent pour permettre aux plus démunis d'accéder à un logement. Cette coordination est d'autant plus importante et urgente que les outils et les structures sont récents.

Ce travail en réseau sera conforté à travers des grands chantiers d'actualité : mise en place du numéro unique de la demande de logement social, suivi et évaluation des Contrats d'utilité sociale (CUS), gestion du contingent préfectoral de logements au service des mal-logés, mise en œuvre des décisions d'orientation des services intégrés d'accueil et d'orientation (SIAO).

A cet effet, seront traités en priorité et de manière coordonnée:

1. La réponse à la demande DALO (près de 8 000 recours et plus de 2 800 avis favorables en 2010) nécessitera la mobilisation de tous les contingents : réservataires du 1%, contingents préfectoraux et communaux. En effet compte tenu de la faiblesse du taux de mobilité, les nouvelles attributions sur les seuls contingents préfectoraux sont au maximum d'environ 2 500/an. Une attention particulière sera apportée aux demandes déposées par les personnes maintenues en hébergement faute de logement ordinaire ou adapté (estimés à plus de 900 ménages)

2. Le volet social des CUS et tout particulièrement l'engagement des bailleurs sociaux à tenir des objectifs quantitatifs en terme de logements locatifs attribués aux personnes ou ménages sortant de l'hébergement

3. La mise en œuvre des outils spécialisés sur l'habitat indigne et la rénovation (volet Agence nationale de rénovation urbaine - ACSE);

En application de la stratégie de refondation de la politique d'hébergement, l'action des services départementaux et régionaux de l'État sera coordonnée autour de la mise en place d'un outil d'observation de l'hébergement et de l'accès au logement des personnes défavorisées.

ACTION 16 : Agir pour la réussite éducative des jeunes en difficulté

«Combattre les inégalités sociales et territoriales»

Au cours de la période 2011 - 2013, l'État en PACA s'engage à :

1 Améliorer les parcours d'études et l'accès à la qualification des jeunes en difficulté

Pour y parvenir, plusieurs dispositifs seront mis en œuvre dans les académies d'Aix-Marseille et de Nice:

1. Les « Cordées de la réussite » : Cette mesure est issue de la dynamique Espoir Banlieue visant « à aider les élèves issus de familles modestes à lever les obstacles matériels, scolaires et culturels qui les font souvent renoncer à se diriger vers des études longues alors qu'ils en ont les capacités ». Les cordées se caractérisent par des partenariats entre des établissements supérieurs et des établissements du secondaire: tutorat, accompagnement académique et scolaire, accompagnement culturel, internat ou hébergement.

2. Les Internats d'excellence : L'internat d'excellence s'adresse à des collégiens, lycéens et étudiants motivés, ne bénéficiant pas d'un environnement favorable pour réussir leurs études. Il peut s'agir d'internats entièrement dédiés au projet d'internat d'excellence (Barcelonnette) ou de places labellisées "internat d'excellence" qui sont proposées dans des collèges et des lycées, dynamisés par un projet d'ensemble cohérent autour de l'internat. Ces places permettent une offre de proximité répartie sur l'ensemble du territoire régional.

3. Les programmes de réussite éducative : Issus de loi de programmation pour la cohésion sociale de janvier 2005, ces programmes visent à accompagner les enfants de 12 à 16 ans qui ne bénéficient pas d'un environnement social, culturel ou familial favorable à leur réussite et qui rencontrent des difficultés importantes. Ces enfants bénéficient d'un « parcours éducatif » qui se veut à la fois individualisé (la singularité des problèmes de l'enfant est prise en compte) et global (l'enfant est pris en compte dans sa globalité). La mise en œuvre du PRE requiert la participation d'un partenariat institutionnel large.

4. Opération école ouverte : mise en place depuis 1991, l'opération interministérielle École ouverte consiste à accueillir dans les collèges et les lycées, pendant les vacances scolaires ainsi que les mercredis et samedis, des enfants et des jeunes qui ne partent pas en vacances. Elle propose un programme d'activités éducatives dans le domaine scolaire, culturel, sportif et de loisirs, permettant d'améliorer l'image de l'école auprès des jeunes.

5. Contrats locaux d'accompagnement à la scolarité : action d'aide aux devoirs auprès des enfants proposées par les équipements et associations de proximité sur les territoires prioritaires, accompagnement de groupes de parents, activités culturelles. Actions confiées par la CAF et validées dans le cadre des programmations CUCS.

6. Dans l'académie d'Aix-Marseille, des actions de prévention des risques de rupture scolaire et de lutte contre les sorties sans qualification seront menées. Elles se concrétiseront dans l'extension des Observatoires de prévention des ruptures scolaires (OPRS) et à travers la convention partenariale signée avec le conseil régional PACA et l'association régionale des missions locales. L'expérimentation « APIPAQ », conduite avec la mission locale de Marseille visera à apporter une réponse complémentaire aux dispositifs de droit commun avec la mise en place, hors les murs de l'école, à l'échelle du territoire marseillais, de trois plates-formes d'accueil, d'écoute et d'accompagnement vers la qualification

7. Pour l'enseignement agricole, la DRAAF est impliquée dans le dispositif national « prédécagri », qui porte sur l'identification et la remédiation des cas de décrochage scolaire. Grâce aux moyens financiers du Fonds social européen, l'enseignement agricole repère les élèves en rupture de formation, travaille sur la réduction du nombre d'élèves sortis sans qualification, expérimente des procédures d'accompagnement et sensibilise les équipes éducatives à la culture de la remédiation.

Financement	<p>-Les crédits sont attribués annuellement par L'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (ACSé), le ministère de l'éducation nationale et le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche</p> <p>Pour l'année 2011, ils sont répartis comme suit :</p> <p>-Cordées de la réussite : Académie de Nice : 54200 euros, Académie d'Aix-Marseille : 383000 euros</p> <p>-Internats d'excellence : Académie de Nice 126 000 euros, Académie d'Aix-Marseille : 266000 euros</p> <p>-CLAS : 651 185 euros</p> <p>-Programme de réussite éducative : 4 537 719 euros</p> <p>-Opération école ouverte : Académie de Nice : 52 500 euros / Académie d'Aix-Marseille : 204 000 euros</p>
Indicateurs	<p>-Taux de sorties sans qualification</p> <p>-Nombre de bénéficiaires de ces dispositifs</p> <p>-Nombre de places en internat d'excellence (labellisées ou internats nouveaux).</p>
Calendrier	Année scolaire 2011-2012
Services responsables	Préfectures, Rectorats / Inspections d'académie, DRJSCS, DDCS, ACSé

ACTION 17 : Elargir l'accès à la culture

«Combattre les inégalités sociales et territoriales»

1 DÉVELOPPER L'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE

Au cours de la période 2011 - 2013, l'État en PACA s'engage à :

- ▶ **Signer des conventions de partenariat pour le développement de l'éducation artistique et culturelle**

L'éducation artistique et culturelle concerne la connaissance du patrimoine, l'initiation aux langages artistiques et l'approche de la création contemporaine. La politique de conventions entre la direction régionale des affaires culturelles, les académies d'Aix-Marseille et de Nice et les collectivités territoriales sera poursuivie. Ces conventions facilitent les rencontres des élèves avec des formes de l'art, des créateurs et les pratiques artistiques dans le cadre de l'école primaire, du collège et du lycée.

Financement	BOP 224
Indicateurs	-Nombre de conventions signées -Nombre d'élèves concernés
Service responsable	Direction régionale des affaires culturelles

2 RÉDUIRE LES INÉGALITÉS TERRITORIALES ET SOCIALES D'ACCÈS À LA CULTURE

Au cours de la période 2011 - 2013, l'État en PACA s'engage à :

- ▶ **Soutenir les associations et les projets relevant de la politique de la ville**

Les projets associatifs dans des quartiers urbains en difficulté seront soutenus dans le but de faciliter l'expression d'une culture partagée. Il s'agit principalement des projets s'intégrant dans les plans « dynamique espoir banlieues », « identités parcours mémoire » et « médias de quartier ».

- ▶ **Amplifier les actions culturelles dans les établissements hospitaliers, pénitentiaires et à destination des personnes handicapées.**

Les actions dans ce domaine s'appuieront sur des professionnels acteurs, conteurs, plasticiens, musiciens sensibles à ces populations en souffrance ou privées de liberté.

- ▶ **Élaborer des conventions territoriales de développement culturel**

Ces conventions permettront d'amplifier l'action culturelle de l'État et des collectivités à partir de lieux et d'équipes culturels capables d'irriguer un territoire.

- ▶ **Développer le numérique**

Les actions dans ce domaine sont destinées à faciliter l'accès aux ressources culturelles et artistiques par la mise en place d'initiatives de diffusion et de création utilisant les moyens numériques.

Financement	BOP 224 / BOP 131 / FNADT.
Indicateurs	<i>Projets politique de la ville:</i> -Nombre de projets soutenus <i>Publics empêchés:</i> -Nombre de conventions interministérielles signées -Nombre d'associations aidées <i>Convention territorial de développement culturel:</i> -Nombre de conventions signées -Nombre d'action soutenues <i>Numérique:</i> -Nombre de projets
Service responsable	Direction régionale des affaires culturelles

Zoom sur le projet « Itinérance Alpines » dans le département des Hautes-Alpes

Afin de favoriser le développement d'un tourisme culturel dans les Hautes-Alpes, le projet « Itinérances Alpines » valorisera les nombreux atouts du département en matière culturelle : patrimoine religieux, patrimoine fortifié, traditions, etc. Mené conjointement avec le Conseil Général, compétent en matière de tourisme, il aboutira en 2012 à la déclinaison de plusieurs circuits thématiques autour de monuments et de lieux emblématiques du département et de son l'histoire.

Financement	Etat, Feder, Cper, Conseil régional, Conseil général
Calendrier	2011-2012
Services responsables	Préfecture, Sous-Préfecture de Briançon, DRAC

ACTION 18 : Réduire les inégalités sociales et territoriales de santé

«Combattre les inégalités sociales et territoriales»

L'État souhaite assurer une répartition homogène de l'offre de soin sur tout le territoire régional et limiter ainsi le développement de zones où l'accès aux soins de proximité est menacé du fait de la mauvaise répartition géographique des professionnels de santé. Il souhaite aussi, y compris dans les zones où la pénurie ne se fait pas ressentir, promouvoir la création de lieu de convergence entre l'offre de soin et les services sociaux et médicosociaux.

1 RENFORCER L'ACCÈS AUX SOINS DE PROXIMITÉ

Sur la période 2011 - 2013, l'État en PACA s'engage à :

► Favoriser l'implantation et le développement de maisons de santé pluridisciplinaires et de plateformes de coordination

1. Pour faciliter l'installation de médecins généralistes libéraux dans les zones rurales, un plan national de création de Maisons de santé pluriprofessionnelles (MSP) a été mis en œuvre. Les MSP sont des regroupements de professionnels de santé (médicaux et paramédicaux) permettant la mise en œuvre d'une coopération professionnelle, autour d'un projet de santé sur le territoire. Elles visent à structurer l'offre de soins existante, à renforcer l'attractivité d'un territoire pour permettre l'installation future d'autres professionnels de santé.

Dans les zones rurales fragiles identifiées par le schéma régional de l'organisation sanitaire (SROS) le comité de sélection des Maisons de santé pluriprofessionnelles, réuni en octobre 2010, a sélectionné 7 projets dans les Alpes-de-Haute-Provence, les Hautes-Alpes, le Var et les Alpes-Maritimes. Des aides à l'investissement à hauteur de 100 000€ par projet ont été attribuées. Ce soutien financier sera renouvelé annuellement sur toute la période 2011-2013. Par ailleurs, l'ensemble de ces dispositifs fera l'objet d'un accompagnement méthodologique par l'observatoire régional des urgences à hauteur de 50000 Euros par projet.

Dans le reste du territoire régional, 3 projets de maison de santé sont à l'étude dans les Alpes-de-Haute-Provence, les Hautes-Alpes et les Alpes-Maritimes et seront susceptibles de recevoir un appui financier de l'État.

2. Des plateformes offrant des services sanitaires, sociaux et médico-sociaux seront soutenues notamment en milieu urbain. Outre l'aide de l'État, elles pourront faire l'objet de financement de la part des Conseils généraux, du Conseil régional, des communes et de l'union européenne.

Tableau de synthèse : Renforcer l'accès aux soins de proximité	
Financement	Fonds national d'aménagement et de développement du territoire (FNADT) Fonds d'intervention pour la qualité et la coordination des soins (FIQCS)
Indicateurs	<p><i>Maison de santé:</i></p> <ul style="list-style-type: none"> -Nombre de structures d'exercice regroupé : maison de santé, pôles de santé -Nombre de professionnels exerçant dans ces structures -population couverte par ces structures <p><i>Plateformes de services:</i></p> <ul style="list-style-type: none"> -nombre de plateformes de services -nombre de professionnels ayant recours aux plateformes -nombre d'affaires traitées
Calendrier	<p>2011 : 7 maisons de santé et 2 plateformes accompagnées</p> <p>2012 : 5 maisons de santé accompagnées / ouverture de 4 maisons de santé et de 2 plateformes</p> <p>2013 : 5 maisons de santé accompagnées / ouverture de 4 maisons de santé et de 2 plateformes</p>
Service responsable	Agence régionale de santé PACA
Services associées	<ul style="list-style-type: none"> -Préfecture de région PACA, préfetures de département, DDCS, DRJSCS -Participation: Assurance maladie, Union régionale des professionnels de santé, collectivités territoriales dont le Conseil régional PACA

PRIORITÉ 5 : MODERNISER L'ÉTAT AU SERVICE DES CITOYENS

ACTION 19 : Optimiser la dépense publique par une politique dynamique et une mutualisation accentuée des services de soutien

ACTION 20 : Poursuivre la gestion rationnelle du parc immobilier de l'Etat

ACTION 21 : Moderniser la gestion des ressources humaines des services de l'Etat

ACTION 19: Optimiser la dépense publique par une politique d'achat dynamique et une mutualisation accentuée des services de soutien

« moderniser l'État au service des citoyens »

1 MENER UNE POLITIQUE DES ACHATS AMBITIEUSE

Au cours de la période 2011 - 2013, l'État en PACA s'engage à :

▶ **Mettre en œuvre des marchés mutualisés sur tous les segments d'achats pour lesquels des gains (quantitatifs, qualitatifs ou de process) sont attendus. Cela se traduira par :**

1. La diffusion et l'accompagnement du déploiement des marchés mutualisés nationaux
2. L'élaboration de marchés mutualisés à l'échelle régionale. La région PACA est précurseur, dans le cadre de la démarche CALYPSO, en matière de dépenses immobilières. La conception et le déploiement d'un accord-cadre couvrant les travaux d'entretien des bâtiments de l'État constituera l'action majeure.
3. Une attention particulière sur la qualité des prestations, les gains financiers devant se faire sans concession sur la qualité.

▶ **Développer les achats durables en :**

1. Favorisant les achats éco-responsables sur la base de marchés nationaux ou locaux, dans le respect de la circulaire du premier ministre du 3/12/2008 sur le développement durable
2. Intégrant dans les marchés publics des clauses facilitant l'emploi de personnes handicapées ou éloignées de l'emploi. L'accord-cadre relatifs aux travaux d'entretien est l'occasion d'utiliser la clause d'insertion sociale pour la première fois dans une démarche de cette envergure.

▶ **Faciliter l'accès des PME à la commande publique en :**

1. Assurant une large information des actions entreprises, en amont auprès des organismes représentatifs des PME (chambres consulaires et fédérations professionnelles) et lors du lancement des consultations.
2. Utilisant un allotissement adapté des procédures menées localement.

Actions	Mutualisation des achats	Développement des achats durables	Accès des PME à la commande publique
Indicateurs	- Taux d'utilisation des marchés mutualisés par les services de l'État - Economies générées par les actions coordonnées par la Mission régionale achats (objectif : 10% en trois ans - assiette de l'ordre de 170 €	- Atteinte des objectifs du plan État exemplaire concernant la commande publique - Nombre d'heures d'insertion générées et nombre de personnes bénéficiaires des actions d'insertion sociale - Nombre de personnes ayant intégré un emploi pérenne	- Part des PME dans les consultations menées localement - Pourcentage du nombre de marchés attribués à des PME
Calendrier	- Déploiement des marchés mutualisés au fur et à mesure de leur disponibilité - Déploiement de l'accord-cadre « travaux d'entretien » en 2011 dans les Bouches-du-Rhône et en 2012 dans l'ensemble de la région.	Dès 2011 et développement ensuite	Mise en œuvre immédiate
Services responsables	Mission régionale achats (SGAR)	Mission régionale achats (SGAR)	Mission régionale achats (SGAR)
Services associés	Ensemble des services. Le travail en réseau fait appel aux compétences de différents services : DREAL, DDT(M), SGAP, Préfectures, Finances,...	Ensemble des services Partenariat avec les structures (PLIE, MDE, collectivités) employant des facilitateurs clauses d'insertion.	

2 MUTUALISATION DES FONCTIONS-SUPPORTS

La Préfecture de PACA a finalisé en juin 2011 un schéma régional de mutualisation des fonctions-supports des administrations de l'État en tenant compte des opportunités et besoins locaux. Ces travaux constitue un axe fort de la réforme territoriale de l'État et associent les services de manière plus étroite, décloisonnée et solidaire. Ils ont généré 35 propositions d'actions concrètes visant à organiser les fonctions de la manière la plus efficace possible, dans un contexte de réduction des moyens.

Au cours de la période 2011 - 2013, l'État en PACA s'engage à :

► **Appliquer le schéma régional de mutualisation, notamment pour les axes suivants:**

1. Ressources humaines : mutualisation en matière de formation, de gestion de proximité, de conseil en mobilité et carrière et d'action sociale
2. Logistique : parcs des véhicules, standards téléphoniques et accueil, reprographie, courrier et archivage intermédiaire

3. Achats : mutualisation des achats et cellule d'appui

4. Finances : contrôle de gestion, gestion des actifs immobiliers et gestion des bâtiments occupés par plusieurs services

5. Communication : schéma régional de communication, portail des services de l'État, mise en commun d'outils, réseau en matière de communication de crise

Financement	Sans objet
Indicateurs	- Indicateurs associés à chaque action - Nombre d'actions rendues effectives
Calendrier	Certaines actions sont en cours. D'autres pourront être menées après validation par le Secrétariat Général du Gouvernement Toutes les actions ont vocation à être effectives sous 24 mois
Service responsable	Préfecture de région
Services associés	-Cercle 1: services concernés par la Réate, -Cercle 2: rectorat, inspections d'académie, directions régionales et départementales des finances publiques, directions départementales de la sécurité publique -Cercle 3 : agence régionale de santé et ses unités territoriales, gendarmerie, juridictions, armées.

Zoom sur l'expérimentation « + de services au public » dans le département des Hautes-Alpes

Le département rural de montagne des Hautes-alpes a été retenu en octobre 2010 parmi les 23 départements pilotes pour l'expérimentation « + de services au public ».

Le contrat départemental signé le 4 juillet 2011 est le premier validé sur le plan national. Sa mise en oeuvre doit être réalisée pour le 31 décembre 2013.

Le contrat vise à conforter le maillage des « relais services publics » dans les territoires, à mutualiser les services, à utiliser les TIC pour créer des « visio-rendez-vous », un portail internet, et faciliter les déplacements.

Indicateurs	Nombre de « relais services publics » Nombre de points de « visio-rendez-vous » installés.
Calendrier	2011-2013
Services responsables	Préfecture des hautes-Alpes, Conseil général des Hautes-Alpes

ACTION 20: Poursuivre la gestion rationnelle du parc immobilier de l'État

« moderniser l'État au service des citoyens »

Sur la période 2011 - 2013, l'État en PACA s'engage à :

▶ **Approfondir la connaissance de son parc immobilier**

Le patrimoine immobilier de l'Etat dans la région PACA est, comme dans le reste de la France, important et hétérogène. D'importants travaux ont été menés dans les années 2009 à 2011 pour améliorer sa connaissance.

La démarche d'approfondissement de cette connaissance sera poursuivie pour les administrations entrant nouvellement dans le périmètre de cette politique (finances, justice, ...) sur la base de l'exploitation des audits bâtimentaires financés par le Plan de relance.

▶ **Réaliser et mettre en oeuvre les Schémas pluriannuels de stratégie immobilière (SPSI) pour une meilleure utilisation du parc immobilier**

Les SPSI départementaux et le SPSI régional, validés en décembre 2010, déterminent les orientations de la politique immobilière de l'Etat dans la région. Leur application a permis d'optimiser l'utilisation des surfaces disponibles :

-Par la vente des biens trop chers à entretenir ou peu fonctionnels (cession de 58 immeubles et réduction des surfaces occupées de 22 453 m² en 2009 et 2010).

-Par le regroupement de services au sein d'un même bâtiment lorsque cela est possible.

Cette politique menée dans le cadre de la politique de la réforme de l'administration territoriale de l'Etat (Reate), a concerné 6600 fonctionnaires en 2010 et a permis de réduire la surface moyenne occupée par agent. Celle-ci est passée de 16,5 m² à 15,4m², l'objectif étant d'atteindre à terme 12m².

La nouvelle version régionale, outre les versions départementales, intégrera les SPSI spécifiques (DGFIP et justice) afin de mettre en conformité les périmètres SPSI et programme 309 à compter de 2012.

L'objectif est de produire une nouvelle version du SPSI régional d'ici la fin de l'année 2011. Il intégrera les résultats des audits des bâtiments de l'Etat (consommation énergétique, accessibilité, travaux nécessaires) engagés dans le cadre de la démarche « Etat exemplaire » / Grenelle de l'environnement afin de concourir à une optimisation des surfaces occupées, dans des bâtiments conformes aux normes en vigueur en termes de développement durable et d'accessibilité.

▶ **Poursuivre une gestion performante de son parc immobilier**

Afin d'améliorer la gestion de son patrimoine immobilier, l'Etat propriétaire met en place des conventions d'utilisation de son parc, d'une durée déterminée (9 ans pour les immeubles à occupation de bureaux), répondant à des critères de performance en matière de ration SUN/agent.

S'agissant des dépenses de loyer, qui représentent un coût élevé pour l'Etat dans la région, le but est de plafonner et renégocier les loyers. D'ores-et-déjà, pour le périmètre du BOP 333 « moyens mutualisés des administrations déconcentrées », près de 2 millions d'euros d'économie ont ainsi été réalisés entre 2010 et 2011 sur le montant des loyers, sur un montant de 13 millions environ, soit 15 % d'économie, en conjuguant les effets de la mise en oeuvre de la Réate et l'objectif d'amélioration de la gestion du parc immobilier.

En 2012, pour le programme 333, la réduction des dépenses immobilières sera poursuivie :

- Par la résiliation de baux
- par la réduction des surfaces occupées
- Par la réduction des coûts d'entretien au m² des bâtiments pour les administrations concernées.

Pour la période 2011-2012, pour le programme 309 « entretiens des bâtiments de l'Etat », devront :

- Etre réalisés sur l'ensemble des propriétés de l'Etat entrant dans le périmètre du BOP 309 tous les contrôles réglementaires obligatoires et un audit énergétique.
- Etre affectés au moins 20 % des dépenses du programme à des opérations préventives.

Financement	Programmes 309, 723 et 333
Indicateurs	<p>Programme 309 :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Pourcentage des dépenses affectées à des opérations préventives -Pourcentage de réalisation des contrôles réglementaires -Pourcentage de bâtiments de bureaux de l'Etat ayant fait l'objet d'un audit énergétique. <p>Programme 333 :</p> <p>Evolution de la surface utile nette en m² par poste de travail</p>
Calendrier	<p>Production du SPSI en version 2:</p> <ul style="list-style-type: none"> -Consolidation régionale des diagnostics départementaux : octobre 2011 -Examen des projets départementaux : décembre 2011 -Finalisation de la version régionale : janvier 2012
Services responsables	Préfecture de région, DRFIP, RPIE, DREAL

ACTION 21: Moderniser la gestion des ressources humaines des services de l'Etat

« moderniser l'état au service des citoyens »

1 ELABORER LE PLAN RÉGIONAL DE GESTION PRÉVISIONNELLE DES RESSOURCES HUMAINES

La modernisation de la gestion des ressources humaines des services de l'Etat constitue un levier essentiel et une condition de la réussite des réformes menées au sein des administrations.

Au coeur de cette modernisation, le développement d'une politique de gestion prévisionnelle des ressources humaines (GPRH) au sein des différents bassins d'emploi constitue un enjeu important.

Elle se traduit par la construction d'une cartographie régionale des métiers, des besoins et des ressources en emplois publics.

Ce travail de prospective réalisé à l'échelle interministérielle doit permettre de doter les employeurs publics d'une vision partagée de la réalité de l'emploi public sur les différents territoires.

Ce plan est complété par la réunion régulière des responsables des ressources humaines qui en analysent le fond et échangent sur les opportunités de mobilités interministérielles pouvant être offertes aux agents.

Indicateur	Réalisation du plan
Calendrier	Totalité de la période 2011-2013
Service responsable	Préfecture de région

2 PROFESSIONNALISER LA GESTION ET PERSONNALISER LES PARCOURS PROFESSIONNELS

Cette opération s'articule autour des thèmes suivants :

1. Le plan régional de la formation interministérielle

La politique de formation interministérielle dans les services de l'Etat doit notamment permettre de maintenir le haut niveau de savoir-faire des agents, d'actualiser leurs compétences, et de les accompagner dans le mouvement de réforme de l'administration territoriale.

L'élaboration du plan interministériel régional de la formation continue associe l'ensemble du réseau des responsables de formation. Appelé à faire une part grandissante aux actions mutualisées entre les services, il doit permettre de garantir une réponse adaptée aux besoins et ce malgré la contraction des budgets dédiés. Son élaboration doit intégrer une approche territoriale en s'appuyant sur les acteurs locaux dans les départements afin de garantir une offre de formation au plus près des agents.

2. La bourse régionale interministérielle de l'emploi public (BRIEP)

La BRIEP est à la fois un vecteur de communication et un centre de ressources. Instrument concret du droit à la mobilité, elle permet :

- De doter le bassin d'emploi de PACA d'un outil de recrutement interministériel.
- D'assurer la fluidité et la transparence de l'information sur les postes à pourvoir.
- De décloisonner les gestions des ressources humaines en élargissant les possibilités de passerelles et en offrant de nouvelles opportunités aux agents et administrations.
- De fournir les informations relatives à la gestion des carrières dans les administrations

3. L'appui à la mobilité et à la gestion des parcours professionnels

Deux types de mesures se distinguent : les opérations collectives (veille sur la situation du marché de l'emploi, animation du réseau de correspondants en ressources humaines, pilotage des ateliers passerelles, animation du réseau des conseillers en mobilité-carrière, appui aux structures), et les expertises individuelles (mise à disposition d'outils tels que CV, appui aux recherches de postes, entretiens de carrière, bilan de compétences).

4. L'action sociale et environnement professionnel

Cette action passe par :

- des actions interministérielles en matière de politique sociale venant en complément des politiques menées par les ministères (réservations de logements et de places en crèches au profit des agents de l'Etat, soutien d'activité de la section régionale interministérielle d'action sociale, développement des politiques de restauration inter-administrative) ;
- l'animation de réseaux des professionnels de ces secteurs ;
- l'accompagnement aux nouveaux dispositifs réglementaires pris en déclinaison de l'accord « santé-sécurité au travail », notamment par le biais d'actions de formation/information ;

Financement	BOP 148, 333
Indicateur	Nombre de formations interministérielles Nombre d'actions d'animation des réseaux
Calendrier	Toute la période 2011 -2013
Service responsable	Préfecture de région

[Annexes

Annexe 1 : Services et établissements associés à la démarche

Pilotage:

Mission Stratégie, Études, Évaluation du Secrétariat Général pour les Affaires Régionales
(Préfecture de région)

• Préfecture des Alpes-de-Haute Provence	• Préfecture des Alpes-Maritimes
• Préfecture des Bouches-du-Rhône	• Préfecture des Hautes-Alpes
• Préfecture de Vaucluse	• Préfecture du Var
• Chargés de mission du SGAR PACA	• Délégation Régionale de l'ADEME
• Direction régionale de l'INSEE	• Établissement public foncier régional PACA
• Direction inter-régionale de la mer Méditerranée (DIRM)	• Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE)
• Directions Départementales Interministérielles (DDI)	• Délégation régionale à la recherche et à la technologie (DRRT)
• Direction Régionale des finances publiques	• Établissement public d'aménagement de la plaine du Var
• Rectorat de l'Académie d'Aix-Marseille	• Établissement public « Euromed »
• Rectorat de l'Académie de Nice	
• Agence régionale de santé (ARS)	• Mission de développement économique régional (MDER)
	• Direction régionale d'Electricité Réseau Distribution France (ERDF)
• Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL)	• Direction régionale de Réseau de Transport d'Electricité (RTE)
• Direction régionale de l'agriculture, de l'alimentation et de la forêt (DRAAF)	• Direction régionale de la Banque de France
• Direction régionale des affaires culturelles (DRAC)	• Direction régionale d'UBI-FRANCE
• Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale(DRJSCS)	• Faculté des sciences de Marseille
• Université Paul-Cézanne (Aix-Marseille)	• Direction régionale de Réseau Ferré de France (RFF)
• Délégation régionale aux droits des femmes et à l'égalité (DRDFE)	• Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse

Annexe 2 : Les budgets opérationnels de programme (BOP)

Décret n° 2010-1745 du 30 décembre 2010 portant répartition des crédits et découverts autorisés par la loi n° 2010-1657 du 29 décembre 2010 de finances pour 2011

INTITULÉS DE LA MISSION ET DU PROGRAMME	NUMÉRO du BOP	MINISTRE DISPOSANT DES CRÉDITS DU PROGRAMME
ACTION EXTÉRIEURE DE L'ÉTAT		
Action de la France en Europe et dans le monde	105	Ministre des affaires étrangères et européennes
Diplomatie culturelle et d'influence	185	Idem
Français à l'étranger et affaires consulaires	151	Idem
Présidence française du G20 et du G8	332	Idem
ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET TERRITORIALE DE L'ÉTAT		
Administration territoriale	307	Ministre de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration
Vie politique, culturelle et associative	232	Idem
Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur	216	Idem
AGRICULTURE, PÊCHE, ALIMENTATION, FORÊT ET AFFAIRES RURALE		
Economie et développement durable de l'agriculture, de la pêche et des territoires	154	Ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire
Forêt	149	Idem
Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation	206	Idem
Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture	215	Idem
AIDE PUBLIQUE AU DÉVELOPPEMENT		
Aide économique et financière au développement	110	Ministre de l'économie, des finances
Développement solidaire et migrations	301	Ministre de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration
ANCIENS COMBATTANTS, MÉMOIRE ET LIENS AVEC LA NATION		
Liens entre la nation et son armée	167	Ministre de la défense et des anciens combattants
Reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant	169	Idem

Indemnisation des victimes des persécutions antisémites et des actes de barbarie pendant la Seconde Guerre mondiale	158	Premier ministre
CONSEIL ET CONTRÔLE DE L'ÉTAT		
Conseil d'Etat et autres juridictions administratives	165	Premier ministre
Conseil économique, social et environnemental	126	Idem
Cour des comptes et autres juridictions financières	164	Idem
CULTURE		
Patrimoines	175	Ministre de la culture et de la communication
Création	131	Idem
Transmission des savoirs et démocratisation de la culture	224	Idem
DÉFENSE		
Environnement et prospective de la politique de défense	144	Ministre de la défense et des anciens combattants
Préparation et emploi des forces	178	Idem
Soutien de la politique de la défense	212	Idem
Équipement des forces	146	Idem
DIRECTION DE L'ACTION DU GOUVERNEMENT		
Coordination du travail gouvernemental	129	Premier ministre
Protection des droits et libertés	308	Idem
Moyens mutualisés des administrations déconcentrées	333	Idem
ÉCOLOGIE, DÉVELOPPEMENT ET AMÉNAGEMENT DURABLES		
Infrastructures et services de transports	203	Ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement
Sécurité et affaires maritimes	205	idem
Météorologie	170	Idem
Urbanisme, paysages, eau et biodiversité	113	Idem
Information géographique et cartographique	159	Idem
Prévention des risques	181	Idem
Énergie, climat et après-mines	174	Idem
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer	217	Idem
ÉCONOMIE		
Développement des entreprises et de l'emploi	134	Ministre de l'économie, des finances et de l'industrie
Tourisme	223	Idem
Statistiques et études économiques	220	Idem
Stratégie économique et fiscale	305	Idem

ENGAGEMENTS FINANCIERS DE L'ÉTAT		
Charge de la dette et trésorerie de l'Etat (crédits évaluatifs)	117	Ministre de l'économie, des finances et de l'industrie
Appels en garantie de l'Etat (crédits évaluatifs)	114	Idem
Épargne	145	Idem
Majoration de rentes	168	Idem
ENSEIGNEMENT SCOLAIRE		
Enseignement scolaire public du premier degré	140	Ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative
Enseignement scolaire public du second degré	141	Idem
Vie de l'élève	230	Idem
Enseignement privé du premier et du second degrés	139	Idem
Soutien de la politique de l'éducation nationale	214	Idem
Enseignement technique agricole	143	Ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire
GESTION DES FINANCES PUBLIQUES ET DES RESSOURCES HUMAINES		
Gestion fiscale et financière de l'Etat et du secteur public local	156	Ministre du budget, des comptes publics, de la fonction publique et de la réforme de l'Etat
Stratégie des finances publiques et modernisation de l'Etat	221	Idem
Conduite et pilotage des politiques économique et financière	218	Idem
Facilitation et sécurisation des échanges	302	Idem
Entretien des bâtiments de l'Etat	309	Idem
Fonction publique	148	Idem
IMMIGRATION, ASILE ET INTÉGRATION		
Immigration et asile	303	Ministre de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration
Intégration et accès à la nationalité française	104	Idem
JUSTICE		
Justice judiciaire	166	Garde des sceaux, ministre de la justice et des libertés
Administration pénitentiaire	107	Idem
Protection judiciaire de la jeunesse	182	Idem
Accès au droit et à la justice	101	Idem
Conduite et pilotage de la politique de la justice	310	Idem
MÉDIAS, LIVRE ET INDUSTRIES CULTURELLES		
Presse	180	Ministre de la culture et de la communication

Livre et industries culturelles	334	Idem
Contribution à l'audiovisuel et à la diversité radiophonique	313	Idem
Action audiovisuelle extérieure	115	Premier ministre
OUTRE-MER		
Emploi outre-mer	138	Ministre de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration
Conditions de vie outre-mer	123	Idem
POLITIQUE DES TERRITOIRES		
Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire	112	Ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire
Interventions territoriales de l'Etat	162	Premier ministre
POUVOIRS PUBLICS		
Présidence de la République	501	Ministre du budget, des comptes publics, de la fonction publique et de la réforme de l'Etat
Assemblée nationale	511	Idem
Sénat	521	Idem
La chaîne parlementaire	541	Idem
Indemnités des représentants français au Parlement européen	542	Idem
Conseil constitutionnel	531	Idem
Haute Cour	532	Idem
Cour de justice de la République	533	Idem
PROVISIONS		
Provision relative aux rémunérations publiques	551	Ministre du budget, des comptes publics, de la fonction publique et de la réforme de l'Etat
Dépenses accidentelles et imprévisibles	552	Idem
RECHERCHE ET ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR		
Formations supérieures et recherche universitaire	150	Ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche
Vie étudiante	231	Idem
Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires	172	Idem
Recherche dans le domaine de la gestion des milieux et des ressources	187	Idem
Recherche spatiale	193	Idem
Recherche dans les domaines de l'énergie, du développement et de l'aménagement durables	190	Ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement
Recherche et enseignement supérieur en matière économique et industrielle	192	Ministre de l'économie, des finances et de l'industrie
Recherche duale (civile et militaire)	191	Ministre de la défense et des anciens combattants

Recherche culturelle et culture scientifique	186	Ministre de la culture et de la communication
Enseignement supérieur et recherche agricoles	142	Ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire
RÉGIMES SOCIAUX ET DE RETRAITE		
Régimes sociaux et de retraite des transports terrestres	198	Ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement
Régimes de retraite et de sécurité sociale des marins	197	Idem
Régimes de retraite des mines, de la SEITA et divers	195	Ministre du budget, des comptes publics, de la fonction publique et de la réforme de l'Etat
RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES		
Concours financiers aux communes et groupements de communes	119	Ministre de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration
Concours financiers aux départements	120	Idem
Concours financiers aux régions	121	Idem
Concours spécifiques et administration	122	Idem
REMBOURSEMENTS ET DÉGRÈVEMENTS		
Remboursements et dégrèvements d'impôts d'Etat (crédits évaluatifs)	200	Ministre du budget, des comptes publics, de la fonction publique et de la réforme de l'Etat
Remboursements et dégrèvements d'impôts locaux (crédits évaluatifs)	201	Idem
SANTÉ		
Prévention, sécurité sanitaire et offre de soins	204	Ministre du travail, de l'emploi et de la santé
Protection maladie	183	Idem
SÉCURITÉ		
Police nationale	176	Ministre de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration
Gendarmerie nationale	152	Idem
SÉCURITÉ CIVILE		
Intervention des services opérationnels	161	Ministre de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration
Coordination des moyens de secours	128	Idem
SOLIDARITÉ, INSERTION ET ÉGALITÉ DES CHANCES		
Lutte contre la pauvreté : revenu de solidarité active et expérimentations sociales	304	Ministre des solidarités et de la cohésion sociale

Actions en faveur des familles vulnérables	106	Idem
Handicap et dépendance	157	Idem
Égalité entre les hommes et les femmes	137	Idem
Conduite et soutien des politiques sanitaires, sociales, du sport, de la jeunesse et de la vie associative	124	Ministre du travail, de l'emploi et de la santé
SPORT, JEUNESSE ET VIE ASSOCIATIVE		
Sport	219	Ministre des sports
Jeunesse et vie associative	163	Ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative
TRAVAIL ET EMPLOI		
Accès et retour à l'emploi	102	Ministre du travail, de l'emploi et de la santé
Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi	103	Idem
Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail	111	Idem
Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail	155	Idem
VILLE ET LOGEMENT		
Prévention de l'exclusion et insertion des personnes vulnérables	177	Ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement
Aide à l'accès au logement	109	Idem
Développement et amélioration de l'offre de logement	135	Idem
Politique de la ville et Grand Paris	147	Ministre de la ville

Annexe 3 : Dictionnaire des sigles

ACSé : agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances
ADEME : agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie
AFII : agence française des investissements internationaux
AFITF : agence de financement des infrastructures de transport de France
ANAH : agence nationale pour l'amélioration de l'habitat
ARCADE : agence régionale des arts et des spectacles
ARL : agence régionale du livre
ARS : agence régionale de santé
BBC : bâtiments basse consommation
BOP : budget opérationnel de programme
BRIEP : bourse régionale interministérielle de l'emploi public
BTP : bâtiments et travaux publics
CAE : contrat d'accompagnement dans l'emploi
CAF : caisse d'allocations familiales
CAR : comité de l'administration régionale
CDD : contrat à durée déterminée
CDI : contrat à durée indéterminée
CEA : commissariat à l'énergie atomique
CED : commission exécutive de la Durance
CIE : contrat d'insertion économique
CIRVA : centre international de recherche sur le verre
CNRS : centre national de la recherche scientifique
COM : contrat d'objectifs et de moyens
COPIRE : commission paritaire interprofessionnelle régionale de l'emploi
COS : coefficient d'occupation des sols
CPER : contrat de projet Etat-Région
CPRDFP : contrat de plan régional de développement de la formation professionnelle
CRAM : caisse régionale d'assurance maladie
CRE : commission de régulation de l'énergie
CRI : conférence régionale de l'industrie
CRIGE : centre régional d'information géographique
CROUS : centre régional des oeuvres universitaires et scolaires
CRPF : centre régional de la propriété forestière
CTRIE : comité technique régional de l'intelligence économique
CUCS : contrat d'urbain de cohésion sociale
CUI : contrat unique d'insertion
CUNCA : communauté urbaine Nice-Côte d'Azur
CUS : contrat d'utilité sociale
DAS : domaine d'activité stratégique
DCSMM : directive cadre de stratégie pour le milieu urbain
DDCS : direction départementale de la cohésion sociale
DDCSPP : direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations
DDI : direction départementale interministérielle
DDPP : direction départementale de la protection des populations

DDTM : direction départementale des territoires et de la mer
 DGEFP : délégation général à l'emploi et à la formation professionnelle
 DGFIP : direction générale des finances publiques
 DIRECCTE : direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail, et de l'emploi
 DIREN : direction régionale de l'environnement
 DOCOB : document d'objectifs
 DRAAF : direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture, et de la forêt
 DRAC : direction régionale des affaires culturelles
 DRDF : délégation régionale aux droits des femmes
 DRDFE : délégation régionale aux droits des femmes et à l'égalité
 DREAL : direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement
 DRFIP : direction régionale des finances publiques
 DRJSCS : direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale
 DRRT : délégation régionale à la recherche et à la technologie
 DTA : directive territoriale d'aménagement
 EDEC : engagements de développement de l'emploi et des compétences
 EPFR : établissement public foncier régional
 ERU : eaux résiduaires urbaines
 ETP : équivalent temps plein
 FAM : FranceAgriMer
 FART : fonds d'aide à la rénovation thermique
 FEADER : fonds européen agricole pour le développement rural
 FEAGA : fonds européen agricole de garantie
 FEDER : fonds européen de développement régional
 FEJ : fonds expérimentation jeunesse
 FIQCS : fonds d'intervention pour la qualité et la coordination des soins
 FNADT : fond national d'aménagement et de développement du territoire
 FRAC : fonds régional d'art contemporain
 FRAM : fonds régional d'acquisitions pour les musées
 FRED : fonds pour les restructurations de la défense
 FSE : fonds social européen
 FTTH : fiber to the home
 GAL : groupe d'action local
 GES : gaz à effet de serre
 GIP : groupement d'intérêt public
 GPEC : gestion prévisionnelle des emplois et des compétences
 GPMM : grand port de Marseille métropole
 GPRH : gestion prévisionnelle des ressources humaines
 GRSE : groupe régional de sécurité économique
 HLM : habitat à loyer modéré
 IMERA : institut méditerranéen de recherche avancée
 IMREDD : institut méditerranéen du risque de l'environnement et du développement durable
 INRA : institut national de la recherche agronomique
 INSEE : institut national de la statistique et des études économiques
 INSERM : institut national de la santé et de la recherche médicale
 IUT : institut universitaire de technologie
 LOLF : loi organique relative aux lois de finances
 MDE : maison de l'emploi

MDER : mission de développement économique régional
MEDDTL : ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement
MISE : mission inter-services de l'eau
MPM : Marseille-Provence-Métropole
MSP : maison de santé pluri-professionnelle
MUCEM : musée des civilisation de l'Europe et de la méditerranée
NCA : Nice-Côte d'Azur
NODU : nombre de doses unité
OCM : organisation commune de marché
OIN : opération d'intérêt national
ONEMA : office national de l'eau et des milieux aquatiques
ONF : office national des forêts
OPAH : opération programmée de l'amélioration de l'habitat
OPCA : organismes collecteurs paritaires agréés
OPRS : observatoire de prévention des ruptures scolaires
PAC : politique agricole commune
PAPI : programme d'actions de prévention des risques liés aux inondations
PASS : pôle de compétitivité parfums arômes senteurs saveurs
PCET : plan climat énergie territorial
PCET : plan climat énergie territorial
PEIFL : pôle européen d'innovation fruits et légumes
PER : pôle d'excellence rural
PIB : produit intérieur brut
PLH : plan local d'habitat
PLIE : plan local pour l'insertion par l'économie
PLU : plan local d'urbanisme
PME : petites et moyennes entreprises
PNR : parc naturel régional
PPRDF : plan régional de l'agriculture durable
PPRI : plan de prévention des risques incendie
PPRIF : plan de prévention des risques d'incendie de forêt
PPRN : plan de prévention des risques naturels
PPRT : plan de prévention des risques technologiques
PRAD : plan régional de l'agriculture durable
PRE : programmes de réussite éducative
PRES : pôle de recherche et d'enseignement supérieur
PTZ : prêt à taux zéro
R&D : recherche et développement
RAS : revenu de solidarité active
Réate : réforme de l'administration territoriale de l'Etat
RFF : réseau ferré de France
RGPP : révision générale des politiques publiques
RPIE : responsable de la politique immobilière de l'Etat
RTE : réseau de transport d'électricité
SAFER : société d'aménagement foncier et d'établissement rural
SCAP : stratégie de création des aires protégées
SCORAN : structure de la cohérence régionale d'aménagement numérique
SCOT : schéma de cohérence territoriale
SCS : solutions communicantes sécurisées

SDAGE : schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux
SDF : sans domicile fixe
SDIAO : services intégrés d'accueil et d'orientation
SDIS : service départemental d'incendie et de secours
SDTAN : schéma directeur territorial d'aménagement numérique
SGAR : secrétariat général pour les affaires régionales
SPSI : schémas pluriannuels de la stratégie immobilière
SRCAE : schéma régional climat air énergie
SRCE : schéma régional de cohérence écologique
SRI : stratégie régionale de l'innovation
SRIEE : stratégie régionale d'intelligence économique
SROS : schéma régional de l'organisation sanitaire
SRU : solidarité et renouvellement urbain
SUN : surface utile nette
TCSP : transport commun en sites propres
TER : train express régional
TGV : train à grande vitesse
TIC : technologies de l'information et de la communication
TP : travaux pratiques
TPE : très petite entreprise
TPM : Toulon-Provence-Méditerranée
UFR : unité formation et recherche
UNS : université Nice-Sophia Antipolis
UREI : union régionale des entreprises d'insertion
ZNIEFF : zones naturelles d'intérêt écologique faunistique et floristique
ZUS : zone urbaine sensible

Garantir la sécurité des citoyens

Agir pour l'emploi

Combattre les inégalités sociales et territoriales

Préserver l'environnement

Moderniser l'État au service des citoyens



Directeur de la publication : Gilles BARSACQ, Secrétaire général pour les affaires régionales.
Pilotage du Projet : Mission Stratégie, Études, Évaluation de la préfecture de région PACA
Contact : François LEFEBVRE (francois.lefebvre@paca.pref.gouv.fr) et Emmanuel SADOUX (emmanuel.sadoux@paca.pref.gouv.fr)
Infographie : Studio Chez Marcel (www.chezmarcel.cc)